

# Retrouver le goût de l'aventure européenne

Dix propositions pour un avenir personnaliste  
de la civilisation européenne

Antoine Arjakovsky et Jean-Baptiste Arnaud



COLLÈGE DES  
BERNARDINS

# Retrouver le goût de l'aventure européenne

Dix propositions pour un avenir personnaliste  
de la civilisation européenne



Dans le cadre du séminaire  
«Passé et avenir de la civilisation européenne»

Reprenant la tradition dont il est dépositaire au sein de l'université de Paris depuis sa construction au XII<sup>e</sup> siècle, le Pôle de recherche du Collège des Bernardins est consacré à la question de l'homme et de son avenir. Clef de voûte du projet du Collège des Bernardins, le Pôle de recherche, espace de foisonnement intellectuel, lieu de rencontre de la science et de la sagesse chrétienne, s'interroge sur la complexité de l'homme et de nos sociétés, et éclaire les questions qui traversent notre temps. Le Pôle de recherche est organisé en six départements couvrant les diverses dimensions de l'activité humaine : Politique et religion, Éducation et transmission, Économie et société, Sciences et bioéthique, Numérique et humanisme, Parole de l'art.

Collège des Bernardins  
Directeurs de la publication :  
Antoine Arjakovsky et Jean-Baptiste Arnaud

© 2019 Bayard Service  
18, rue Barbès — 92128 Montrouge Cedex  
Numéro de SIREN : 458 506 011  
[www.bayard-service.com](http://www.bayard-service.com)

Direction : Vincent Viala  
Chef de fabrication : Sébastien Masson  
Secrétaire de rédaction : Manon Dufreix  
Création et mise en page : Cécile Martin

Imprimé en France  
Par JF impression (Montpellier)  
Dépôt légal : janvier 2019  
ISBN : 978-2-37414-075-9

# Retrouver le goût de l'aventure européenne

## Dix propositions pour un avenir personnaliste de la civilisation européenne

Dans le cadre du séminaire  
« Passé et avenir de la civilisation européenne »

par Antoine Arjakovsky et Jean-Baptiste Arnaud  
co-directeurs du département « Politique et religions »  
au Pôle de recherche du Collège des Bernardins

*en partenariat avec*  
Confrontations Europe, la Fondation Robert Schuman,  
l'Institut Jacques Delors, la Maison de l'Europe, l'Université  
du Luxembourg, les Semaines sociales de France

et  
*Ouest France, La Croix*

## **Sommaire**

### **Résumé**

#### **Les dix propositions pour l'Europe**

- 1.** Donner un enseignement de l'histoire européenne dès l'école primaire partout en Europe
- 2.** Créer des universités européennes fondées sur un enseignement transdisciplinaire
- 3.** Inventer un nouveau personnalisme législatif
- 4.** Promouvoir un droit personnaliste dans les médias
- 5.** Approfondir le modèle européen de l'économie sociale de marché en s'appuyant sur une redéfinition des entreprises
- 6.** Définir les niveaux de conscience pour mettre en œuvre une politique culturelle européenne
- 7.** Développer un humanisme numérique capable de protéger les personnes
- 8.** Bâtir une politique européenne de construction de la paix et de souveraineté partagée
- 9.** Établir une politique migratoire associant l'exigence de coopération avec celle d'hospitalité
- 10.** Imaginer une politique énergétique écologique reposant sur un pacte social européen

## **1. Introduction**

### **Les objectifs, les partenaires et les ressources de la recherche**

## **2. Le nécessaire retour à l'histoire de la conscience européenne**

- a. Le moment de la prise de conscience d'une identité européenne
- b. L'avènement d'un récit européen
- c. Puissance et limites de la conscience européenne

## **3. Le débat sur la crise du projet européen comme attente d'un nouveau paradigme**

- a. Le débat sur les causes de la crise
- b. Au-delà de la crise du populisme, la crise du libéralisme et du socialisme
- c. Le besoin d'un nouveau récit européen

## **4. Les appels à la redécouverte de la pensée personaliste**

- a. Aux origines de la philosophie personaliste
- b. Le personalisme des papes Jean-Paul II, Benoît XVI et François
- c. Le rayonnement intellectuel et pluri-confessionnel du personalisme

## 5. Les évolutions possibles de la construction européenne à la lumière du personnalisme

- a. Les conséquences épistémologiques du paradigme personnaliste
  - i. Repenser le droit
  - ii. Repenser la science politique
  - iii. Repenser la science économique
  
- b. Les chemins d'humanité et la mission de civiliser la globalisation
  - iv. Pour une politique culturelle ambitieuse
  - v. Pour une politique numérique volontaire
  - vi. Pour l'affirmation d'une souveraineté partagée
  - vii. Pour une action extérieure favorisant le multilatéralisme
  - viii. Pour une politique économique, sociale et environnementale cohérente
  
- c. Les évolutions institutionnelles possibles et souhaitables
  - ix. Vers une fédération d'États-nations
  - x. Vers une communauté de personnes
  - xi. Vers une politique personnaliste

## 6. Conclusion Au-delà de l'horizon d'un intérêt immédiat



## Résumé

# Les dix propositions pour l'Europe



Retrouver le goût de l'aventure européenne

## ■ Résumé

**L**a recherche « Passé et avenir de la civilisation européenne » a été initiée en 2017 par le Collège des Bernardins en partenariat avec Confrontations Europe, la Fédération des universités catholiques en Europe, la Fondation Jean Monnet, la Fondation Robert Schuman, l'Institut Jacques Delors, la Maison de l'Europe, l'Université du Luxembourg, les Semaines sociales de France et *Ouest France*, *La Croix* et *Gazeta Wyborcza*. Elle s'est traduite par la tenue de séminaires mensuels aux Bernardins, par un travail approfondi sur l'histoire de la conscience européenne, par des participations à des rencontres et colloques dans plusieurs pays européens et par des coopérations nouées avec plusieurs institutions européennes. **Elle s'est donnée comme double objectif, d'une part de redéfinir le cœur de l'identité européenne, à savoir son humanisme personnaliste et son désir de construire la paix, et d'autre part de proposer des voies de mise en œuvre du projet européen au niveau de l'Union européenne (UE) mais aussi de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.** Les différentes institutions rassemblées ont souhaité répondre aux demandes du Parlement européen de formuler « un nouveau récit pour l'Europe » et aux initiatives de la Commission européenne et du gouvernement français d'organiser des consultations citoyennes sur l'avenir du projet européen. Cette recherche s'inscrit aussi dans la perspective du double enjeu en 2019 des élections européennes et du possible quatrième sommet des chefs d'État de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Il est important en effet de penser les articulations possibles entre l'Europe politique et le projet de civilisation européenne qui s'étend « de l'Atlantique à l'Oural ».

**Pour faire le récit de la conscience européenne,** il convient dans un premier temps de rappeler qu'il existait bien une réalité désignée par le terme « d'identité européenne », comme le fit le Conseil européen le 14 décembre 1973 dans la *Déclaration de Copenhague*<sup>1</sup>, ou mieux encore une « conscience européenne », comme le fit dès 1933 Julien Benda dans son *Discours à la nation européenne*, car « l'idée que les hommes se font de leurs actes est, en histoire, plus féconde encore que ces actes ». L'historien personnaliste Bernard Voyenne a su cependant montrer en 1952 dans sa *Petite histoire de l'idée européenne* les limites de la vision néo-impériale de

la construction européenne de Julien Benda ainsi que l'impuissance, face aux reconstructions totalitaires du passé, de la vision idéaliste de l'Europe d'Edmund Husserl formulée en 1935 dans sa conférence de Vienne *La crise de l'humanité européenne et la philosophie*. Toute l'histoire de l'Europe pour Vuyenne fut une oscillation entre d'une part les tentatives de restauration néo-impériale de l'œcumène gréco-romain (avec Charlemagne, Napoléon, Alexandre I<sup>er</sup>, Hitler, chacun à sa façon) et, d'autre part, les élaborations politiques d'Européens, souvent minoritaires, mais toujours influents et marqués par la représentation chrétienne du Royaume de Dieu sur la

👉 **Une histoire vivante et objective de la conscience européenne doit proposer un récit symbolique, polyphonique et participatif.**

terre, de Pierre Dubois, le conseiller de Philippe le Bel, qui rêvait d'une fédération européenne calquée sur le modèle laïcisé des conciles œcuméniques, à Emmanuel Kant, le philosophe de Königsberg, auteur du *Projet philosophique de paix perpétuelle* en 1795. Pour rendre compte de cette oscillation, source du meilleur comme du pire, une histoire vivante et objective de la conscience européenne doit proposer un récit symbolique, polyphonique et participatif. Ce croisement des regards entre citoyens et historiens de métier, appartenant à différentes nations, générations

et traditions historiographiques, est la voie indispensable pour permettre aux Européens de prendre conscience d'eux-mêmes, de faire corps autour d'institutions solides et d'affronter ensemble les défis qui les bousculent<sup>2</sup>.

**Plusieurs éléments structurels constituent la conscience européenne.** Premièrement, les Européens depuis le fond des âges se sont forgé une **vision originale de l'unité dans la diversité**. Il n'est pas étonnant qu'il s'agisse aujourd'hui de la devise européenne. Cette vision associe le goût grec de l'universalité, le respect romain de l'égale dignité de chacun, la représentation monothéiste d'un Dieu transcendant et aimant, et la révélation judéo-chrétienne d'un Créateur unique et trine. Mais cette équation méta-conceptuelle entre le principe personnel et le principe sapientiel, à l'origine du puissant mouvement associatif, coopératif et syndical qui a marqué l'histoire des Européens de Stockholm à Madrid, a aussi conduit à une tension politique permanente en Europe entre les ordres monarchique, oligarchique et démocratique.

L'histoire de la conscience européenne a été marquée également par une **tension récurrente entre un attachement à l'État de droit et une vision**

**impérialiste du monde.** Les Européens ont recherché la distinction du pouvoir séculier du pouvoir religieux, la participation des religions au bien public, la quête d'un système politique où les citoyens sont égaux mais aussi une verticalité du pouvoir permettant de transcender les différences. Mais l'amour de la liberté des Européens s'est aussi accompagné de violences coloniales et d'un refus récurrent de l'altérité.

Nul doute que la conscience européenne est caractérisée également par **un sens de la créativité artistique et de la découverte scientifique.** Pour Jean-François Mattéi, l'Européen est celui qui cherche à porter toujours au-delà son regard. Cette caractéristique l'a distingué, dans l'histoire, des autres peuples, à commencer par les Perses et les différents peuples asiatiques dont il fut pourtant proche géographiquement. Comme le raconte le mythe de l'enlèvement par Zeus à Tyr de la princesse Europè, l'Européen a tenu à se différencier de ses voisins tout en assimilant le meilleur. Ce sens de la créativité et ce goût de la découverte furent à l'origine de l'*universitas* comme lieu d'apprentissage de la connaissance universelle, fondée sur la communauté formée par les enseignants et les étudiants. Mais il fut aussi à l'origine des découvertes les plus dangereuses pour l'avenir de la civilisation humaine, telles que le phénomène de fission nucléaire révélé entre 1934 et 1938 par un Italien, Enrico Fermi, deux Allemands, Otto Hahn et Fritz Strassmann, et une Autrichienne, Lise Meitner.

Enfin, l'histoire de la conscience européenne fait apparaître une **conception originale et ambivalente de l'amour et de la sexualité comme bases de l'égalité fondamentale entre les hommes et les femmes mais aussi comme complémentarité entre les premiers et les seconds.** Comme l'a montré Denis de Rougemont en 1938 dans son *Histoire de l'amour en Occident*, la sexualité a été comprise au fil des siècles comme source de créativité lorsqu'elle était conscientisée et sublimée. L'amour de Dante et de Béatrice est cheminement vers l'au-delà. Mais il fut aussi source de névrose et de pathologie lorsqu'il n'était pas assumé. Les mythes européens de Tristan et Iseut mais aussi de Shéhérazade en témoignent. Et de la vision libertine de l'amour du Don Juan de Tirso de Molina à celle du marquis de Sade, la civilisation européenne a aussi contribué à l'émergence d'une cité perverse, incapable de maintenir en équilibre le sens de la liberté comme un don et comme une responsabilité.

Forts de ces enseignements de l'histoire, il est plus aisé de concevoir un juste développement de la civilisation européenne. **Il s'est agi dans un premier temps de comprendre la crise actuelle que traverse la construction politique européenne**, de la montée des populismes en Europe orientale à la défection de la Grande-Bretagne et à la formation d'un gouvernement anti-européen en Italie. Plusieurs intervenants se sont exprimés pour tenter de comprendre les origines de cette crise de confiance en l'avenir du projet politique de l'Union européenne. Tandis que certains penseurs libéraux ont tendance à accuser les gouvernements dits « populistes » d'Europe orientale, certains intellectuels attachés à la notion de souveraineté nationale incriminent au contraire la politique dite « ultra-libérale » des institutions européennes. Notre analyse consiste à accepter une partie des arguments des deux principaux camps opposés tout en cherchant à formuler un récit nouveau, à la fois plus critique à l'égard des idéologies néo-libérale et communiste ayant dominé en Europe depuis un demi-siècle, et plus proche des idées chrétiennes-démocrates des pères fondateurs. Mais il est vrai aussi que la démocratie chrétienne n'a pas toujours été en mesure de proposer un discours suffisamment critique à l'égard de la philosophie humaniste européenne devenue dominante au XIX<sup>e</sup> siècle à droite comme à gauche de l'échiquier politique. Celle-ci en effet, bien qu'étant à l'origine de la défense des droits individuels, du marché commun et d'un droit international reposant sur des États souverains, s'est révélée incapable de contrer la montée des totalitarismes au XX<sup>e</sup> siècle.

**Pour un certain nombre d'intellectuels du XX<sup>e</sup> siècle, l'humanisme moderne doit être repensé à la lumière du personnalisme.** Ce paradigme a été défendu par des penseurs de toutes origines religieuses et nationales, de René Cassin à Martin Luther King et Nicolas Berdiaev. Le personnalisme fonde l'humanité sur la notion de dignité de chaque être humain. Toute une philosophie personnaliste a été élaborée pour comprendre l'homme comme individu, sujet de droit mais aussi comme être en relation, ne pouvant s'épanouir qu'avec et par autrui en tenant compte du bien commun. Plusieurs grands papes, Jean-Paul II, Benoît XVI et François, ont enrichi la doctrine sociale de l'Église catholique de considérations importantes sur les conséquences politiques, sociales et environnementales de la philosophie personnaliste. L'ensemble de cette réflexion qui plaide également pour une réhabilitation du sens de la vertu, de la nécessaire réconciliation entre droits et devoirs, et d'un droit international tourné vers l'horizon de la fraternité doit pouvoir aujourd'hui nourrir une refondation du projet politique de l'Union

européenne. Le pape François en particulier tire cinq conséquences méthodologiques et pratiques de ce que la personne et la communauté soient aux fondements du projet politique de l'Europe. Premièrement, il encourage les décideurs européens à promouvoir à tous les niveaux les débats entre les citoyens européens. Le pape François considère aussi qu'une politique personaliste doit être inclusive. Le pape explique que le personalisme est indissociable de la solidarité. Pour lui, une communauté solidaire est attentive à l'égard des plus pauvres et des plus fragiles mais elle est aussi soucieuse de favoriser aux jeunes générations la transmission des héritages et des valeurs. C'est pourquoi le pape insiste sur l'importance du travail historique, qu'il comprend autant comme une œuvre de transmission que de libération et d'espérance. Si l'Europe se redécouvrait comme une communauté de communautés, elle serait une source de développement pour elle-même et pour le monde entier. Enfin, l'évêque de Rome considère que les Européens se doivent de promouvoir une culture de paix.

**Ce renouveau de la réflexion personaliste pourrait être utile dans la perspective des élections européennes et du prochain sommet des chefs d'État portant sur l'avenir de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.** Cette assemblée, en effet, veille à la mise en œuvre d'une politique des droits et devoirs de l'homme partout en Europe. Elle gagnerait très certainement à résoudre les tensions qui existent sur le continent en approfondissant les fondements et les conséquences du paradigme personaliste. Elle pourrait également inspirer les voies d'une refondation du projet politique européen aux décideurs de l'Union européenne à condition de savoir présenter aux nations européennes toutes les implications de cette redéfinition en cours de l'humanisme.

## Notes

---

1. « Désireux d'assurer le respect des valeurs d'ordre juridique, politique et moral auxquelles ils sont attachés, soucieux de préserver la riche variété de leurs cultures nationales, partageant une même conception de la vie, fondée sur la volonté de bâtir une société conçue et réalisée au service des hommes, ils entendent sauvegarder les principes de la démocratie représentative, du règne de la loi, de la justice sociale — finalité du progrès économique — et du respect des droits de l'homme, qui constituent des éléments fondamentaux de l'identité européenne. » Déclaration des neuf chefs d'État européens à Copenhague le 14 décembre 1973. [https://www.cvce.eu/obj/declaration\\_sur\\_l\\_identite\\_europeenne\\_copenhague\\_14\\_decembre\\_1973-fr-02798dc9-9c69-4b7d-b2c9-f03a8db7da32.html](https://www.cvce.eu/obj/declaration_sur_l_identite_europeenne_copenhague_14_decembre_1973-fr-02798dc9-9c69-4b7d-b2c9-f03a8db7da32.html)
2. L'histoire interactive de la conscience européenne est aujourd'hui proposée par le site du Parlement européen : Ma maison de l'histoire européenne. <https://my-european-history.ep.eu/myhouse/story/538>  
Elle est également exposée par la Maison de l'histoire européenne, inaugurée en 2017 à Bruxelles. <http://www.europarl.europa.eu/visiting/en/brussels/house-of-european-history>

## Les dix propositions pour l'Europe

**N**otre recherche a consisté également à formuler dix propositions concrètes capables de réconcilier les fondements du projet civilisationnel européen avec la tâche lente, ardue et complexe de la mise en œuvre d'une politique européenne personnaliste.

**1.** Nous aimerions que **dans tous les pays du Conseil de l'Europe soit proposée dès l'école primaire une histoire de la conscience européenne** qui soit associée avec l'histoire nationale, qui soit réalisée selon la méthode des regards croisés et qui puisse s'appuyer sur les outils offerts par le site en vingt-quatre langues «Ma maison de l'histoire de l'Europe» (*My House of European History*).

**2.** La philosophie personnaliste doit permettre de se libérer du positivisme ambiant et de proposer une nouvelle épistémologie centrée sur les personnes et non plus sur la coupure entre «les mots et les choses» selon l'expression de Michel Foucault. En particulier une refondation du droit, de la science politique et des sciences économiques apparaît aujourd'hui comme indispensable si on admet la crise des idéologies libérales et communistes. Un certain nombre d'intellectuels français et européens ayant participé à notre recherche transdisciplinaire contribuent de façon significative à ce renouveau. **Le projet de créer de nouvelles universités européennes devrait pouvoir intégrer les avancées épistémologiques et méthodologiques qu'ils proposent.**

**3.** Si on veut relégitimer le projet européen, il faut repenser le principe de subsidiarité, de proportionnalité, et les articuler autrement. Il faut, au niveau des États membres et des régions, penser une garantie des libertés individuelles et collectives. Il faut aussi une **nouvelle énonciation et de nouvelles modalités du partenariat entre le public et le privé dans la définition de la loi.** Le principe de gouvernance à multiples niveaux doit également être réarticulé. Il convient de travailler le champ d'une science politique personnaliste capable de reconnaître les différents niveaux d'appartenance des citoyens européens. Pourquoi ne pas imaginer



**un personnalisme législatif**, à savoir la possibilité pour chacun de devenir un être de droit partagé entre différents règnes juridiques suivant la reconnaissance que l'on accorde à telle ou telle communauté ?

**4.** Comme exemple d'un nouveau droit français et européen capable de tenir ensemble les exigences de protection des économies et le devoir de protéger la liberté d'expression des citoyens, on peut citer **le cas du « droit voisin » au profit des éditeurs de service de presse en ligne**. On peut mentionner également, comme **nouveau type de droit personnaliste, protégeant la liberté d'expression tout en visant le bien commun d'un corps politique, l'initiative européenne du 23 novembre 2016 de lutte contre les fake news et les sites de propagande** ainsi que le projet de loi français consistant à protéger la paix civile pendant les périodes électorales contre les tentatives de déstabilisation au moyen de sites de propagande.

**5.** Il serait bénéfique que l'Union européenne généralise la gouvernance des entreprises fondée sur deux principes : celui de la codétermination comme norme de constitution et un autre, principe de mission, comme norme de gestion. Convaincus qu'un **« nouveau modèle économique européen héritier d'un humanisme doit devenir une force dans la mondialisation »**, des économistes ont lancé en mai 2018 un « appel européen » en faveur des six réformes suivantes : choisir l'économie réelle ; des limites strictes doivent être imposées aux sociétés boîtes aux lettres et au transfert des sièges sociaux ; créer une autorité indépendante régissant la mobilité des salariés ; renforcer la participation des salariés dans les entreprises ; créer un devoir de vigilance à l'égard des sous-traitants ; créer un cadre d'information contraignant adapté aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle. De plus, il serait utile que l'Union européenne retrouve le fil associationniste de l'histoire économique européenne et promeuve une économie sociale de marché.

**6.** **Une politique culturelle européenne personnaliste ambitieuse doit s'appuyer sur une vision claire des différents niveaux de conscience existant en Europe (classique, moderne, post-moderne, spirituel) et doit favoriser un dialogue entre eux.** La protection du patrimoine promue par les instances européennes et par Europa Nostra est bien entendu nécessaire. Le développement des échanges entre jeunes européens, y compris dans le cadre d'un plan de formation professionnelle, paraît de bon sens. La politique commune de soutien à la traduction est essentielle

aussi. Et la création de programmes européens d'œuvres prioritaires et même d'universités européennes est indispensable. Mais sans une définition préalable commune, à un niveau européen, des fondements de la culture européenne et une réflexion sur la mise en relation des différents courants, cette politique sera contestée et ses effets pourront même être contraires à ses intentions.

**7.** La visée personnaliste doit conduire à la **définition d'un humanisme numérique dans le domaine des soins comme dans celui de la justice ou des médias**. L'Europe doit inventer un mode de croissance qui vise un nouveau plein-emploi des capacités humaines et non leur réduction. Les infrastructures du numérique sont au cœur du renouvellement de l'espace technique, mais elles sont monopolisées par des groupes géants, elles devront être conçues pour des biens communs. **Pour Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, cette nouvelle politique de développement numérique commence par la protection des personnes. Il propose également, pour faire face aux 4000 attaques en 2017 par rançongiciel, de renforcer l'Agence européenne de cybersécurité. La priorité de la Commission, qu'il convient de soutenir, est de protéger les droits de propriété intellectuelle et les données à caractère personnel des citoyens européens.**

**8.** Il est nécessaire de penser à une politique européenne de **construction de la paix ouverte réellement aux sociétés civiles**. Face à l'absence totale aujourd'hui d'alternatives aux négociations de Minsk entre la Russie et l'Ukraine, il est urgent de soutenir un plan de dialogues informels, avec la participation de personnalités de la société civile libres, qualifiées et reconnues, portant sur des sujets conflictuels tels que le rapport à la démocratie ou aux récits du passé. Il serait bienvenu que les instances européennes puissent soutenir ce type d'initiative s'inscrivant dans la logique de ce que Bertrand Badie qualifie « d'humanisme international ». Par ailleurs, le président Macron à la Sorbonne a fait plusieurs propositions utiles visant à mettre en œuvre sa **vision renouvelée du concept de souveraineté partagée** : création d'une force commune d'intervention, d'un budget de défense commun et d'une doctrine commune pour agir ; création d'une académie européenne du renseignement pour renforcer les liens entre nos pays, par des actions de formation et d'échanges ; mise en place d'un parquet européen contre la

criminalité organisée et le terrorisme, au-delà des compétences actuelles qui viennent d'être établies.

**9.** L'Union européenne doit tenir ensemble deux responsabilités souvent contradictoires, à savoir l'exigence de protection de la cohésion sociale des peuples européens et le souci d'accueillir toute personne en situation de persécution dans son pays d'origine. Elle doit envisager une immigration raisonnée comme une réalité positive, organiser une coopération solide pour la surveillance des frontières, assurer l'accueil des personnes ayant droit à une protection internationale, en garantissant la convergence des processus d'octroi de l'asile, d'intégration et de retour dans les pays de départ. Elle doit aider les migrants à comprendre et respecter les valeurs des pays d'accueil. La répartition des personnes entre les États membres doit, outre les critères économiques des pays, tenir compte des capacités et des souhaits des migrants. Ainsi que de l'histoire et de la culture de chaque pays. L'Europe ne doit pas mettre de frein au regroupement familial. Cette politique raisonnable de maîtrise des flux migratoires et d'attention aux réfugiés doit s'accompagner d'un engagement plus important de l'UE en matière de coopération et de développement avec les pays de départ. Il serait utile enfin que le Service européen d'action extérieure dispose de plus de marge de manœuvre pour mettre en œuvre une politique multilatérale équilibrée. Pour organiser les relations internationales au XXI<sup>e</sup> siècle vers plus de fraternité, il n'y a pas d'autre voie que le multilatéralisme ouvert réellement aux sociétés civiles. Les États doivent se mettre au service des nations autant que celles-ci doivent s'unifier par le service de l'État.

**10.** La promotion du personnalisme consiste enfin à établir une politique économique, agricole, environnementale et sociale harmonieuse et où la personne humaine occupe un rôle central. Au même titre qu'elle vise à réencaster l'économie avec le social, l'approche personnaliste comprend l'être humain comme gardien de la création. La politique énergétique européenne commune doit être fondée sur la solidarité et l'efficacité énergétique et sur la décarbonisation. Elle doit viser quatre objectifs majeurs. Premièrement, la démocratie doit être au cœur de la gouvernance de l'Union de l'énergie. Cela passe par des mécanismes permettant une participation plus directe des citoyens, des élus locaux et de la société civile aux grands choix qui structurent les stratégies énergétiques nationales et européennes. Deuxièmement, l'Europe doit mettre en place

une véritable politique industrielle fondée sur l'innovation pour faire de nos entreprises les leaders mondiaux de l'énergie propre. Troisièmement, les investissements, publics et privés, doivent intégrer pleinement les objectifs de la transition énergétique. Quatrièmement, l'Union de l'énergie doit être au service d'une transition énergétique juste qui passe par un «**Pacte social pour la transition énergétique**» qui veille à créer des emplois pour nos jeunes et à éradiquer la pauvreté énergétique.

En conclusion nous plaidons pour un retour à une métaphysique forte permettant d'élaborer un humanisme personnaliste capable de donner des fondements solides et de formuler une espérance pour l'Europe. C'est en allant puiser dans toutes les ressources de cette aventure spirituelle et de l'imagination humaine que pourra apparaître ce modèle original de gouvernement, voulu par les pères de l'Europe : une Fédération européenne des États-nations plaçant au centre la dignité réelle de la personne, c'est-à-dire sa liberté, dans son lien à la nation, comme dans son lien à tous les groupes sociaux, et ouverte à une mission universelle.

Retrouver le goût de l'aventure européenne

# 1

## **Introduction**

**Les objectifs, les partenaires  
et les ressources de la recherche**

Retrouver le goût de l'aventure européenne

## 1. Introduction: Les objectifs, les partenaires et les ressources de la recherche

Cette note est le fruit de deux ans de recherches menées au Collège des Bernardins, à la demande de son conseil de direction<sup>3</sup>, sur le thème « Passé et avenir de la civilisation européenne ». Cette recherche s'est déroulée en association avec plusieurs centres de recherche et universités : Confrontations Europe, la Fondation Schuman, l'Institut Jacques Delors, la Maison de l'Europe, l'Université du Luxembourg via son programme de gouvernance européenne, la Fédération des universités catholiques en Europe, la Fondation Jean Monnet pour l'Europe, les Semaines sociales de France<sup>4</sup>.

Nous avons également bénéficié de l'apport de plusieurs experts du projet européen tels que Fabienne Keller, sénatrice du Bas-Rhin et ancienne maire de Strasbourg, Christian Oudin, administrateur au Sénat, Gaëtane Ricard-Nihoul, chef adjoint de la représentation en France de la Commission européenne et aujourd'hui secrétaire générale pour les consultations citoyennes sur l'Europe. Notre séminaire de recherche s'est tenu sur une base mensuelle et a réuni une cinquantaine de membres permanents.

La recherche précédente, menée en 2015-2017 en association étroite avec une trentaine d'historiens européens, avait consisté à travailler sur l'histoire de la conscience européenne en tenant compte des enjeux du temps présent. À partir de cette redécouverte des éléments structurants de la conscience européenne, la recherche présente s'est donnée comme double objectif, d'une part de redéfinir le cœur de l'identité européenne, à savoir son humanisme personnaliste et son désir de construire la paix, et d'autre part de proposer des voies de mise en œuvre du projet européen au niveau de l'Union européenne mais aussi de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. D'où vient l'Europe et où va-t-elle ? Dans un contexte où l'on parle volontiers de crise de l'Europe, où celle-ci est très critiquée et souvent divisée, notre ambition est de contribuer à discerner « les signes des temps » afin d'aider à formuler une espérance pour l'Europe.



Le Pôle de recherche du Collège des Bernardins a souhaité répondre de la sorte aux demandes du Parlement européen de formuler «un nouveau récit pour l'Europe» et aux initiatives de la Commission européenne et du gouvernement français d'organiser des consultations citoyennes sur l'avenir du projet européen<sup>5</sup>. Cette recherche s'inscrit aussi dans la perspective du double enjeu en 2019 des élections européennes et du possible quatrième sommet des chefs d'État de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Il s'agit en effet de penser également les articulations possibles entre l'Europe politique et le projet de civilisation européenne qui s'étend «de l'Atlantique à l'Oural».

Cette note a été rédigée à partir des différents séminaires, colloques et rencontres organisés entre 2017 et 2019 à Paris par le Collège des Bernardins mais aussi dans plusieurs villes européennes (Bruxelles, Kiev, Nicosie, Prague, Vilnius, Strasbourg, Caen...) en association avec le Parlement européen, la Commission européenne, la Plateforme de la mémoire et de la conscience européenne et plusieurs universités.

Nous avons également coopéré ponctuellement avec plusieurs *think tanks* tels que Europa Nova (avec qui nous avons co-organisé un colloque aux Bernardins), le Groupe Spinelli (qui nous a invités à participer à certains de ses travaux), l'European Policy Center (dont nous avons convié le président Herman van Rompuy à deux reprises à Bruxelles et au Collège des Bernardins et qui a également accepté de rédiger la préface de notre recherche historique<sup>6</sup>).

Nous nous sommes rapprochés également de plusieurs structures chrétiennes européennes :

- La Fédération des universités catholiques en Europe (avec laquelle nous préparons un module de formation à l'histoire de la conscience européenne ainsi que plusieurs universités d'été),
- Ensemble pour l'Europe, qui regroupe plusieurs associations de laïcs en Europe (Communauté de Sant'Egidio, Syndesmos, Focolari, etc.), nous a invités à participer à son grand rassemblement à Munich en juin 2016,
- La Conférence des Églises chrétiennes en Europe (qui regroupe toutes les Églises protestantes et orthodoxes en Europe à l'exception de l'Église russe), qui nous a invités à participer à un séminaire sur le patrimoine culturel européen à Chypre en octobre 2017,
- La Commission des évêques catholiques de la communauté européenne (Comece)<sup>7</sup>, qui fait le lien entre les instances politiques de l'Union européenne et toutes les conférences épiscopales catholiques

des vingt-huit États membres et qui s'est impliquée dans l'organisation du processus de réflexion sur l'avenir de l'Europe engagé par le Vatican « (Re)thinking Europe » (dont nous avons rencontré les responsables),  
→ L'Université catholique d'Ukraine (avec qui nous avons organisé un séminaire de construction de la paix en Europe orientale et un colloque sur un aspect de l'histoire de la conscience européenne).

Enfin nous avons collaboré avec plusieurs médias afin de rendre compte des événements et des travaux que nous menions, et en particulier les journaux *Ouest France*<sup>8</sup> *La Croix*<sup>9</sup> et *Gazeta Wyborcza*<sup>10</sup>, qui ont publié notamment chaque mois en français et en polonais une série de regards croisés sur l'histoire de la conscience européenne.

Cette recherche a donc été menée de façon ouverte et coopérative, associant des structures chrétiennes et laïques, et s'est déroulée de façon non partisane aussi bien en France qu'ailleurs en Europe en réunissant de nombreux intellectuels et partenaires européens.

Après la publication d'une *Histoire de la conscience européenne* aux éditions Salvator en 2016, ouvrage aujourd'hui traduit en anglais et en polonais, un accord de partenariat a été signé par le Collège des Bernardins avec le Parlement européen pour la participation au site en vingt-quatre langues « Ma maison de l'histoire de l'Europe »<sup>11</sup> en 2017. Celui-ci offre aux citoyens européens la possibilité de raconter leur propre expérience de l'histoire de l'Europe et de la confronter aux historiens de métier. Cette coopération a abouti, avec le soutien de la Fondation Hippocrène, à la mise en place d'un comité scientifique qui associe aujourd'hui le Parlement européen, la Maison de l'histoire européenne (inaugurée à Bruxelles en juin 2017), le Collège des Bernardins et plusieurs médias européens tels qu'*Arte*, *Ouest France* et *Gazeta Wyborcza*. Grâce à notre coopération avec le Parlement européen nous avons également réalisé un film documentaire dédié au thème du nouvel humanisme européen à partir des archives visuelles du Parlement européen<sup>12</sup>.

Nous sommes reconnaissants à tous et à chacun d'avoir bien voulu partager avec nous leur expertise et de nous avoir associés à certaines de leurs entreprises. Nous avons été inspirés par les différents discours du pape François sur l'avenir de l'Europe et notamment celui d'octobre 2017 à Rome. Nous avons pris connaissance de plusieurs rapports, en particulier des propositions de la Commission européenne<sup>13</sup>, du Conseil européen et du Parlement

européen pour l'avenir de l'Europe. Nous avons été attentifs aux propositions de relance du projet européen en 2017-2018 par le président Emmanuel Macron après son élection, à Athènes, à la Sorbonne et au Parlement européen de Strasbourg. Nous avons lu les propositions «en faveur d'une stratégie de long terme pour l'Europe», notamment pour le cadre financier pluri-annuel de l'Union (2021-2027) de Confrontations Europe<sup>14</sup>; le texte de Civico intitulé «La voie européenne pour un futur meilleur»;<sup>15</sup> le manifeste des Semaines sociales de France, formulé à l'issue du grand rassemblement de novembre 2016 à Paris auquel nous avons participé<sup>16</sup>; le rapport du *New Pact for Europe*, rédigé par plusieurs associations européennes dont le European Policy Center et pour la France Europa Nova; la *Déclaration de Paris: une Europe en laquelle nous pouvons croire* rédigée en 2017 par plusieurs personnalités telles que Chantal Delsol et Rémi Brague. D'une façon générale, la bibliographie des ouvrages sur l'avenir de l'Europe est assez large et nous avons veillé à lire certaines des principales contributions au débat à commencer par celles des membres de notre groupe de recherche<sup>17</sup>.

Cependant la responsabilité de la synthèse ci-dessous, qui concerne la deuxième partie de notre recherche, est celle des deux co-directeurs du séminaire des Bernardins à l'initiative du projet, Antoine Arjakovsky et Jean-Baptiste Arnaud. Elle ne prétend refléter ni la position des différentes structures associées ni celle du Collège des Bernardins<sup>18</sup>. Elle devra être complétée d'ici la fin de l'année par l'apport des prochains séminaires.

Dans un premier temps, on présentera la civilisation européenne comme un don qui dépasse le seul effort collectif des peuples et on racontera brièvement comment la conscience européenne s'est affermie en reconnaissant ce don premier, irréductible et pourtant insaisissable, toujours mystérieux. L'Europe est une réalité culturelle et spirituelle inscrite dans une histoire. Rappeler ainsi les éléments constitutifs de l'identité européenne et de sa mémoire apparaît comme une condition nécessaire pour établir les fondements de son espérance. L'Europe est un donné à découvrir<sup>19</sup> avant d'être seulement une tâche à accomplir, même si comme tout don elle est aussi un appel à le recevoir activement et à le faire fructifier en y collaborant.

On présentera ensuite quelques constats sur la crise actuelle que traverse la construction politique européenne dans ses différentes dimensions et en particulier dans l'engagement même des libertés humaines qui composent cette Europe. Il ne s'agit pas de répéter ce qui a déjà été dit à ce sujet

excellamment par les différents intervenants au séminaire<sup>20</sup>. On souhaite simplement attirer ici l'attention sur la nécessaire prise en compte des griefs qui sont adressés à la construction politique et économique européenne.

Puis on insistera sur le paradigme « d'un humanisme personnaliste » au cœur de l'histoire de la conscience et de la civilisation européenne. En effet cette référence fondatrice à la personne dans son lien aux communautés auxquelles elle appartient et contribue nous paraît en mesure de répondre à un grand nombre des griefs accumulés à l'Est comme à l'Ouest de l'Europe. Il permet de reprendre harmonieusement le projet d'une mise en forme politique, économique et culturelle de la civilisation européenne si on parvient à montrer sa supériorité à l'égard de la définition moderne de l'humanisme.

Enfin on formulera plusieurs propositions capables de réconcilier les fondements du projet civilisationnel européen avec la tâche lente, ardue et complexe de la mise en œuvre de cette vision politique européenne personnaliste que nous recommandons.

## Notes

---

3. Collège des Bernardins, *Passé et avenir de la civilisation européenne / 2017-2019*, <https://www.collegedesbernardins.fr/passe-et-avenir-de-la-civilisation-europeenne>
4. Confrontations Europe : <http://confrontations.org>  
Fondation Schuman : <https://www.robert-schuman.eu/fr>  
Maison de l'Europe : <http://www.paris-europe.eu>  
Semaines sociales de France : <http://www.ssf-fr.org>  
Institut Jacques Delors : <http://institutdelors.eu>  
Chaire de recherches en études parlementaires de l'Université du Luxembourg : <http://europa.uni.lu>  
Fondation Jean Monnet : <https://jean-monnet.ch>
5. Collège des Bernardins, *Consultation citoyenne sur l'Europe, L'Europe se construit-elle avec ou contre les peuples ?*, 27 septembre 2018. [https://media.collegedesbernardins.fr/content/pdf/Recherche/4/2018-2019/Restitution-consultation-citoyenne-v1%20\\_.pdf](https://media.collegedesbernardins.fr/content/pdf/Recherche/4/2018-2019/Restitution-consultation-citoyenne-v1%20_.pdf)  
Collège des Bernardins, *Passé et avenir de la civilisation européenne 2017-2019*, consultations citoyennes sur l'Europe. <https://www.collegedesbernardins.fr/content/consultations-citoyennes-sur-leurope>
6. Antoine Arjakovsky, dir., *Histoire de la conscience européenne*, Paris, Salvator, 2016.
7. Comece : <http://www.comece.eu>
8. *Ouest France*, « Pour une histoire mosaïque de l'Europe », *Ouest France*, 3 avril 2017. <https://www.ouest-france.fr/reflexion/point-de-vue/pour-une-histoire-mosaïque-de-l-europe-4903628>
9. Jean-Baptiste François, « Aux Bernardins, une consultation sur l'Europe », *La Croix*, 18 septembre 2018. <https://www.la-croix.com/Monde/Europe/Bernadins-consultation-lEurope-2018-09-28-1200972283>
10. John Milbank, Piero Coda, Jolanta Kurska, « Mój dom historii europejskiej. Do czego służą uniwersytety ? », *Wyborcza*, 19 mars 2018. <http://wyborcza.pl/alehistoria/7,121681,23146629,moj-dom-historii-europejskiej-do-czego-sluz-uniwersytety.html?disableRedirects=true>
11. My House of European History. <https://my-european-history.ep.eu/myhouse/timeline?locale=fr>
12. Collège des Bernardins, « Vers un nouvel humanisme européen ». <https://www.collegedesbernardins.fr/vers-un-nouvel-humanisme-europeen>
13. Jean-Claude Juncker, « L'État de l'union 2017 ». [https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/state-union-2017-brochure\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/state-union-2017-brochure_fr.pdf)
14. Anne Macey, « Une stratégie de long terme pour l'Europe », *Confrontations Europe*, n° 121, avril-juin 2018, p. 4-5.

15. Civico Europa, « La Voie Européenne pour un Futur Meilleur ». <http://civico.eu/uploads/la-voie-europeenne-pour-un-futur-meilleur.pdf>
16. Les Semaines sociales de France, « Nos propositions pour l'Europe de demain ». <http://ssf-lasession.org/propositions-pour-europe-de-demain>
17. En particulier on peut signaler les ouvrages suivants : Jean-Dominique Giuliani, *Pour quelques étoiles de plus. Quelle politique européenne pour la France ?*, Paris, éditions Lignes de repères, 2017 ; Enrico Letta, avec Sébastien Maillard, *Faire l'Europe dans un monde de brutes*, Paris, Fayard, 2017 ; Ivan Krastev, *After Europe* ; trad. fr. *Le destin de l'Europe, une sensation de déjà vu*, traduit de l'anglais par Frédéric Joly, Paris, Premier parallèle, 2017 ; Jean-Marc Ferry, *L'Europe interdite*, Paris, Passy, 2012 ; *L'idée d'Europe*, Paris, Presses Paris-Sorbonne, 2013 ; Philippe Herzog, *Une tâche infinie, Fragments d'un projet politique européen*, Paris DDB, 2010 ; *L'identité de l'Europe, vers une refondation*, Londres, King's College, 2016.
18. Cette note sera corrigée et complétée par les apports des membres du séminaire d'ici le mois d'octobre 2018 et présentée en janvier 2019 au Collège des Bernardins. Enfin les membres du conseil scientifique du séminaire de recherche choisiront chacun une ou plusieurs des propositions formulées ci-dessous pour les présenter de façon plus personnelle lors d'un colloque conclusif qui se tiendra le 15 mai 2019 au Collège des Bernardins, à quelques jours des élections européennes. On envisage également de publier l'ensemble des contributions en septembre 2019 et d'envoyer le texte aux chefs d'État membres du Conseil de l'Europe.
19. Cf. la question posée par le cardinal Jean-Marie Lustiger lors d'une intervention à Berlin en 1990 : « S'agit-il de "faire l'Europe" ou de la découvrir ? » (Jean-Marie Lustiger, *Nous avons rendez-vous avec l'Europe*, Paris, Mame, 1991, p. 111).
20. On trouvera tous les comptes rendus des séances ici : <https://www.collegedesbernardins.fr/passe-et-avenir-de-la-civilisation-europeenne>

Retrouver le goût de l'aventure européenne

# 2

## **Le nécessaire retour à l'histoire de la conscience européenne**

- **Le moment de la prise de conscience  
d'une identité européenne**
- **L'avènement d'un récit européen**
- **Puissance et limites de la conscience  
européenne**



Retrouver le goût de l'aventure européenne

## 2. Le nécessaire retour à l'histoire de la conscience européenne

### a. L'avènement d'un récit européen

Le Collège des Bernardins a tenu, les 20 et 21 mai 2016, un colloque intitulé «Un nouveau récit pour l'Europe. Regards croisés sur l'histoire de la conscience européenne»<sup>21</sup>. Préparé pendant trois ans, placé sous le patronage de la Commission européenne et organisé en association avec plusieurs institutions et universités européennes, il a réuni une trentaine d'historiens de dix-sept pays européens. La méthode originale a été de proposer une histoire non exhaustive et ouverte de la conscience européenne au travers de regards croisés.

Il a fallu dans un premier temps rappeler qu'il existait bien une réalité désignée par le terme «d'identité européenne», comme le fit le Conseil européen le 14 décembre 1973 dans la *Déclaration de Copenhague*<sup>22</sup>, ou mieux encore une «conscience européenne», comme le fit dès 1933 Julien Benda dans son *Discours à la nation européenne*, car «l'idée que les hommes se font de leurs actes est, en histoire, plus féconde encore que ces actes». L'historien personnaliste Bernard Voyenne a su cependant montrer en 1952 dans sa *Petite histoire de l'idée européenne* les limites de la vision néo-impériale de la construction européenne de Julien Benda ainsi que l'impuissance, face aux reconstructions totalitaires du passé, de la vision idéaliste de l'Europe d'Edmund Husserl formulée en 1935 dans sa conférence de Vienne *La crise de l'humanité européenne et la philosophie*. Toute l'histoire de l'Europe pour Voyenne fut une oscillation entre d'une part les tentatives de restauration néo-impériale de l'œcumène gréco-romain (avec Charlemagne, Napoléon, Alexandre I<sup>er</sup>, Hitler, chacun à sa façon) et, d'autre part, les élaborations politiques d'Européens, souvent minoritaires, mais toujours influents et marqués par la représentation chrétienne du Royaume de Dieu sur la terre, de Pierre Dubois, le conseiller de Philippe le Bel, qui rêvait d'une fédération européenne calquée sur le modèle laïcisé des conciles œcuméniques, à Emmanuel Kant, le philosophe de Königsberg, auteur du *Projet philosophique de paix perpétuelle* en 1795. Pour rendre compte de cette oscillation, source du meilleur comme du pire,

une histoire vivante et objective de la conscience européenne doit proposer un récit symbolique, polyphonique et participatif. Ce croisement des regards entre citoyens et historiens de métier, appartenant à différentes nations, générations et traditions historiographiques, est la voie indispensable pour permettre aux Européens de prendre conscience d'eux-mêmes, de faire corps autour d'institutions solides et d'affronter ensemble les défis qui les bousculent<sup>23</sup>. Trois grandes figures contemporaines ont insisté sur ce point récemment.

## **b. Le moment de la prise de conscience d'une identité européenne**

**L**e *Discours au peuple d'Europe* de Barack Obama à Hanovre en Allemagne le 25 avril 2016 avait comme objectif de proposer une issue aux crises que traverse actuellement le continent européen, de la guerre russo-ukrainienne et du conflit entre la Russie et l'Union européenne au risque de Brexit et à l'arrivée massive de migrants en provenance du Proche Orient. Les propos du président américain sont révélateurs de l'importance pour les Européens de se confronter au regard d'autrui pour prendre conscience d'eux-mêmes comme appartenant à une même entité civilisationnelle : « Je vous dis à vous, peuples d'Europe, n'oubliez pas qui vous êtes. Vous êtes les descendants d'une lutte pour la liberté [...] Vous êtes l'Europe, unis dans la diversité. Guidés par les idéaux qui ont formé le monde vous êtes plus forts lorsque vous êtes unis<sup>24</sup>. » Une telle perspective est d'autant plus intéressante qu'elle est formulée par un non-Européen. L'Europe grandit en étant considérée de l'intérieur, avec un sentiment d'appartenance, même contesté, et de l'extérieur en étant reconnue comme inspirante ou repoussante, dans ses forces et ses faiblesses.

Les Européens ont besoin d'un récit commun non seulement parce qu'ils forment un tout aux yeux du reste du monde, mais surtout parce que sans référents communs ils risquent de perdre leur identité. C'est ce qu'a affirmé à Rome en 2011 Herman van Rompuy, alors qu'il était président de l'Union européenne. Il expliqua que le discours des droits de l'homme ne pouvait constituer, à lui seul, un axe vertical autour duquel les Européens peuvent se retrouver. « Car c'est renvoyer l'homme trop à lui-même et donc, forcément le limiter, le cloisonner, l'isoler. En un mot le rendre trop "solitaire". » C'est

la raison pour laquelle Herman van Rompuy considère que les Européens ont besoin d'un « supplément d'âme » capable de maintenir et de renforcer les acquis de la civilisation européenne à savoir l'égalité hommes-femmes, la démocratie politique, la séparation de l'État et des Églises, l'intégration par le droit au sein de sociétés pluriculturelles. Pour lui, c'est l'amour qui se trouve au fondement d'une telle réconciliation entre science et conscience. Il faut donc que les Européens retrouvent, selon la recommandation de Kierkegaard, « les vertus d'un amour qui transcende le temps<sup>25</sup> ».

Le pape François a apporté une contribution majeure à la réflexion collective sur le passé et l'avenir de la civilisation européenne le 25 novembre 2014 au Conseil de l'Europe puis au Parlement européen à Strasbourg lors de sa première visite de la capitale européenne. Pour lui, seule la recherche de la vérité historique permet de sortir de l'impasse de l'individualisme qui menace la civilisation européenne. « Pour marcher vers l'avenir il faut le passé. De profondes racines sont nécessaires. Et il faut aussi le courage de ne pas se cacher face au présent et à ses défis. Il faut de la mémoire, du courage, une utopie saine et humaine. » Le pape argentin d'origine italienne dispose de la distance suffisante pour expliquer aux parlementaires européens que « les racines s'alimentent de la vérité, qui constitue la nourriture, la sève vitale de n'importe quelle société qui désire être vraiment libre, humaine et solidaire. » Or, selon lui, la vérité pour se faire jour doit faire appel à la conscience.

## **c. Puissance et limites de la conscience européenne**

**L**es débats du colloque des Bernardins ont permis de vérifier que la méthode des récits croisés sur l'histoire de la conscience européenne était la bonne. En effet, il y eut de véritables joutes entre historiens appartenant à des univers intellectuels, culturels et nationaux différents, mais celles-ci ont contribué à trouver des structures communes à la conscience européenne.

Ainsi peut-on mentionner les débats entre Luuk van Middelaar, professeur néerlandais à l'université de Louvain-la-Neuve, et la Slovène Taja Vovk van Gaal, directrice de la Maison d'histoire européenne à Bruxelles, sur la

question de l'importance politique mais aussi du risque d'instrumentalisation du discours historique sur l'histoire européenne. Les divergences entre Thomas Maissen, directeur suisse de l'Institut historique allemand, et Antoine Arjakovsky, directeur de recherche français au Collège des Bernardins, sur la notion de conscience européenne ont poursuivi ces échanges. Pour le premier il est difficile de trouver la trace d'une conscience européenne au niveau de l'histoire politique de l'Europe à l'époque moderne, tandis que pour le second l'histoire de la conscience européenne ne peut être réduite au niveau de la politique des États-nations, ce dont témoigne l'émergence d'une Europe universitaire au XIII<sup>e</sup> siècle ou d'une République des Lettres, de Paris à Moscou, à l'époque moderne. Nora Repo, universitaire finlandais, et Philippe Poirier, professeur à l'Université du Luxembourg, ont eu des points de vue différents sur la place qu'il convient à apporter à l'islam dans l'histoire de la conscience européenne et surtout sur les enseignements à en tirer au temps présent. Vincent Dujardin, directeur de l'Institut d'études européennes à Louvain, et Joanna Nowicki, universitaire polonaise, ont fait le récit de la construction européenne à partir de deux points de vue différents. Pour le premier, 1945 signifie la fin de la Deuxième Guerre mondiale et le début de la construction européenne. Tandis que pour la seconde, la fin de la Deuxième Guerre mondiale ne date véritablement que de la chute du mur de Berlin en 1989 et de l'intégration en 2004 de la plupart des pays de l'ancien bloc socialiste européen.

On pourrait continuer longtemps l'énumération des débats qui montrent que l'histoire est une science vivante, inachevée, sans cesse recommencée. Mais à travers une telle approche ouverte, respectueuse et argumentée, plusieurs éléments structurels de la conscience européenne ont fait l'objet d'un consensus.

Premièrement, les Européens depuis le fond des âges se sont forgé une vision originale de l'unité dans la diversité. Il n'est pas étonnant qu'il s'agisse aujourd'hui de la devise de l'Union européenne («*In varietate concordia*»). Cette vision associe le goût grec de l'universalité, le respect romain de l'égalité de chacun, la représentation monothéiste d'un Créateur transcendant et aimant, et la révélation chrétienne d'un Dieu Un et Trine. Mais cette équation méta-conceptuelle entre le principe personnel et le principe sapientiel, à l'origine du puissant mouvement associatif, coopératif et syndical qui a marqué l'histoire des Européens de Stockholm à Madrid, a aussi conduit à une tension politique permanente en Europe entre les ordres monarchique, oligarchique et démocratique.

L'histoire de la conscience européenne a été marquée également par une tension récurrente entre un attachement à l'État de droit et une vision impérialiste du monde. Les Européens ont recherché la distinction du pouvoir séculier du pouvoir religieux, la participation des religions au bien public, la quête d'un système politique attribuant l'égalité juridique aux citoyens mais aussi une verticalité du pouvoir permettant de transcender les différences. Mais l'amour de la liberté des Européens s'est aussi accompagné de violences coloniales et d'un refus récurrent de l'altérité.

Nul doute que la conscience européenne est caractérisée également par un sens de la créativité artistique et de la découverte scientifique. Pour Jean-François Mattéi, l'Européen est celui qui cherche à porter toujours au-delà son regard. Cette caractéristique l'a distingué, dans l'histoire, des autres peuples, à commencer par les Perses et les différents peuples asiatiques dont il fut pourtant proche géographiquement. Comme le raconte le mythe de l'enlèvement par Zeus à Tyr de la princesse Europè, l'Européen a tenu à se différencier de ses voisins tout en assimilant le meilleur. Ce sens de la créativité et ce goût de la découverte furent à l'origine de l'*universitas* comme lieu d'apprentissage de la connaissance universelle, fondée sur la communauté formée par les enseignants et les étudiants. Mais il fut aussi à l'origine des découvertes les plus dangereuses pour l'avenir de la civilisation humaine, telles que le phénomène de fission nucléaire révélé entre 1934 et 1938 par un Italien, Enrico Fermi, deux Allemands, Otto Hahn et Fritz Strassmann, et une Autrichienne Lise Meitner.

➤ **L'histoire de la conscience européenne a été marquée par une tension récurrente entre un attachement à l'État de droit et une vision impérialiste du monde.**

Enfin, l'histoire de la conscience européenne fait apparaître une conception originale et ambivalente de l'amour et de la sexualité comme bases de l'égalité fondamentale entre les hommes et les femmes mais aussi comme complémentarité entre eux. Comme l'a montré Denis de Rougemont en 1938 dans son *Histoire de l'amour en Occident*, la sexualité a été comprise au fil des siècles comme source de créativité lorsqu'elle était consciencisée et sublimée. L'amour de Dante et de Béatrice est cheminement vers l'au-delà. Mais il fut aussi source de névrose et de pathologie lorsqu'il n'était pas assumé. Les mythes européens de Tristan et Iseut mais aussi de Shéhérazade en témoignent. Et de la vision libertine de l'amour du Don Juan

de Tirso de Molina à celle du marquis de Sade, la civilisation européenne a aussi contribué à l'émergence d'une cité perverse, incapable de maintenir en équilibre le sens de la liberté comme un don et comme une responsabilité.

Cette mémoire de l'histoire éclaire la crise actuelle du projet européen et fonde la recherche d'une parole d'espérance pour l'Europe. Aussi la première proposition que nous formulons est la suivante : en reprenant l'idée de l'association Pax Europa, mais aussi celle de Civico, nous aimerions que dans tous les pays du Conseil de l'Europe soit proposée dès le primaire une histoire de la conscience européenne qui soit associée avec l'histoire nationale, réalisée selon la méthode des regards croisés et qui puisse s'appuyer sur les outils offerts par le site Ma maison de l'histoire de l'Europe (*My House of European History*).

### Notes

---

21. Antoine Arjakovsky, dir., *Histoire de la conscience européenne*, préface de Herman van Rompuy, Salvator, Paris, 2016.
22. « Désireux d'assurer le respect des valeurs d'ordre juridique, politique et moral auxquelles ils sont attachés, soucieux de préserver la riche variété de leurs cultures nationales, partageant une même conception de la vie, fondée sur la volonté de bâtir une société conçue et réalisée au service des hommes, ils entendent sauvegarder les principes de la démocratie représentative, du règne de la loi, de la justice sociale — finalité du progrès économique — et du respect des droits de l'homme, qui constituent des éléments fondamentaux de l'identité européenne. » Déclaration des neuf chefs d'État européens à Copenhague le 14 décembre 1973. [https://www.cvce.eu/obj/declaration\\_sur\\_l\\_identite\\_europeenne\\_copenhague\\_14\\_decembre\\_1973-fr-02798dc9-9c69-4b7d-b2c9-f03a8db7da32.html](https://www.cvce.eu/obj/declaration_sur_l_identite_europeenne_copenhague_14_decembre_1973-fr-02798dc9-9c69-4b7d-b2c9-f03a8db7da32.html)
23. L'histoire interactive de la conscience européenne est aujourd'hui proposée par le site du Parlement européen : Ma maison de l'histoire européenne. <https://my-european-history.ep.eu/myhouse/story/538> Elle est également exposée par la Maison de l'histoire européenne inaugurée en 2017 à Bruxelles. <http://www.europarl.europa.eu/visiting/en/brussels/house-of-european-history>
24. <https://www.whitehouse.gov/the-press-office/2016/04/25/remarks-president-obama-address-people-europe> ; Cf. aussi : <http://www.theguardian.com/commentisfree/2016/apr/26/the-guardian-view-on-obamas-hanover-speech-a-welcome-endorsement-of-european-unity-and-values>
25. Cette perspective est aujourd'hui celle du philosophe contemporain Jean-Marc Ferry dans *Les Lumières de la religion* (Paris, Bayard, 2013).

# 3

## **Le débat sur la crise du projet européen comme attente d'un nouveau paradigme**

- **Le débat sur les causes de la crise**
- **Au-delà de la crise du populisme,  
la crise du libéralisme et du socialisme**
- **Le besoin d'un nouveau récit européen**



Retrouver le goût de l'aventure européenne

### 3. Le débat sur la crise du projet européen comme attente d'un nouveau paradigme

On a beaucoup écrit déjà sur la poly-crise que traverse actuellement le projet politique européen<sup>26</sup>. L'inquiétude sur l'avenir du projet européen est apparue clairement en 2005 après l'échec des référendums français et néerlandais sur le traité établissant une constitution pour l'Europe. Elle s'est amplifiée par la suite avec la crise de la finance mondiale en 2008 et l'avènement d'une succession de crises politiques et économiques dans les années 2010. On peut nommer un certain nombre d'entre elles : crise de la dette non maîtrisée de pays européens comme la Grèce, crise de l'euro en raison de l'absence d'une politique économique adaptée, crise d'un modèle de croissance de plus en plus destructeur de l'environnement, etc. L'Union européenne a fait face à ces crises depuis 2008 avec un certain succès (Mécanisme européen de stabilité monétaire en 2012, début d'union bancaire, renforcement de la surveillance budgétaire ; politique anti-inflationniste de la Banque centrale ; COP21 en 2015 permettant un accord européen et global sur le réchauffement climatique, etc.) sans pour autant convaincre l'opinion publique que les solutions apportées soient suffisantes et pérennes. De plus, à ces crises, il faut ajouter depuis 2013 celle des migrants (plus d'un million et demi de réfugiés en Allemagne pour la seule année 2016), que l'Europe affronte de façon divisée. Depuis juin 2016, l'UE fait face à la crise dite du Brexit, avec une sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne prévue pour le mois de mars 2019. Comme l'a expliqué la sénatrice Fabienne Keller lors du séminaire des Bernardins dédié au Brexit, la fragilité politique du Royaume-Uni, à qui il manque un gouvernement fort avec une majorité solide et qui doit de surcroît rembourser une somme d'un montant évalué à 40 milliards d'euros à l'UE, est une source de déstabilisation pour toute l'Europe. Enfin, plus dangereuse encore pour l'avenir du projet européen, la crise de la contestation du paradigme européen libéral par un certain nombre de pays autoritaires dits « illibéraux » au sein même de l'Union européenne (Hongrie, Pologne...) et à ses frontières (Russie, Turquie...). Depuis mai 2018 le nouveau gouvernement italien, fruit d'une alliance

entre le mouvement 5 étoiles et la Ligue du Nord, se positionne résolument contre la politique économique de l'Union européenne et prévoit pour commencer de dépasser le plafond autorisé de 3 % de déficit public du PIB<sup>27</sup>.

## ■ a. Le débat sur les causes de la crise

**D**e plus, les points de vue sont très partagés tant au niveau français qu'europpéen sur les causes profondes de ces différentes crises. Pour les uns, tels Ivan Krastev, un politologue bulgare installé à Vienne, qui n'hésite pas à intituler son dernier ouvrage *After Europe*, le principal problème dépasse celui de la gouvernance et est lié au décalage croissant entre des élites à la fois urbaines et nomades, adaptées à la mondialisation, sachant parler plusieurs langues, peu sensibles à des notions telles que la loyauté à l'égard de leurs nations respectives, et des populations se situant le plus souvent à la périphérie des centres d'apprentissage, de communication et de décision, fortement attachées à leurs héritages nationaux et culturels et se considérant de plus en plus comme des victimes de la globalisation. Il y a une part de vérité dans cette analyse puisque, de fait, par exemple lorsqu'on analyse la répartition des votes du referendum en faveur du Brexit en juin 2016, on observe que les partisans du *remain* sont des populations urbaines, souvent jeunes et disposant d'un niveau d'éducation élevé.

Pour les autres, tels les auteurs du rapport *New Pact for Europe*, sous la direction du penseur grec Janis A. Emmanouilidis, la mère des crises est, à l'inverse, la montée du populisme autoritaire, surtout en Europe orientale, qui considère que la démocratie représentative est une perte de temps, que la séparation des pouvoirs est une remise en cause de l'autorité du chef de la nation, que les migrants menacent l'identité des nations européennes et que l'Union européenne empiète trop sur les souverainetés nationales. Il y a également une part de vérité dans cette analyse, puisque pour reprendre l'exemple du Brexit, la plupart des Britanniques qui ont voté contre l'appartenance de leur pays à l'Europe craignaient en premier lieu de perdre leur identité en raison des vagues migratoires. C'est la raison pour laquelle le Nouveau pacte pour l'Europe (NPE) demande que l'Union montre à ses citoyens qu'elle lutte efficacement contre les effets pervers de la globalisation et défend ses standards éthiques, sociaux et environnementaux, comme

ce fut le cas par exemple lors du sommet de Göteborg de novembre 2017 avec l'affirmation d'une lutte concertée des pays européens contre le *dumping* social<sup>28</sup>.

Notre analyse de la situation, qui a fait l'objet d'un colloque aux Bernardins, nous fait pencher cependant pour une analyse plus complexe du phénomène du populisme<sup>29</sup>. Tout se passe en effet comme si on avait affaire à l'affrontement de deux modèles de société irréconciliables. D'un côté on trouve celui de « la société ouverte », qui serait promue par la Commission européenne mais aussi par le financier George Soros. Ce modèle serait, pour ses adversaires, un vecteur de sociétés ouvertes, multiculturelles, « ultra-libérales » sur un plan économique, pro-gays et anti-familiales. De l'autre, il y aurait celui de « l'ordre et de la justice », défendu par Jaroslaw Kaczynski, le président du parti Droit et Justice (PiS) ou par le Premier ministre hongrois Victor Orban, qui conteste un certain nombre de principes de la démocratie libérale. Il serait, pour ses adversaires, à la base du mouvement « illibéral », conservateur au plan éthique, nationaliste et anti-musulman, et grignoterait lentement les principes de l'Union européenne.

Mais cette vision binaire ne permet pas en réalité de saisir la diversité et la complexité des opinions et ne fait, selon nous, qu'apporter de la confusion supplémentaire en fondant l'analyse que sur les positions les plus radicales des deux côtés. D'une part cette opposition entre pro et anti-Européens traverse toutes les nations européennes et n'est pas le seul fait d'un écart géographique qui serait infranchissable entre Bruxelles et Varsovie. Il n'y a pas que les Européens de l'Est qui critiquent le caractère par trop sécularisé de la construction européenne. Jacques Delors, le premier, a agi pour promouvoir un programme de réflexion intitulé « Une âme pour l'Europe<sup>30</sup> ». Par ailleurs, comme en témoigne la pensée de Vaclav Havel, il n'y a pas que des Européens de l'Ouest pour se méfier des emballements chauvins des nationalismes. D'autre part, les positions des citoyens européens, à l'Ouest comme à l'Est du continent Européen, à droite comme à gauche de l'échiquier politique, sont infiniment plus complexes. On peut en effet être en faveur de la famille sans nier pour autant qu'il existe des minorités sexuelles ayant droit de cité. De même, on peut être réticent à l'égard de l'ouverture totale des frontières aux migrants sans être nécessairement taxé d'anti-musulman. Tout comme on peut être favorable au droit de solidarité à l'égard des migrants sans être considéré pour autant comme un agent du djihadisme international<sup>31</sup>.

Il apparaît en conséquence que la première urgence du temps présent est bien de permettre un dialogue en profondeur entre les tenants de deux courants qu'on désignera plutôt de « libéraux » et de « patriotes » tout en étant parfaitement conscients qu'il existe en leur sein des courants radicaux qui les tirent vers ce qu'on qualifiera de « néo-libertarisme » et de « néo-fascisme »<sup>32</sup>. Pour que ce dialogue ait lieu, il faut donc en premier lieu savoir distinguer les idées qui cherchent à se formuler au sein de ces courants de ceux qui les manipulent à des fins utilitaires.

Ainsi, les auteurs de la Déclaration de Paris<sup>33</sup>, notamment Chantal Delsol, Pierre Manent ou Rémi Brague, sont particulièrement précieux dans la mesure où ils ont su rappeler que le projet de l'Union européenne n'a jamais été pensé contre les nations et qu'il est illusoire et dangereux de vouloir tirer un trait sur l'histoire pluri-séculaire des nations européennes. Inversement, les auteurs du Nouveau pacte pour l'Europe (NPE) ne doivent pas être confondus avec Milton Friedman et l'École de Chicago. Les centaines d'intellectuels qui ont été réunies par les consultations du NPE sont parfaitement d'accord sur le fait que le projet politique européen doit protéger les citoyens européens des effets négatifs de la globalisation. Il n'est donc pas juste de réduire la tension existante entre les opinions publiques à une opposition entre des tenants naïfs d'une globalisation heureuse et multi-culturaliste et de l'autre des défenseurs d'un nationalisme réactionnaire replié sur lui-même.

La première tâche est donc d'éviter les stigmatisations blessantes et improductives. Il convient plutôt d'opérer un travail de pédagogie auprès des uns et des autres pour éviter que les extrêmes radicales ne parviennent à éliminer les nuances de positions souvent complexes et à monter les uns contre les autres.

Les élites d'Europe orientale doivent comprendre que le projet de l'Union européenne n'est pas celui d'un multi-culturalisme qui serait destructeur des identités linguistiques, culturelles et religieuses. Bien au contraire, la Convention européenne des droits de l'homme ou la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires sont des institutions qui visent à protéger les identités culturelles, régionales et nationales<sup>34</sup>. Par ailleurs, le travail de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe vise à promouvoir un État de droit démocratique pluraliste — et non pas « multi-culturaliste » —, respectueux des droits de la personne mais aussi

des spécificités nationales. Enfin c'est au niveau européen que les religions sont reconnues comme sujet de droit public — avec une obligation de consultation sur certains sujets — à la différence de certains États-nations comme la France par exemple. Et s'il est vrai que les instances européennes ont été et restent pour une bonne partie de ses cadres influencées par le paradigme monétariste et ultra-libéral elles l'ont été dans une proportion comparable à celle de nombreux dirigeants des États européens. En 2017, les instances européennes ont cependant pris des mesures fortes, telles que la condamnation de Google contre ses positions monopolistiques dans la recherche en ligne, qui témoignent de la distanciation qui se produit à l'égard du paradigme ultra-libéral<sup>35</sup>.

Inversement, les élites européennes occidentales ne doivent pas réduire leurs adversaires à une simple logique de conquête de pouvoir sans fondements idéologiques<sup>36</sup>. Ils doivent accepter, pour commencer, de la part de ceux qui sont sortis du totalitarisme communiste, grâce en bonne partie à leur ferveur spirituelle, la remise en cause d'une vision du monde sans ouverture à la transcendance personnelle. De plus, si certains leaders politiques « illibéraux » jouent bel et bien sur la peur de leurs populations à l'égard de l'étranger, ils utilisent surtout les craintes légitimes de leurs concitoyens d'une mondialisation sans protection. Il leur faut également accepter de s'interroger sur le glissement de leurs propres principes libéraux vers un ultra-libéralisme brutal et destructeur des identités (nationales, sociales ou sexuelles). L'Américain d'origine hongroise George Soros a admis le premier, en 2008, que sa vision du capitalisme libéral sans frontières régulé par une main invisible et harmonieuse était naïve<sup>37</sup>.

## **b. Au-delà de la crise du populisme, la crise du libéralisme et du socialisme**

**M**ais ce n'est pas tout. Au même titre que l'échec du communisme soviétique a conduit certains penseurs à interroger les fondements mêmes du marxisme, la critique de l'ultra-libéralisme va jusqu'à interroger certains déséquilibres initiaux de la pensée libérale. Philippe Herzog a expliqué en particulier que « l'échec de John Rawls », le chantre de la pensée libérale au XX<sup>e</sup> siècle, consiste en ce qu'il a voulu rationaliser la fonction rousseauiste du contrat, « mais ceci n'a produit

que des règles et procédures qui n'ont pas fait sens»<sup>38</sup>. La critique de la justice libérale ou de la publicité et du management capitaliste contemporain n'est donc pas propre aux seuls peuples d'Europe orientale. De nombreux intellectuels en France, de Jean-Claude Michéa à Dany-Robert Dufour, critiquent vertement la fausse théorie utilitariste ayant inspiré les œuvres des pionniers du capitalisme libéral moderne tels qu'Adam Smith ou Bernard de Mandeville. En continuité avec le sociologue américain Christopher Lasch, ils dénoncent l'ère narcissiste et amoral dans laquelle l'époque moderne se serait selon eux enfoncée<sup>39</sup>. La critique de la société européenne par les intellectuels d'Europe centrale tels qu'Ivan Krastev apparaît même comme superficielle face à celle de Dany-Robert Dufour, l'auteur de *La cité perverse*. «Le libéralisme triomphant, écrit-il, fait peser sur l'être-soi et sur l'être-ensemble une lourde menace : l'assomption d'un homme sadien affirmant son égoïsme et obéissant à un commandement suprême : "Jouis !"»<sup>40</sup>

Ce que dit le débat tronqué entre les mythologies collectives des uns et des autres nous renseigne sur un point fondamental. Il apparaît que la crise de confiance réciproque entre une partie des populations européennes et les élites aux commandes de la société politique économique et médiatique est à la fois le résultat d'un changement d'époque culturelle et de sa non prise en compte par un grand nombre d'Européens, qu'ils soient urbains et cultivés ou non.

Or la crise du capitalisme néo-libéral en 2008 est considérée par de plus en plus d'intellectuels européens de premier plan comme le signe de l'épuisement du capitalisme moderne tel qu'il s'est développé depuis le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>41</sup>. Après la crise du socialisme soviétique en 1991 on assiste à la fin d'une vision philosophique du monde qui séparait le principe libéral (réduisant nécessairement le rôle de l'État dans la vie politique et économique au bénéfice des libertés individuelles et de la philanthropie), du principe social (privilegiant l'exigence de justice et de solidarité, et donc la main redistributive de l'État, sur la confiance en la loi du marché). Malgré les ouvrages très documentés de Cécile Renouard et de Gaël Giraud sur les vices du capitalisme libéral et sur les pratiques aberrantes de la finance internationale, il n'y a pas eu de prise de conscience de la crise des fondements de la pensée moderne. Tout se passe comme si la pensée libérale avait «gagné la guerre froide» et n'avait donc pas à se remettre en cause<sup>42</sup>.

L'effondrement de certains postulats de la pensée moderne, tels que ceux du « matérialisme dialectique » de Friedrich Engels, mais aussi de la « main invisible » d'Adam Smith et de la « volonté de puissance » de Friedrich Nietzsche, pour n'avoir pas suffisamment été admis et objectivé, a donné lieu à un double phénomène : d'une part, le retour à une pensée mythologique et nostalgique, désireuse d'ordre et de volupté, et d'autre part l'avènement d'une pensée post-moderne, marquée par une méfiance à l'égard de toute forme de croyance monothéiste et de toute vérité se présentant comme universelle.

Dire cela encore une fois ne justifie en rien la manipulation politique des frustrations populaires à l'égard de « l'Europe bruxelloise » à travers la remise en cause de la séparation des pouvoirs en Pologne ou la promotion d'une politique de la peur à l'égard des migrants en Hongrie. Tenter de comprendre les intuitions et les craintes collectives des peuples européens ne signifie pas une adhésion au populisme. Les populistes sont ceux qui simplifient de façon manichéenne les opinions collectives, qui manipulent les peurs diffuses, qui définissent le peuple comme étant composé de leurs seuls électeurs et qui tournent la population vers un bouc émissaire commun<sup>43</sup>.

### **c. Le besoin d'un nouveau récit européen**

**L**e « nouveau récit pour l'Europe » destiné à offrir une vision commune de leur histoire aux Européens visait à répondre aux interrogations contemporaines sur les fondements et le sens de la construction européenne. Il a été présenté en mars 2014 au musée Bozar de Bruxelles sous les auspices de la Commission européenne, dirigée à l'époque par José Manuel Barroso. Celui-ci était centré sur trois dates du XX<sup>e</sup> siècle : 1945, pour signifier la fin des idéologies nationalistes ; 1989, pour rappeler que la chute du mur de Berlin a conduit à la fin de l'idéologie communiste ; et 2008, pour reconnaître à travers « l'explosion de la bulle », « la crise du récit dominant de notre temps avec sa croyance dans la capacité auto-régulatrice des marchés et sa célébration de la spéculation centrée sur le profit ». Mais la déclaration, signée par des intellectuels, journalistes et artistes contemporains comme le philosophe hongrois, György Konrad, le dessinateur français Jean Plantu et l'artiste italien Michelangelo Pistoletto, rédigée donc sans l'apport d'historiens de métier<sup>44</sup>, n'avait pas suffisamment de recul, ni



pour être en mesure de proposer une vision compréhensive de cette triple crise du nationalisme, du communisme et du néo-libéralisme, ni pour proposer une vision constructive de l'avenir<sup>45</sup>. L'éditorialiste américaine Anne Appelbaum ne s'est pas privée de critiquer les lacunes de cette tentative. Mais elle a reconnu cependant qu'un nouveau récit est précisément ce dont ont besoin les Européens aujourd'hui<sup>46</sup>.

La lutte contre les courants extrémistes et les demi-vérités de la propagande ne doit pas être seulement conceptuelle et défensive. Comme l'a montré l'exemple du Brexit, les intellectuels européens ne pourront pas faire face à ce nouveau paradigme hostile de la post-vérité par la simple défense des faits, du consensus pro-diversité et de la raison cartésienne. Alex Evans, dans *The Myth Gap*, explique que l'humanité a toujours fait appel aux mythes pour comprendre qui elle est et où elle va. Les créateurs européens ne doivent pas se réfugier sur la montagne de la sèche rationalité et abandonner la plaine des sentiments aux seuls

### 👉 La redécouverte du personnalisme pourrait aussi conduire à la promotion de nouveaux chemins de fraternité pour les Européens.

populistes. C'est pourquoi Matthew d'Ancona, dans *Post-Truth*, propose une approche plus pro-active par la formulation de nouveaux récits<sup>47</sup>. Il prend pour exemple la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de Londres de 2012 imaginée par Danny Boyle pour montrer que le mythe ne signifie pas nécessairement le contraire de la vérité. Au contraire, lorsqu'il est éclairé par une rationalité humaniste, il permet, à travers une chorégraphie imagée et

dansante, de comprendre et de partager le cœur d'une identité et d'une vocation. Au séminaire du Collège des Bernardins, Aurélien Condomines, créateur de l'initiative *Pulse of Europe* en France, suggère de développer le mythe de « l'Europe protectrice » pour répondre de façon crédible et créatrice aux angoisses des citoyens européens. La rencontre avec les citoyens par le porte à porte est aussi indispensable pour offrir un contre-récit aux mythes puissants de « l'Europe des banquiers qui promet l'évasion fiscale des plus riches » ou de « la pieuvre bruxelloise qui vérifie la courbure des bananes ». La redécouverte du personnalisme pourrait aussi conduire à la promotion de nouveaux chemins de fraternité pour les Européens. Les peuples attendent d'être entraînés vers un idéal de justice et de fraternité au moins autant que d'être protégés par des gardes-barrières.

Dans tous les cas, c'est seulement en comprenant les racines profondes de la poly-crise que vivent actuellement les Européens, en acceptant de s'interroger donc autant sur la crise du modèle socialiste que sur celle du modèle libéral, en séparant les malaises des citoyens à l'égard du projet européen de leurs récupérations politiciennes ou utilitaristes, en réhabilitant les discours symboliques ou mythologiques maîtrisés et en opérant les justes distinctions sémantiques que l'on pourra prendre de vitesse les néo-libertaires et les néo-populistes et que l'on sera en mesure d'offrir une vision et une pratique plus humaine de la politique et de l'économie. Notre constat en définitive est que la perte de confiance qui s'est manifestée de façon croissante dans les années 2000 à l'égard du projet politique européen provient d'abord d'un manque de clairvoyance sur les causes profondes de la crise. Cette défiance croissante doit aussi être interprétée comme le signe d'une intuition collective sur la nécessité de changer de logiciel pour gouverner les affaires de l'Europe et du monde. Malgré la perte de confiance de l'opinion publique en faveur de la gouvernance actuelle de l'Europe<sup>48</sup>, plusieurs sondages montrent à l'inverse que les Européens sont favorables à plus d'Europe sur quantité de sujets, de la lutte contre le terrorisme à la politique énergétique. Selon les sociologues Michel Maffesoli et Hélène Strohl, les Européens sont méfiants à l'égard de l'État centralisé, de l'économisme matérialiste, de l'utilitarisme et de l'égalitarisme individualiste<sup>49</sup>. Pour le philosophe anglais John Milbank, venu participer au séminaire des Bernardins sur le Brexit, «il est temps de revenir à la vision plus globale des pères fondateurs, basée sur le personnalisme, la dignité de la personne humaine, sur la nécessité de la subsidiarité et du pluralisme, sur le rôle à accorder à des élites attachées à l'héritage européen (et pas seulement aux experts scientifiques)». C'est la raison pour laquelle on présentera longuement l'œuvre d'un certain nombre de visionnaires qui ont très tôt mis en avant la pertinence du paradigme personnaliste comme alternative non seulement à la vision moderne de l'individu mais aussi à celle de la nature, de la société et de l'État.

## Notes

---

26. *L'Union européenne face à ses crises*, rapport de l'Institut français des relations internationales (IFRI), 2017 [https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/ramses2017\\_stark\\_promo.pdf](https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/ramses2017_stark_promo.pdf)
27. Silvia Benedetti, « Le nouveau gouvernement italien est prêt à faire trembler l'Europe », *L'Écho*, 18 mai 2018. <https://www.lecho.be/economie-politique/europe/economie/le-nouveau-gouvernement-italien-est-pret-a-faire-trembler-l-europe/10013273.html>
28. Cécile Ducourtieux et Anne-Françoise Hivert, « Un sommet social européen très symbolique en Suède », *Le Monde*, 17 novembre 2017. [http://www.lemonde.fr/economie/article/2017/11/17/un-sommet-social-europeen-tres-symbolique\\_5216216\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2017/11/17/un-sommet-social-europeen-tres-symbolique_5216216_3234.html)
29. Les Bernardins, « Colloques les populismes et les religions en Europe (samedi) ». <https://www.collegedesbernardins.fr/content/les-populismes-et-les-religions-en-europe-samedi>
30. Jacques Delors, « L'Europe, une aventure spirituelle », *Transversalités*, vol. 123, no. 3, 2012, pp. 119-132. <https://www.cairn.info/revue-transversalites-2012-3-page-119.htm>
31. Plutôt que la dichotomie « pro-européen »/« anti-européen » (concepts qui ne sont jamais définis ou très rarement), n'est-il pas préférable de parler des communautés européennes différenciées de travail et de destin ? Des Européens participent pleinement de la communauté culturelle (Schuman) et/ou du droit à travers différentes organisations méta-européennes (UE, Conseil de l'Europe) et/ou infrarégionales (régions transfrontalières, organisations régionales de coopération type Benelux, Conseil nordique, etc.) sans forcément vouloir être partie prenante de celle d'économie et politique plus intégrée (UE) et/ou moins structurée (EEE). Voir par exemple, toute la complexité des attitudes et des positions des sociétés scandinaves à l'Europe (expression à la fois de solidarité, de rigueur et d'attachement à l'autonomie sans pour l'instant les excès des souverainismes et des populismes). De plus, de multiples combinaisons sont possibles et c'est en cela que le personnalisme renouvelé est une voie à emprunter si nous sommes attachés naturellement à l'approfondissement des liens entre Européens et les institutions qui les relient.
32. Il faut se réjouir à ce titre que le président Macron, depuis son discours du 11 novembre 2018 devant les 70 chefs d'État, ait défendu un sain patriotisme en Europe contre les sirènes du nationalisme et des passions froides.
33. C. Delsol, R. Brague, P. Beneton, *La déclaration de Paris : une Europe en laquelle nous pouvons croire*, Paris, Cerf, 2018.
34. La Charte européenne des langues régionales ou minoritaires est un traité européen, proposé sous l'égide du Conseil de l'Europe et adopté

- en 1992 par son Assemblée parlementaire, destiné à protéger et favoriser les langues historiques régionales et les langues des minorités en Europe.
35. Cécile Ducourtieux, « L'Union européenne punit Google d'une amende record de 2,42 milliards d'euros », *Le Monde*, 27 juin 2017. [http://www.lemonde.fr/economie/article/2017/06/27/bruxelles-punit-google-d-une-amende-record\\_5151710\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2017/06/27/bruxelles-punit-google-d-une-amende-record_5151710_3234.html)
  36. Pour Europa Nova en revanche : « Populism does not rest on a clearly identifiable political programme and holistic vision of how the economy should be organised or how society should be ordered. » op cit., p. 31.
  37. George Soros, *La vérité sur la crise financière*, Paris, Denoël, 2008.
  38. Philippe Herzog, *Une tâche infinie*, op. cit., p. 341.
  39. Nidal Taibi, « La Culture du narcissisme, ce fléau qui ronge notre société », *Les Inrockuptibles*, 3 avril 2018. <https://www.lesinrocks.com/2018/04/03/idees/la-culture-du-narcissisme-ce-fleau-qui-ronge-notre-societe-111065490>  
C. Lasch, *La culture du narcissisme*, Paris, Flammarion, 2018 (réédition) : « Dans une société qui exige que l'on se soumette à certaines règles dans les rapports sociaux, mais qui refuse d'ancrer ces règles dans un code de conduite morale, l'individu doit lutter pour maintenir son équilibre psychique. »
  40. Dany-Robert Dufour, *La Cité perverse*, Paris, Denoël, 2009 (Folio, 2015), p. 465.
  41. Jean-Louis Laville, *L'économie sociale et solidaire*, Paris, Seuil, 2016 ; Bruno Roche, Jay Jakob, *Completing Capitalism, Heal Business to Heal the World*, Oakland, BK, 2017.
  42. Gaël Giraud explique en particulier que l'usage de l'assurance des Credit Default Swaps (CDS), qui est une couverture de défaillance qui permet aux banques de parier contre leurs propres clients, a été considéré comme normal par les Européens jusqu'en 2012. Or le marché des CDS représentait, en 2007, 60 000 milliards de dollars, soit l'équivalent du PIB mondial. Lorsque Lehman Brothers s'est effondré en 2008, on découvrit que sa dette avait été assurée cinquante fois via des CDS : « Tout s'est passé comme si cinquante Lehman Brothers avaient fait faillite le même jour ! » G. Giraud, *L'illusion financière*, Paris, La Découverte, 2012, p. 36.
  43. Selon P. Poirier le risque c'est que la non-réitération de la démocratie représentative au niveau de l'Union européenne ne provoque in fine le triomphe (voir le cas italien) de la « démocratie rédemptrice ». La démocratie rédemptrice conçoit que la légitimité de la décision politique ne saurait trouver sa source que dans la souveraineté populaire « pleine » et « absolue ». Les citoyens, quelle que soit leur condition, seraient ensemble dépositaires d'une plus grande efficacité dans l'action et la décision politique que tout autre corps intermédiaire comme le seraient les parlements et les partis politiques. D'une autre manière, la légitimité en politique c'est lorsque l'on conserve au maximum la non-distinction entre le Peuple et la Loi qu'opèrent pourtant les ordres constitutionnels libéraux européens. Dans une telle conception, le Peuple est également investi d'une qualité morale exceptionnelle en soi

en opposition aux « élites », ceux qui se distingueraient et qui « accapareraient » le pouvoir pour leurs propres intérêts. L'impérativité du mandat politique, la consultation citoyenne et la pratique référendaire quasi systématique que la démocratie rédemptrice porte aux nues seraient supérieurs à tout autre mode de décision et de légitimation en politique car les citoyens seraient « vertueux », égaux et vigiles ensemble de valeurs « véritables », prenant le plus souvent le visage de la Nation « une » et « indivisible ».

44. Nous avons été invités cependant à participer à certaines des rencontres organisées par la Commission européenne et avons contribué avec d'autres intellectuels et artistes européens tels que Jürgen Habermas et Placido Domingo à un ouvrage collectif : A. Arjakovsky, « How to write a new narrative for Europe », *The Mind and Body of Europe*, Bruxelles, EU, 2014, pp 187-188.
45. Commission européenne, « New narrative for Europe : artists, intellectuals and scientists stand up for Europe », *Commission européenne*, 2014.  
[http://ec.europa.eu/archives/commission\\_2010-2014/president/news/archives/2014/02/20140221\\_1\\_en.htm](http://ec.europa.eu/archives/commission_2010-2014/president/news/archives/2014/02/20140221_1_en.htm)
46. Anne Applebaum, « A New European Narrative? », *The New York Review of Books*, 12 octobre 2017. <http://www.nybooks.com/articles/2017/10/12/new-european-narrative>
47. Matthew d'Ancona, *Post Truth, The New War on Truth and How to Fight Back*, London, Ebury Press, 2017.
48. « A survey of the Bertelsmann Foundation found out that 66 % of citizens are not satisfied with the Union's current direction », <http://www.eupinions.eu>, 2017, *New Pact for Europe*, 2017, p. 22.
49. H. Strohl, M. Maffesoli, « L'Europe est sans pourquoi » dans Marc Halévy (dir.), *Qu'est-ce qui arrive à... l'Europe ?*, Le Thor, L. Massaro, 2016, p. 78.

# 4

## **Les appels à la redécouverte de la pensée personaliste**

- **Aux origines de la philosophie personaliste**
- **Le personalisme des papes Jean-Paul II, Benoît XVI et François**
- **Le rayonnement intellectuel et pluri-confessionnel du personalisme**

Retrouver le goût de l'aventure européenne

## 4. Les appels à la redécouverte de la pensée personnaliste

**D**e fait, il est devenu nécessaire aujourd'hui de redéfinir la notion d'humanisme et de répondre à ceux qui, comme Alain Badiou, ont enterré le concept<sup>50</sup>. L'humanisme moderne, celui qui s'est progressivement constitué en Europe occidentale, avec Nicolas Machiavel et Jean Bodin, René Descartes, John Locke et Emmanuel Kant, a été porteur de grandes avancées dans l'histoire de l'aventure humaine. Bodin a défendu l'individu comme sujet détenteur de droits politiques. Locke a fait partie de cette génération de penseurs qui ont montré que la liberté de conscience des êtres humains ne pouvait s'épanouir que dans des États de droit. Kant a affirmé que l'homme disposait d'une dignité propre qui est au-dessus de tout prix, n'admettant nul équivalent.

Mais cet humanisme s'est effondré au XX<sup>e</sup> siècle avec la triple crise de l'État-nation messianique et destructeur, de l'individu réduit à ses fonctions d'électeur et de consommateur, et du droit international impuissant à s'opposer à la souveraineté absolue des États. Les deux guerres mondiales suivies de la guerre froide entre les deux blocs communiste et libéral, mais aussi les millions de victimes des idéologies communiste et nationale-socialiste, ont montré les limites d'une vision par trop optimiste (Rousseau) ou par trop pessimiste (Hobbes) de la nature humaine. Les livres d'Alexandre Soljénitsyne et de Raul Hilberg sur le Goulag et sur la Shoah ont également remis en cause les assises modernes de la théologie du politique. De nombreux auteurs, de Paul Valéry à Oswald Spengler, avaient constaté «la fin de la Renaissance» après la Première Guerre mondiale. Le poète russe Alexandre Blok fut l'un des premiers, le 7 avril 1919, à annoncer «l'effondrement de l'humanisme» et l'avènement d'une «civilisation non musicale». Mais c'est surtout après la chute du mur de Berlin en 1989 que s'est fissurée la foi en une humanité éclairée par la seule clarté du concept et guidée vers le progrès par la seule puissance de la volonté autonome.

➤ **Le poète russe Alexandre Blok fut l'un des premiers, à annoncer «l'effondrement de l'humanisme» et l'avènement d'une «civilisation non musicale».**



## **I a. Aux origines de la philosophie personaliste**

**L**es premiers à avoir critiqué l'humanisme moderne au nom d'une compréhension plus profonde de la personne furent des penseurs chrétiens non-conformistes des années 1930 tels qu'Emmanuel Mounier, Jacques Maritain, Gaston Fessard, Nicolas Berdiaev ou encore Denis de Rougemont<sup>51</sup>. Ces auteurs furent qualifiés très vite de personalistes dans la mesure où, pour eux, seule une vision de l'homme comme microcosme et macrocosme était en mesure de dépasser les grandes fractures entre masculin et féminin, juif et grec, esclave et homme libre. L'homme est compris comme individu, sujet de droit, mais aussi comme être en relation ne pouvant s'accomplir qu'avec et par autrui au nom du bien commun. Cette définition du personalisme fait de cette pensée, malgré la diversité de ses différents courants, une métaphysique à part entière distincte des philosophies dominantes au XX<sup>e</sup> siècle, qu'il s'agisse de la phénoménologie, du matérialisme dialectique, du nihilisme et de l'existentialisme. L'apport décisif de ces penseurs est qu'ils ont su fonder leur approche philosophique en continuité avec la tradition de la réflexion métaphysique européenne tout en la renouvelant par leur inspiration chrétienne.

Nicolas Berdiaev en particulier était un fin connaisseur non seulement de la pensée marxiste mais aussi de la pensée idéaliste allemande, de la phénoménologie existentialiste et du rationalisme de tradition cartésienne. À l'heure où les totalitarismes justifiaient le mal au nom du bien, la science politique ne devait être fondée selon lui ni sur la volonté de puissance nietzschéenne, ni sur le matérialisme dialectique marxiste ni même sur la confiance kantienne en l'objectivation mais sur une compréhension aigüe de la vérité. En réalité, pour le philosophe russe, il y a des degrés de connaissance de la vérité dépendant des degrés de communion mutuelle des hommes et de leur communion avec le tout universel. Le sommet de la connaissance n'est pas l'objectivation, mais le « transcendement », car l'expérience humaine montre que la vie spirituelle est plus profonde que l'être. L'esprit humain se trouve au-delà de l'opposition rationalisée du sujet et de l'objet. Cette philosophie personaliste de la connaissance remettait aussi en cause l'approche phénoménologique qui exige une passivité du connaissant à l'égard de la vérité. On retrouve ici le primat réaffirmé de la conscience sur la connaissance. Voici ce qu'écrivait en 1948 Nicolas Berdiaev :

«La connaissance de la Vérité n'est pas l'élaboration de notions rationnelles, mais avant tout un jugement de valeur. La Vérité est la lumière du Logos, allumée au sein de l'être même — si l'on veut user de la terminologie traditionnelle — ou dans les profondeurs de l'existence, c'est-à-dire de la vie [...] Alors que les lois de la logique, le principe d'identité et le principe du tiers-exclu, signifient une indispensable adaptation aux conditions de notre monde déchu, l'esprit [humain] se meut dans une sphère qui est au-delà des lois de la logique ; or dans l'esprit il y a la lumière du Logos<sup>52</sup>. »

La pensée personaliste était porteuse également d'une théologie et d'une anthropologie renouvelées. Elle critiqua la croyance libérale individualiste de penseurs tels que John Locke, Thomas Hobbes et Hugo Grotius selon laquelle les êtres humains sont des créatures fondamentalement intéressées, égoïstes et devant lutter entre elles pour survivre. Bien avant la critique contemporaine de « la mise à l'écart de la vertu » et du « pervers narcissique » apparue dès le XVII<sup>e</sup> siècle chez des penseurs comme Adam Smith et Bernard de Mandeville, Berdiaev et Maritain se sont prononcés en faveur d'un humanisme intégral. Pour eux, l'erreur de l'humanisme classique n'a pas été de faire prendre à l'homme conscience de lui-même comme doué d'une liberté qui lui est propre et qui est indestructible, mais de lier cette prise de conscience au rejet de Dieu et des fins suprêmes de la création, à savoir que la cité céleste demeure avec la cité terrestre. Finalement les personalistes considéraient l'humanisme authentique comme un divino-humanisme. Leur vision de la morale n'était ni anthropocentrique et volontariste ni théocentrique et légaliste. Dans une perspective personaliste, la relation inter-personnelle est ce qui permet aux individus d'incarner dans la vie les valeurs abstraites de liberté ou d'égalité. Le courage, le sens de l'honneur, ou la fidélité sont des pratiques reposant sur une espérance en la puissance de l'esprit divino-humain et permettant de mettre en œuvre l'idéal de bien commun sans lequel aucune société ne peut vivre. Les représentants de l'État ou de toute structure dotée d'une personnalité morale peuvent dans cette perspective combiner leur devoir d'impartialité et d'indépendance avec leurs vertus personnelles. Le personalisme ne confond donc pas la laïcité avec l'agnosticisme.

La philosophie personaliste a connu son heure de gloire au début des années 1930, avec notamment en France la création de la revue *Esprit*, mais elle ne parvint jamais à s'imposer jusqu'à ce jour ni dans les sphères universitaires ni dans les milieux politiques. Elle a eu, par l'intermédiaire de

Jacques Maritain et René Cassin, une certaine influence sur le caractère personaliste de la Déclaration universelle des droits de l'homme signée au Palais de Chaillot<sup>53</sup>. Cependant, après la Deuxième Guerre mondiale, c'est surtout les approches hégélienne et existentialiste qui l'emportèrent, à droite comme à gauche. Lorsque ces paradigmes connurent eux-mêmes leur crise après la chute du mur de Berlin, le paysage intellectuel se scinda en France, selon Olivier Mongin, entre *doxa*, *épistémè* et sagesse pratique, c'est-à-dire entre élites post-modernistes marquées par l'héritage de Gilles Deleuze et Michel Foucault, les penseurs néo-kantiens tels que Luc Ferry ou Alain Renaut, et le courant de la phénoménologie allant de Jean-Luc Marion à Paul Ricœur<sup>54</sup>.

Ce dernier a cependant publié en janvier 1983 dans la revue *Esprit* un article intitulé *Meurt le personalisme, reviens la personne* qui témoigne, malgré un certain nombre de réserves, de la persistance souterraine du courant philosophique personaliste<sup>55</sup>. Rejetant ce qui pouvait apparaître comme un humanisme, désormais « honni de tous » en raison de l'effondrement du marxisme et de l'existentialisme sartrien, critiquant « l'ontologisme de subsistance » de la pensée de Mounier et sa vision thomiste « d'un ciel fixe de valeurs », Ricœur considérait cependant que « la personne est le meilleur candidat » pour soutenir les combats juridiques, politiques, économiques et sociaux contemporains<sup>56</sup>. Car la personne n'est pas, selon lui, l'individu sans conviction, sans sens de ses responsabilités. La personne est l'identification du sujet avec des forces transsubjectives. Elle est capable de reconnaître et d'aimer ce qui lui est différent en pariant que le meilleur de toutes les différences converge. La personne en définitive, pour Ricœur, est une attitude, un style de vie. Elle est « l'homme qui découvre en créant et crée en découvrant ».

La pensée personaliste, exclue des milieux politiques et intellectuels parisiens, a surtout cheminé hors de France, notamment par quelques grandes figures spirituelles telles que Martin Luther King ainsi que par les trois derniers papes. Le pasteur King déclarait en 1958 : « L'insistance du personalisme sur le fait que la personne seule, "finie et infinie", est réelle m'a renforcé en deux convictions : cela m'a donné des bases métaphysiques et philosophiques pour comprendre l'idée d'un Dieu personnel, et cela m'a donné un fondement métaphysique pour saisir la dignité et la valeur de chaque personne humaine<sup>57</sup>. »

## **b. Le personalisme des papes Jean-Paul II, Benoît XVI et François**

**L**e pape Jean-Paul II a contribué très tôt au changement d'époque culturelle marqué par l'effondrement de l'Union soviétique et l'a mis en lumière<sup>58</sup>. Dès le mois de mai 1991, il publia une encyclique intitulée *Centesimus annus*<sup>59</sup> mettant en avant les grands principes de la doctrine sociale de l'Église catholique développée par les papes successifs depuis le texte fameux du pape Léon XIII *Rerum novarum*. Le pape polonais critiquait vertement autant le socialisme planifié que le capitalisme libéral qui, l'un comme l'autre, avaient dissocié le capital financier du capital humain, social et environnemental. De ce constat politique il tirait une double conséquence au plan philosophique et théologique. Sur un plan philosophique, l'auteur de *Personne et acte* considérait que la période moderne avait scindé indûment le sujet de l'objet dans l'acte de connaissance. Ce primat retrouvé de la conscience sur la connaissance est fondamental car il permet de retrouver une vision holiste et spirituelle de l'être humain<sup>60</sup>. Sur un plan théologique cette fois, pour Jean-Paul II, seule une vision de la personne humaine comprise comme créée à l'image et à la ressemblance de Dieu était en mesure de repenser les bases d'une nouvelle politique économique, sociale et environnementale. Il actualisait de la sorte un certain nombre de principes de la pensée sociale de l'Église et du concile Vatican II, tels que le respect de la dignité de toute personne humaine, le respect de la propriété privée conditionné à celui du bien commun, la défense des différents échelons de prise de décision et le respect du principe de subsidiarité, etc.<sup>61</sup> Avec Jean-Paul II, l'Église catholique n'oppose pas les droits de Dieu aux droits de l'homme comme certains furent tentés de le faire au XIX<sup>e</sup> siècle. Dès sa première encyclique, il médite sur le fait que l'homme est « la route » de l'Église<sup>62</sup>. Et un an plus tard il écrit : « Plus la mission de l'Église est centrée sur l'homme — plus elle est, pour ainsi dire, anthropocentrique — plus aussi elle doit s'affirmer et se réaliser de manière théocentrique, c'est-à-dire s'orienter en Jésus-Christ vers le Père<sup>63</sup>. » Cet engagement personaliste était indissociable de son soutien à la construction politique de l'Europe. Devant les parlementaires européens réunis à Strasbourg, il affirma ceci : « Les empires du passé ont tous failli, qui tentaient d'établir leur prépondérance par la force de coercition et la politique d'assimilation. Votre Europe sera celle de la libre association de tous ses peuples et de la mise en commun des multiples richesses de sa diversité<sup>64</sup>. »

Cette vision du monde personnaliste a été reprise dans de nombreux discours par les papes Benoît XVI et François. Le cardinal Joseph Ratzinger écrivait en 2002 que «la structure démocratique sur laquelle entend se construire un État moderne aurait une certaine fragilité si elle ne prenait pas comme fondement le caractère central de la personne»<sup>65</sup>. Devenu pape, Benoît XVI proposa en outre, le 29 septembre 2011, aux députés allemands réunis au Bundestag à Berlin, de remettre en cause les fondements du droit positif définis par Hans Kelsen. Pour lui, si la nature humaine est comprise comme un agrégat de données objectives jointes les unes aux autres comme causes et effets, alors seule une vision normative et fonctionnaliste du droit est possible.

«Là où la raison positiviste s'estime comme la seule culture suffisante, reléguant toutes les autres réalités culturelles à l'état de sous-culture, elle réduit l'homme, ou même menace son humanité. Je le dis justement en vue de l'Europe, dans laquelle de vastes milieux cherchent à reconnaître seulement le positivisme comme culture commune et comme fondement commun pour la formation du droit, alors que toutes les autres convictions et les autres valeurs de notre culture sont réduites à l'état d'une sous-culture. Avec cela l'Europe se place, face aux autres cultures du monde, dans une condition de manque de culture et, en même temps, des courants extrémistes et radicaux sont suscités. La raison positiviste, qui se présente de façon exclusiviste et n'est pas en mesure de percevoir quelque chose au-delà de ce qui est fonctionnel, ressemble à des édifices de béton armé sans fenêtres, où nous nous donnons le climat et la lumière tous seuls et nous ne voulons plus recevoir ces deux choses du vaste monde de Dieu<sup>66</sup>.»

Tandis qu'au contraire, pour le pape, la théologie judéo-chrétienne, depuis le roi Salomon et jusqu'à saint Paul, est confiante dans l'universalité de la parole divine et en sa présence dans la conscience de chaque être humain. C'est pourquoi elle reconnaît au droit privé et public de se fonder de façon inclusive sur la loi inscrite dans le cœur de chaque personne. Pour Benoît XVI, la culture juridique européenne authentique repose sur l'harmonie entre la raison objective et la raison subjective, harmonie qui repose, qu'on l'admette ou non, dans la raison créatrice de Dieu.

Le pape François, devant le Conseil de l'Europe à Strasbourg le 25 novembre 2014, a tenu lui aussi à distinguer deux humanismes, un

humanisme moderne autocentré et un humanisme personaliste capable de fonder une société relationnelle et transversale. À propos du premier modèle, il dit ceci :

« Il faut garder bien présent à l'esprit que, sans cette recherche de la vérité, chacun devient la mesure de soi-même et de son propre agir, ouvrant la voie à l'affirmation subjective des droits, de sorte qu'à la conception de droit humain, qui a en soi une portée universelle, se substitue l'idée de droit individualiste. Cela conduit à être foncièrement insouciant des autres et à favoriser la "globalisation de l'indifférence" qui naît de l'égoïsme, fruit d'une conception de l'homme incapable d'accueillir la vérité et de vivre une authentique dimension sociale<sup>67</sup>. »

Il définit son projet de société personaliste de la sorte :

« Il s'agit d'effectuer ensemble une réflexion dans tous les domaines, afin que s'instaure une sorte de "nouvelle agora", dans laquelle chaque instance civile et religieuse puisse librement se confronter avec les autres, même dans la séparation des domaines et dans la diversité des positions, animée exclusivement par le désir de "vérité" et par celui d'édifier le "bien commun". La culture, en effet, naît toujours de la rencontre réciproque, destinée à stimuler la richesse intellectuelle et la créativité de ceux qui y prennent part ; et cela, outre le fait que c'est la réalisation du bien, cela est beauté. Je souhaite que l'Europe, en redécouvrant son patrimoine historique et la profondeur de ses racines, en assumant sa vivante "multipolarité" et le phénomène de la "transversalité" en dialogue, retrouve cette jeunesse d'esprit qui l'a rendue féconde et grande<sup>68</sup>. »

Lors de son discours donné à Rome le 28 octobre 2017 à l'occasion du colloque « *(Re)thinking Europe* », il amplifie encore son propos :

« Voilà l'une des valeurs fondamentales que le christianisme a apportées : le sens de la personne, créée à l'image de Dieu. À partir de ce principe, se construiront les monastères, qui deviendront en même temps un berceau de la renaissance humaine, culturelle, religieuse et aussi économique du continent. La première, et peut-être la plus grande contribution que les chrétiens puissent offrir à l'Europe d'aujourd'hui, c'est de lui rappeler qu'elle n'est pas un ensemble de nombres ou d'institutions, mais qu'elle est faite de personnes [...] Reconnaître que l'autre est surtout une personne

signifie valoriser ce qui m'unit à lui. Le fait d'être des personnes nous lie aux autres, nous fait être *communauté*. Donc, la deuxième contribution que les chrétiens peuvent offrir à l'avenir de l'Europe est la redécouverte du sens d'appartenance à une communauté<sup>69</sup>. »

Comme l'a montré Antoine de Romanet lors du séminaire des Bernardins, le pape François tire cinq conséquences méthodologiques et pratiques de ce que la personne et la communauté soient aux fondements du projet politique de l'Europe. Premièrement, il encourage les décideurs européens à promouvoir à tous les niveaux les débats entre les citoyens européens. Il ajoute sur ce point une précision importante. Un vrai débat doit pouvoir être éclairé et s'appuyer sur des personnes qui soient éduquées et préparées au service du bien commun. Retrouver le sens de la personne à travers le dialogue suppose de retrouver le sens de la vertu, de « l'abnégation et du dévouement personnel en faveur de la communauté ». Deuxièmement, le pape considère qu'une politique personnaliste doit être inclusive. Il est intéressant que son interprétation de l'inclusivité, notamment à l'égard des migrants, consiste à tenir ensemble deux vertus humaines, le sens de la compassion et celui de la prudence, notamment afin d'être en mesure « d'intégrer pleinement au plan politique, économique et social ceux qui arrivent dans le pays ». Troisièmement, le pape explique que le personnalisme est indissociable de la solidarité. Pour lui, une communauté solidaire est attentive à l'égard des plus pauvres et des plus fragiles mais elle est aussi soucieuse de favoriser aux jeunes générations la transmission des héritages et des valeurs. C'est pourquoi le pape insiste sur l'importance du travail historique, qu'il comprend autant comme une œuvre de transmission que de libération et d'espérance : « L'Europe vit une sorte de "déficit de mémoire". Redevenir une communauté solidaire signifie redécouvrir la valeur de son propre passé, pour enrichir le présent et transmettre à la postérité un avenir d'espérance. » Quatrièmement, pour le pape, si l'Europe se redécouvrait comme une communauté de communautés, elle serait une source de développement pour elle-même et pour le monde entier. Cela a comme conséquence de réhabiliter le premier échelon de la communauté à savoir la famille : « Il est spécialement du ressort de la politique de réactiver un "cercle vertueux" qui, à partir des investissements en faveur de la famille et de l'éducation, permette le développement harmonieux et pacifique de la communauté civile tout entière. » Enfin le pape tire une dernière conséquence pratique du personnalisme pour l'avenir de la construction européenne. Les Européens se doivent de promouvoir une culture de paix. « Cela exige l'amour de la

vérité, écrit-il, sans laquelle il ne peut y avoir de relations humaines authentiques, la recherche de la justice, sans laquelle l'oppression est la norme prédominante dans n'importe quelle communauté.»

Lors de la réception de son prix Charlemagne au Vatican le 6 mai 2016, le pape François a dit qu'il rêvait d'un « nouvel humanisme européen, d'un chemin constant d'humanisation requérant la mémoire, du courage, une utopie saine et humaine ». Il n'a pas souhaité une réédition de l'humanisme ancien qui ne distinguait pas l'agnosticisme du personalisme. Cet humanisme moderne qui fut indifférent aux sources les plus profondes de l'humanité a conduit aux pires violences du XX<sup>e</sup> siècle<sup>70</sup>. Tout comme devant le Parlement de Strasbourg en 2014, il insiste sur la distinction à opérer entre la vision de l'homme comme monade isolée qui finit par affirmer ses droits « sans tenir compte que tout être humain est lié à un contexte social dans lequel ses droits et ses devoirs sont connexes à ceux des autres et au bien commun de la société elle-même »<sup>71</sup>. Le pape cite le témoignage d'Elie Wiesel sur les camps d'extermination pour étayer son propos. En revanche un humanisme recentré sur la notion de dignité inaliénable de chaque être humain, microcosme créé à l'image de son Créateur, est conscient de sa puissance et de sa responsabilité, capable dès lors de faire preuve de courage et de distinguer les utopies saines des utopies destructrices. Cet humanisme-là est capable également de proposer des chemins de réconciliation aux nations mais aussi aux grandes religions du continent européen. Partant de cette définition de la personne comme sujet de droit et être s'accomplissant dans la relation, il propose dans un autre discours prononcé à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire du traité de Rome en mars 2017 son interprétation de la devise européenne « in unitate concordia » :

« Il est opportun de se souvenir que l'Europe est *“une famille de peuples”*, que — comme dans chaque famille — il y a des susceptibilités différentes, mais que tous peuvent grandir dans la mesure où on est unis. L'Union européenne naît comme *“unité des différences”* et *“unité dans les différences”*. Les particularités ne doivent donc pas effrayer, et on ne peut penser que *“l'unité soit préservée par l'uniformité”*. Elle est plutôt *“l'harmonie”* d'une communauté. Les pères fondateurs ont choisi justement ce terme comme le pivot des entités qui naissaient des traités, en mettant l'accent sur le fait qu'on *“mettait en commun”* les ressources et les talents de chacun. Aujourd'hui, l'Union européenne a besoin de redécouvrir le sens d'être avant tout une *“communauté”* de personnes et de peuples conscients



que “le tout est plus que la partie, et plus aussi que la simple somme de celles-ci” et que donc “il faut toujours élargir le regard pour reconnaître un bien plus grand qui sera bénéfique à tous”. Les pères fondateurs cherchaient cette harmonie dans laquelle le tout est dans chacune des parties, et les parties sont — chacune avec sa propre originalité — dans le tout<sup>72</sup>. »

### **c. Le rayonnement intellectuel et pluri-confessionnel du personnalisme**

**C**ette vision du monde personnaliste est partagée aujourd'hui par un certain nombre de personnalités politiques de premier plan. Ainsi Enrico Letta, ancien Premier ministre italien et actuel président de l'Institut Jacques Delors, affiche clairement son attachement à la pensée personnaliste dans son livre *Faire l'Europe dans un monde de brutes*. Il écrit même que ce personnalisme est le point commun de la pensée des pères fondateurs de la Communauté européenne : « Quand je parle d'agir ensemble, du respect des différences, de rencontre avec les autres, je m'inscris dans la pensée chrétienne, dans le même courant que le personnalisme de Jacques Maritain et d'Emmanuel Mounier, une philosophie contemporaine des pères fondateurs de la construction européenne<sup>73</sup>. » C'est un constat que partageait Robert Schuman. Dans son unique livre *Pour l'Europe*, Schuman écrivait que c'était bien Jacques Maritain qui avait le mieux montré le parallélisme dans le développement de l'idée chrétienne et de la démocratie. Il en tirait pour sa part la conclusion suivante :

« La mise en œuvre de ce vaste programme d'une démocratie généralisée dans le sens chrétien du mot trouve son épanouissement dans la construction de l'Europe. Déjà la Communauté du charbon et de l'acier et le marché commun, avec la libre circulation des produits, des capitaux et des hommes, sont des institutions qui modifient profondément et définitivement les relations entre les États associés ; ils deviennent en quelque sorte des secteurs, des provinces d'un même ensemble. Et cet ensemble ne pourra et ne devra pas rester une entreprise économique et technique : il lui faut une âme, la conscience de ses affinités historiques et de ses responsabilités présentes et futures, une volonté politique au service d'un même idéal humain<sup>74</sup>. »

La vision du monde personaliste, soutenue par de grandes figures chrétiennes, a également été défendue par les Églises chrétiennes en Europe et par des personnalités appartenant à différents horizons religieux et convictionnels<sup>75</sup>. En avril 2001, à Strasbourg, l'ensemble des Églises catholiques, protestantes et orthodoxes en Europe ont signé une charte présentant ce qui unit les chrétiens en Europe et leur engagement à participer à la construction européenne. Ce document est important car il représente la position de la majorité des citoyens européens. En effet une enquête *Eurobaromètre* de 2015 conclut que la proportion de chrétiens dans les pays de l'UE représente actuellement 72 % de la population (45 % de catholiques, 11 % de protestants, 10 % d'orthodoxes et 6 % autres), que celle des personnes sans confession se situe à 24 % (10 % d'athées, 14 % d'agnostiques). Le nombre des musulmans est estimé à 1,8 %, celui des juifs à 0,3 %, celui des bouddhistes à 0,4 % et celui des hindous à 0,3 %<sup>76</sup>.

«Puisque nous considérons la personne et la dignité de tout homme comme image de Dieu, nous nous portons garants de l'absolue égalité de valeur de tous<sup>77</sup>.»

La science juridique a intégré la notion de dignité de toute personne humaine comme une réalité transcendante, existant indépendamment du droit, marquant l'appartenance irréductible de l'homme à l'humanité<sup>78</sup>. Cette redéfinition de l'humanité initiée à l'issue de la Deuxième Guerre mondiale dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et poursuivie dans la Charte européenne des droits fondamentaux en 2000 (ayant valeur juridique depuis le traité de Lisbonne de 2007) a abouti à la déclaration fondamentale «L'Union place la personne au cœur de son action en instituant la citoyenneté de l'Union et en créant un espace de liberté, de sécurité et de justice»<sup>79</sup>.

Le rabbin René-Samuel Sirat est un défenseur d'une loi fondée sur l'amour de Dieu et du prochain. Pour lui «la Torah est une Torah de paix et de fraternité. Dans le Pentateuque, on souligne trois formes d'amour : l'amour du prochain, l'amour de l'étranger et l'amour de Dieu. L'amour de Dieu est mentionné en dernier, car l'amour de Dieu passe d'abord par l'amour du prochain et par celui de l'étranger»<sup>80</sup>. Ghaleb Bencheikh, vice-président de la Fondation pour l'islam de France et président de la Conférence mondiale des religions, appelle à une refondation de la pensée

théologique islamique à la lumière d'un humanisme musulman centré sur la notion d'individu sujet de droit et être relationnel<sup>81</sup>. Le philosophe Éric Fiat a publié un petit traité de la dignité qui témoigne de la reconnaissance croissante de la double définition juridique et spirituelle de la notion de personne<sup>82</sup>.

On peut également mentionner le président français Emmanuel Macron au Collège des Bernardins le 9 avril 2018. Dans son discours prononcé devant les représentants de l'Église catholique, il a reconnu que la sève chrétienne avait irrigué la nation française et l'Europe :

« Je sais que l'on a débattu comme du sexe des anges des racines chrétiennes de l'Europe. Et que cette dénomination a été écartée par les parlementaires européens. Mais après tout, l'évidence historique se passe parfois de tels symboles. Et surtout, ce ne sont pas les racines qui nous importent, car elles peuvent aussi bien être mortes. Ce qui importe, c'est la sève. Et je suis convaincu que la sève catholique doit contribuer encore et toujours à faire vivre notre nation<sup>83</sup>. »

Il s'est lui aussi référé à la pensée personaliste d'Emmanuel Mounier et de Paul Ricœur pour éclairer des sujets hautement politiques tels que les débats sur la bioéthique ou celle de l'accueil des migrants.

« L'urgence de notre politique contemporaine, c'est de retrouver son enracinement dans la question de l'homme ou, pour parler avec Mounier, de la personne. Nous ne pouvons plus, dans le monde tel qu'il va, nous satisfaire d'un progrès économique ou scientifique qui ne s'interroge pas sur son impact sur l'humanité et sur le monde. C'est ce que j'ai essayé d'exprimer à la tribune des Nations unies à New York, mais aussi à Davos ou encore au Collège de France lorsque j'y ai parlé d'intelligence artificielle : nous avons besoin de donner un cap à notre action, et ce cap, c'est l'homme. Or il n'est pas possible d'avancer sur cette voie sans croiser le chemin du catholicisme, qui depuis des siècles creuse patiemment ce questionnement. Il le creuse dans son questionnement propre dans un dialogue avec les autres religions. Questionnement qui lui donne la forme d'une architecture, d'une peinture, d'une philosophie, d'une littérature, qui toutes tentent, de mille manières, d'exprimer la nature humaine et le sens de la vie. "Vénérable parce qu'elle a bien connu l'homme", dit Pascal de la religion chrétienne. Et certes, d'autres religions, d'autres philosophies ont

creusé le mystère de l'homme. Mais la sécularisation ne saurait éliminer la longue tradition chrétienne<sup>84</sup>. »

On pourrait multiplier les citations qui témoignent de la redécouverte du « mystère de l'homme », de l'actualité de la pensée personaliste pour la construction politique de l'Europe, de son caractère holiste capable de traiter de façon complexe et globale les sujets les plus épineux du monde contemporain et de sa compatibilité avec les idéaux républicains et européens<sup>85</sup>. Mais notre recherche consiste à alerter sur la nécessaire cohérence entre le consensus européen sur l'humanisme redéfini comme personalisme et les politiques qui visent à le mettre en œuvre.

Cette réflexion pourrait être utile en particulier pour le prochain sommet des chefs d'État portant sur l'avenir de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Cette assemblée, en effet, veille à la mise en œuvre d'une politique des droits et devoirs de l'homme partout en Europe. Elle gagnerait très certainement à résoudre les tensions qui existent sur le continent en approfondissant les fondements et les conséquences du paradigme personaliste<sup>86</sup>. Elle pourrait également inspirer les voies d'une refondation du projet politique européen aux décideurs de l'Union européenne à condition de saisir et de savoir présenter aux nations européennes toutes les implications de cette redéfinition en cours de l'humanisme européen.

Les résultats de notre recherche nous conduisent à formuler des propositions pour l'Europe qui relèvent des conséquences épistémologiques de ce paradigme personaliste, ouvrent des chemins d'humanité et permettent d'habiter un monde globalisé.

## Notes

- 
50. Alain Badiou, *Le siècle*, Paris, Seuil, 2005.
  51. Matthieu Giroux, « Le nouveau Moyen Âge : Nicolas Berdiaev dans les pas de Joseph de Maistre », *Philitt*, 9 septembre 2016. <https://philitt.fr/2016/09/09/le-nouveau-moyen-age-nicolas-berdiaev-dans-les-pas-de-joseph-de-maistre>
  52. N. Berdiaev, *Royaume de l'Esprit et Royaume de César*, Neûchatel, Delachaux et Niestlé, 1951, p. 13.
  53. Notamment dans le préambule et dans l'article 1 : « Considérant que dans la Charte les peuples des Nations unies ont proclamé à nouveau leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne

humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et qu'ils se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande... » ; « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »  
[http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR\\_Translations/frn.pdf](http://www.ohchr.org/EN/UDHR/Documents/UDHR_Translations/frn.pdf)

54. Olivier Mongin, *Face au scepticisme*, Paris, La Découverte, 1994.  
Pour suivre cette évolution on peut lire aussi avec profit les ouvrages de François Dosse, *L'Empire du sens, L'humanisation des sciences humaines*, Paris, La Découverte, 1995. Pour P. Poirier, il serait très important aussi de signaler que le *rational choice*, les travaux des écoles de Lausanne et de Vienne, du rationalisme sociologique se sont imposées particulièrement dans la formation des élites européennes à partir du milieu des années 1970. On ne saurait comprendre sinon la simultanéité des discours déconstructivistes, centrés sur l'individuation sociale, des droits et sur les notions d'efficience. Ce n'est pas la construction européenne en elle-même qui est rejetée par une partie importante des Européens. C'est plutôt les solidarités et les mécanismes de leurs réitérations qui s'effacent au profit de politiques basées sur la seule performativité et l'efficience et que portaient les théories susmentionnées.
55. Paul Ricœur, « Meurt le personnalisme, revient la personne », *Esprit*, 1983.  
<https://esprit.presse.fr/article/ricoeur-paul/meurt-le-personnalisme-revient-la-personne-17473>
56. Ibid. p 115.
57. Martin Luther King, *Mon pèlerinage vers la non-violence*, New York, 1<sup>er</sup> septembre 1958 (en anglais). [http://mlk-kpp01.stanford.edu/index.php/encyclopedia/documentsentry/my\\_pilgrimage\\_to\\_nonviolence1](http://mlk-kpp01.stanford.edu/index.php/encyclopedia/documentsentry/my_pilgrimage_to_nonviolence1)
58. Ceci ne doit pas diminuer le rôle des papes précédents comme le montre le livre *Les papes et les soixante ans de l'intégration européenne*, Cité du Vatican, 2017. Bernard Lecomte y rappelle que le pape Grégoire le Grand dans une lettre à l'empereur Maurice en 595 désigna le continent situé au nord de la Méditerranée d'Europe. Après 1945 il souligne le rôle déterminant du pape Pie XII dans la réconciliation franco-allemande. Pie XII puis Paul VI en 1964 saluèrent saint Benoît comme père de l'Europe. Jean-Paul II en 1980 désigna du même titre les saints Cyrille et Méthode, deux frères de Thessalonique évangélisateurs des Slaves. Puis en 1999 il publia une lettre apostolique pour désigner co-patronnes de l'Europe sainte Catherine de Sienne, sainte Thérèse-Bénédicte de la Croix et sainte Brigitte de Suède.
59. Lettre encyclique *Centesimus Annus* du souverain pontife Jean-Paul II, à Rome, près de Saint-Pierre, le 1<sup>er</sup> mai 1991. [http://w2.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/encyclicals/documents/hf\\_jp-ii\\_enc\\_01051991\\_centesimus-annus.html](http://w2.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/encyclicals/documents/hf_jp-ii_enc_01051991_centesimus-annus.html)
60. Antoine Guggenheim, *Pour un nouvel humanisme, Essai sur la philosophie de Jean-Paul II*, Paris, Parole et Silence, 2011, p. 86.

61. Le concile Vatican II a également proposé la doctrine traditionnelle dans des termes qui méritent d'être cités littéralement : « L'homme, dans l'usage qu'il fait de ses biens, ne doit jamais tenir les choses qu'il possède légitimement comme n'appartenant qu'à lui, mais les regarder aussi comme communes, en ce sens qu'elles puissent profiter non seulement à lui, mais aussi aux autres ». Et un peu plus loin : « La propriété privée ou un certain pouvoir sur les biens extérieurs assurent à chacun une zone indispensable d'autonomie personnelle et familiale ; il faut les regarder comme un prolongement de la liberté humaine. [...] De par sa nature même, la propriété privée a aussi un caractère social, fondé dans la loi de commune destination des biens ». Jean-Paul II, *Centesimus annus*, n°30.
62. Jean-Paul II, encyclique *Le rédempteur de l'homme*, 4 mars 1979.
63. Jean-Paul II, encyclique *Dieu est riche en miséricorde*, n°1, 1980.
64. Jean-Paul II, « Visite au Parlement européen », 11 octobre 1988, dans *Les papes et les soixante ans de la construction européenne*, Vatican, 2017, p. 42.
65. Cardinal J. Ratzinger, « Note doctrinale concernant certaines questions sur l'engagement et le comportement des catholiques dans la vie politique », 24 novembre 2002.
66. *Les papes et les soixante ans*, op. cit., p. 76 ; Hans Kelsen a du reste lui-même admis à la fin de sa vie que sa distinction entre être et devoir-être n'était pas conséquente. Il reconnaissait que si la nature contient des normes celles-ci ne pouvaient être que le fruit d'une volonté transcendante.
67. Discours du pape François au Conseil de l'Europe, Strasbourg, mardi 25 novembre 2014 [https://w2.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2014/november/documents/papa-francesco\\_20141125\\_strasburgo-consiglio-europa.html](https://w2.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2014/november/documents/papa-francesco_20141125_strasburgo-consiglio-europa.html)
68. Extrait du discours du pape François aux participants à la conférence « (re) thinking Europe », organisée par la Commission des évêques de la communauté européenne (Comece) en collaboration avec la secrétairerie d'État. Disponible sur le site [https://w2.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2017/october/documents/papa-francesco\\_20171028\\_conferenza-comece.html](https://w2.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2017/october/documents/papa-francesco_20171028_conferenza-comece.html)
69. Id.
70. C'est la raison pour laquelle il est délicat d'affirmer que l'humanisme qu'il soit agnostique ou religieux est la philosophie de l'Europe.
71. Discours du pape François au Parlement européen le 25 novembre 2014. « Il convient de faire attention pour ne pas tomber dans des équivoques qui peuvent naître d'un malentendu sur le concept de droits humains et de leur abus paradoxal. Il y a en effet aujourd'hui la tendance à une revendication toujours plus grande des droits individuels (je serais tenté de dire individualistes), qui cache une conception de la personne humaine détachée de tout contexte social et anthropologique, presque commune « monade » (μονάδα), toujours plus insensible aux autres « monades » présentes autour de

soi. Au concept de droit, celui — aussi essentiel et complémentaire — de devoir, ne semble plus associé, de sorte qu'on finit par affirmer les droits individuels sans tenir compte que tout être humain est lié à un contexte social dans lequel ses droits et devoirs sont connexes à ceux des autres et au bien commun de la société elle-même. »

<https://www.jesuites.com/v3/wp-content/uploads/2015/01/Discours-du-Pape-Fran%C3%A7ois-au-Parlement-Europ%C3%A9en-et-au-Conseil-europ%C3%A9en-extraits-25-novembre-2014.doc>

72. The Europe Experience, Discours du pape François aux chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire du traité de Rome. <http://www.theeuropeexperience.eu/site/fr/home/callsonnewmeps/article/1680.html>
73. E. Letta, *Faire l'Europe*, op. cit., p. 390 (kindle).
74. Robert Schuman, *Pour l'Europe*, Paris, Nagel, 1964, p. 78.
75. France Culture, « La dignité de la personne : une valeur universelle ? — Les Mardis des Bernardins », 16 avril 2015. <https://www.franceculture.fr/conferences/college-des-bernardins/la-dignite-de-la-personne-une-valeur-universelle-les-mardis-des>
76. Yasemin El-Menouar, « Le paysage religieux européen », *Europeinfos*, novembre 2017. <http://www.europe-infos.eu/le-paysage-religieux-europen>
77. Conférence des Églises européennes, « Lignes directrices en vue d'une collaboration croissante entre les Églises en Europe », 2008. [http://www.ceceurope.org/wp-content/uploads/2015/07/Charta\\_Oecumenica\\_FR.pdf](http://www.ceceurope.org/wp-content/uploads/2015/07/Charta_Oecumenica_FR.pdf)
78. Félicité Mbala Mbala, « La notion philosophique de dignité à l'épreuve de sa consécration juridique », Sciences de l'Homme et Société, université du Droit et de la Santé – Lille II, 2007. <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00370926/document>
79. Conférence des organisations non gouvernementales internationale (OING) du Conseil de l'Europe, « La charte des droits fondamentaux de l'Union européenne », mai 2008. <https://rm.coe.int/16802f5c61>
80. Gabriel Abensour, « Le judaïsme ouvre des portes et n'en ferme jamais — entretien avec le Grand Rabbin R. S. Sirat », *Modernorthodox*, 6 décembre 2017. <http://www.modernorthodox.fr/entretiengrsirat>
81. Omar Merzoug, « Pour un Islam à visage humain : entretien avec Ghaleb Bencheikh », *Les Cahiers de l'Islam*, 18 mars 2018. [https://www.lescahiersdelislam.fr/Pour-un-Islam-a-visage-humain-Entretien-avec-Ghaleb-Bencheikh\\_a1716.html](https://www.lescahiersdelislam.fr/Pour-un-Islam-a-visage-humain-Entretien-avec-Ghaleb-Bencheikh_a1716.html)
82. Éric Fiat, *Petit Traité de la dignité*, Paris, Larousse, 2012. Dans le cadre de la recherche inter-religieuse et inter-convictionnelle du Collège des Bernardins, plusieurs intellectuels chrétiens, musulmans, juifs, agnostiques ont publié en 2018 un ouvrage dédié à la notion de dignité de la personne comme valeur universelle : Sadek Beloucif (dir.), *Dignité, respect, valeurs*

- d'humanité*, Paris, Hermann, 2018. <https://www.laprocedure.com/dignite-respect-valeurs-humanite-beloucif-sadek/9782705697150.html>
83. Discours du président de la République devant les évêques de France le 9 avril 2018. <https://eglise.catholique.fr/actualites/cef-recoit-emmanuel-macron/454837-discours-president-de-republique-devant-eveques-de-france>
84. Id.
85. Antoine Guggenheim, *Penser l'Europe, une ressource pour l'humanité dans la globalisation*, Paris, Parole et Silence, 2014
86. *Situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit*, rapport établi par le secrétaire général du Conseil de l'Europe, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 2017.



Retrouver le goût de l'aventure européenne

# 5

## Les évolutions possibles de la construction européenne à la lumière du personnalisme

- **Les conséquences épistémologiques  
du paradigme personnaliste**
  - Repenser le droit
  - Repenser la science politique
  - Repenser la science économique
- **Les chemins d'humanité et la mission  
de civiliser la globalisation**
  - Pour une politique culturelle ambitieuse
  - Pour une politique numérique volontaire
  - Pour l'affirmation d'une souveraineté partagée
  - Pour une action extérieure  
favorisant le multilatéralisme
  - Pour une politique économique, sociale  
et environnementale cohérente
- **Les évolutions institutionnelles possibles  
et souhaitables**
  - Vers une fédération d'États-nations
  - Vers une communauté de personnes
  - Vers une politique personnaliste

Retrouver le goût de l'aventure européenne

## 5. Les évolutions possibles de la construction européenne à la lumière du personnalisme

### a. Les conséquences épistémologiques du paradigme personnaliste

#### i. Repenser le droit

**P**our permettre à la pensée personnaliste de s'incarner, il est nécessaire au préalable de repenser, notamment en créant de nouvelles universités européennes, les fondements de certaines sciences dites humaines telles que le droit, la science politique et l'économie. En effet, comme on l'a vu, une vision personnaliste du droit, de la science politique et de l'économie ne peut se satisfaire de l'actuel paradigme positiviste. En outre on connaît la critique faite par certains penseurs tels que Jacques Ellul ou Edgar Morin à l'encontre du technicisme du droit ou de l'économie « orthodoxe » contemporaine avec toutes ses conséquences : ultra-spécialisation, bureaucratisation, renforcement des pouvoirs de l'État au détriment de ceux des citoyens.

Mireille Delmas-Marty, professeur honoraire au Collège de France, a apporté une contribution importante à notre réflexion lors de son intervention à notre séminaire. Selon elle l'Europe est un laboratoire d'expérimentation pour un droit assoupli mais non arbitraire, un droit plus soucieux des personnes et plus attentif aux contextes spécifiques. Dans la pratique, les cours européennes mettent en œuvre une logique juridique nouvelle. Le principe de subsidiarité permet de régler le degré d'intégration de la norme européenne selon les thèmes et le contexte de chaque État. Le principe de la marge nationale d'appréciation est également indispensable car il permet de ne pas imposer à l'ensemble de l'Europe une norme totalement uniforme. On commence à sortir d'une vision purement normativiste, notamment par le « dialogue » entre la Cour de l'Union européenne et les cours constitutionnelles des États membres, en soi illustration du principe même de subsidiarité.

Mais la juriste française propose de faire un pas de plus en théorisant ce droit nouveau, qui refuse autant la vision statique de la pyramide des normes de Hans Kelsen que la vision post-moderne et aléatoire du rhizome et des réseaux. On peut considérer son approche comme personaliste dans la mesure où elle se fonde avant tout sur les principes proclamés en 1948 à Paris dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Rappelons que, dans cette charte, les peuples affirment « leur foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes » et « se sont déclarés résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande ».

En outre, Mireille Delmas-Marty dépasse le strict cadre kantien d'interprétation des textes juridiques en insistant sur l'interaction nécessaire entre les principes fondamentaux proclamés et leur mise en œuvre. La métaphore qu'elle préfère est celle de la rose des vents. En effet, celle-ci permet de rendre compte des vents contraires de la réalité quotidienne, où l'homme est souvent partagé entre des tensions contradictoires, par exemple son désir d'ouverture et son devoir de responsabilité. Mais cette image évoque aussi la dimension « inconceptualisable » du vent dont on ne sait d'où il vient et où il va souffler. Les navigateurs expérimentés savent cependant utiliser celui-ci avec leur intelligence et leur expérience pour sortir de situations complexes. De

### 👉 **Le droit européen doit se fonder sur les principes personalistes de précaution, de solidarité et d'hospitalité.**

même, les juristes européens doivent aujourd'hui être en mesure d'harmoniser les valeurs contraires qui se trouvent en conflit à l'échelon local comme au niveau de l'UE. Il ne s'agit pas de supprimer l'un ou l'autre des principes contradictoires que sont par exemple l'intégration et l'exclusion, la compétition et la coopération ou l'innovation et la conservation. Le droit doit veiller au contraire à ce qu'aucun ne l'emporte sur l'autre et, dans la mesure du possible, il doit chercher à les rééquilibrer voire à les réconcilier. Ainsi, selon M. Delmas-Marty, « la Cour de justice n'utilise pas le principe de solidarité et a sacrifié les droits sociaux au profit des droits économiques ». Pour cela, le droit européen doit se fonder sur les principes personalistes de précaution, de solidarité et d'hospitalité et utiliser les techniques de pondération et de limitation. La limitation absolue que réclame le droit personaliste est par exemple l'interdiction de la peine de mort ou l'usage excessif de la liberté. De même, le principe de précaution introduit une pondération en fonction du risque encouru et de son acceptabilité.

Cette approche plaide également en faveur de l'assouplissement des formes juridiques kelseniennes en fonction des contextes et des niveaux de conscience. En rappelant que la règle n'a pas de sens lorsqu'elle perd de vue l'esprit du droit, on sort du mode de raisonnement binaire de la logique positiviste et on entre dans une compréhension humaniste et complexe des situations. Le droit international doit être aussi affecté par cette révolution juridique. Comme l'écrit M. Delmas-Marty, les « États-nations solitaires » doivent accepter de se transformer en « États-nations solidaires » capables de partager leur souveraineté selon les sujets et sur des échelles, régionales ou mondiales, appropriées. Les États ont en effet comme responsabilité autant de protéger leurs intérêts propres que de défendre l'intérêt commun de l'humanité.

Les États sont certes souverains pour défendre leurs intérêts nationaux mais ils ont aussi comme responsabilité de défendre l'intérêt commun de l'humanité. Par une sorte d'élargissement de leur compétence, les États doivent participer à cette souveraineté solidaire. L'échelon régional européen n'est pas suffisant. Arguant du fait qu'il existe déjà sur certaines thématiques, telles que le commerce par exemple, des organisations mondiales capables de produire un droit universel et de veiller à son application, Mireille Delmas-Marty propose de créer une Organisation mondiale des finances (OMF) capable de réguler les marchés financiers. Il serait utile également de reconnaître le nouveau Code européen des affaires, des entreprises et du commerce soutenu en particulier par le *think tank* Europa Nova<sup>87</sup>.

Comme exemple d'un nouveau droit français et européen capable de tenir ensemble les exigences de protection des économies et le devoir de protéger la liberté d'expression des citoyens, on peut citer le cas du droit voisin au profit des éditeurs de service de presse en ligne que soutient en particulier Jeanne-Emmanuelle Hutin, membre de la direction du journal *Ouest France*<sup>88</sup>.

On peut mentionner également, comme nouveau type de droit personnaliste protégeant la liberté d'expression tout en visant le bien commun d'un corps politique, l'initiative européenne du 23 novembre 2016 de lutte contre les *fake news* et les sites de propagande<sup>89</sup> ainsi que le projet de loi français consistant à protéger la paix civile pendant les périodes électorales contre les tentatives de déstabilisation au moyen de sites de propagande<sup>90</sup>.

« Pour renforcer la résistance de l'UE face à ces outils, les députés en ont appelé à des mesures permettant d'améliorer l'éducation aux médias, de sensibiliser, de promouvoir un journalisme d'investigation et indépendant, et de réviser la directive audiovisuelle de l'UE afin de donner aux régulateurs nationaux le pouvoir d'appliquer la tolérance zéro vis-à-vis des discours de haine. Les députés ont aussi rappelé la nécessité d'accroître la transparence relative aux propriétaires des médias, au financement des partis politiques et de leurs campagnes. Les médias sociaux étant en train de devenir la principale source d'information, ils devraient être soumis aux mêmes règles que les autres médias, ont ajouté certains députés<sup>91</sup>. »

## ■ b. Repenser la science politique

**T**out comme la science juridique, la science politique moderne paraît souvent incapable d'anticiper et de comprendre les phénomènes politiques contemporains comme l'a montré la soviétologie à la veille de la chute du mur de Berlin. Dans le meilleur des cas elle est fascinée par la puissance exercée par le pouvoir politique<sup>92</sup>. Plus souvent elle refuse de considérer les relations internationales dans toute leur complexité et les individus dans toute leur profondeur. Ce choix l'empêche de discerner le sens des événements du monde comme l'ont montré, cette fois après l'effondrement de l'URSS, les analyses erronées sur « la fin de l'histoire » (qui prédisait un consensus mondial sur la démocratie libérale) et le « clash des civilisations » (qui découpait de façon arbitraire des aires civilisationnelles et expliquait que celles-ci étaient conduites à se faire la guerre) des politologues pourtant réputés des universités de Yale (Francis Fukuyama) et de Harvard (Samuel Huntington). Certes la science politique est infiniment plus complexe et diversifiée. Des auteurs comme Bertrand Badie, professeur des universités à l'Institut d'études politiques de Paris, ont intégré le phénomène nouveau de l'inter-dépendance croissante entre les individus et les nations. Cette vision personnaliste lui permet de proposer un nouveau regard sur les relations internationales et sur les sociétés qui intègre autant le principe de justice que celui de liberté<sup>93</sup>.

Il serait probablement utile de redécouvrir la Bible comme ressource pour la science politique contemporaine. Si les prophètes bibliques sont absents dans la tradition grecque en tant que contestataires de l'ordre établi, ils prennent appui sur une conscience morale informée, par une

sagesse ou une révélation religieuse sans pour autant exiger, un système politique hétéronome, vertical et holiste. Dans son fameux jugement, le roi Salomon assume sa décision sans se référer à un ordre divin. Le don de la sagesse ne se substitue pas à la mise en œuvre des aptitudes humaines. L'homme est inspiré et non court-circuité. En ce sens pour Gaston Fessard toute autorité authentique cherche à disparaître au profit de ce sur quoi elle s'est exercée, tout comme l'ordonnance du médecin qui disparaît avec le rétablissement de la santé du patient. Le temps est venu de réhabiliter une théologie judéo-chrétienne du politique qui, en admettant la notion de finitude de l'être humain créé, permet de lutter efficacement contre la volonté de puissance de l'homme moderne. Ainsi donc « l'appel à la transcendance, celle de la conscience ou celle de Dieu », assure cette hétéronomie qui désaliène l'homme à la soumission sociale ou à la politique conditionnelle.

➤ **Le temps est venu de réhabiliter une théologie judéo-chrétienne du politique.**

Philippe Poirier, titulaire de la Chaire d'études parlementaires et professeur de science politique à l'université du Luxembourg, a participé à notre recherche sur l'histoire de la conscience européenne et a fait le récit de l'histoire de la science politique de Nicolas Machiavel à Denis de Rougemont. Ses convictions personnalistes l'ont conduit à interroger le modèle hobbesien de l'État caractérisé par une anthropologie pessimiste et une théologie politique théiste. Pour lui, ce que l'on peut reprocher à une certaine « science politique », c'est d'être incapable de dégager des lignes directrices pour nos sociétés. Du scientisme, on a oublié que le politique c'est l'homme, que celui-ci a besoin à la fois de connaissances, de sens et de propositions. C'est la raison pour laquelle, lors de son intervention à notre séminaire de recherche, il a plaidé pour une réconciliation entre la science politique contemporaine et la pensée sociale chrétienne.

Cette alliance n'a rien d'illégitime selon lui. En effet le principe de subsidiarité est inscrit dans le traité de Maastricht en 1992 et il renvoie à l'encyclique du pape Pie XI *Quadragesimo anno* de 1931. Faisant référence au quarantième anniversaire de l'encyclique fameuse *Des choses nouvelles* de Léon XIII, Pie XI expliquait que l'État devait laisser vivre les corps intermédiaires à l'œuvre dans la densité sociale et respecter le domaine propre des personnes. Il doit régir, c'est-à-dire contrôler, réglementer et promouvoir, tout en intervenant chaque fois que les personnes, seules ou en groupe,



sont défailtantes, selon l'idée d'une complémentarité organique des différentes communautés. Dans sa source, le droit communautaire européen se situe en continuité avec l'inspiration pontificale puisque, depuis le traité de Maastricht, la Commission possède une compétence dite subsidiaire. Son intervention n'est requise que si « les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être réalisés de manière suffisante et peuvent [...] être mieux réalisés au niveau communautaire »<sup>94</sup>.

Pour lui, le principe de subsidiarité n'est pas assez développé dans l'Union européenne en dépit de son inscription dans les traités européens. Il y a tout un champ de possibilités qui n'ont pas été encore explorées et rendues pratiques. Par une subsidiarité plus pratiquée et limitée à certains domaines, non seulement on renforcerait la légitimité de l'Union européenne auprès de tous ses acteurs, à commencer par ses citoyens, mais aussi on déjouerait le concept abscons de la souveraineté et de centralité de la décision à l'intérieur de l'Union. Nous devons aussi être très précis lorsque nous employons et nous distinguons souveraineté européenne externe et subsidiarité interne<sup>95</sup>.

Cette approche va à l'encontre de la vision verticale et centralisatrice de l'État de Thomas Hobbes. Les conceptions de la souveraineté héritées de Hobbes ont conduit à l'effacement de la pluralité dans les sociétés européennes. L'État inspiré par Hobbes méconnaît que l'individu a plusieurs identités, appartient à plusieurs communautés et que la société génère sans cesse des divisions et des recompositions. Par ailleurs, la construction de l'État-nation est à l'origine du clivage entre religion et politique, fondateur des systèmes politiques en Europe.

C'est pourquoi Philippe Poirier plaide pour une meilleure articulation entre les différentes communautés politiques en Europe.

« Il existe en Europe quatre niveaux de communautés : l'Europe des euro-régions, l'Europe fédérale avec des tentatives de noyau dur autour de la zone euro, l'Europe de l'Otan, et l'Europe puissance politique ; seule l'Europe des régions développe le principe de subsidiarité et le rend praticable ; il existe quatre Europe institutionnelles, quatre Europe de la Justice avec quatre définitions de ce que pourrait être le principe de la subsidiarité. L'enjeu le plus difficile est qu'il existe quatre nouvelles communautés politiques qui constituent des blocs. Cette situation nécessite une réflexion. Si on veut

re-légitimer le projet européen il faut repenser le principe de subsidiarité, de proportionnalité, et les articuler autrement. Il faut au niveau des États membres et des régions penser une garantie des libertés individuelles et collectives. Il faut également une nouvelle énonciation et de nouvelles modalités du partenariat dans la définition de la loi entre le public et le privé. Le principe de gouvernance à multiples niveaux doit également être réarticulé.»

En définitive il convient de travailler le champ d'une science politique personnaliste capable de reconnaître les différents niveaux d'appartenance des citoyens européens. Pourquoi ne pas imaginer un personnalisme législatif, à savoir la possibilité pour chacun de devenir un être de droit partagé entre différents règnes juridiques suivant la reconnaissance que l'on accorde à telle ou telle communauté ?

## **i. Repenser la science économique**

**D**epuis les années 1980 et jusqu'au début des années 2010<sup>96</sup> les instances européennes se sont fondées, sans discussion publique préalable, sur un certain nombre de principes conceptuels et économiques de Friedrich Hayek, pour qui le marché fonctionne parfaitement seul et s'auto-régule, de Milton Friedman, selon qui l'économie doit être parfaitement hermétique aux jugements moraux, et de Karl Popper d'après qui un fossé infranchissable sépare la vraie connaissance, fondée sur la réfutabilité par l'expérience, de la métaphysique, déconnectée de la réalité car non falsifiable. L'objectif de l'École de Chicago conduite par Friedman était de maximiser les profits et de laisser aux États le soin de réparer les dégâts sociaux entraînés par la déréglementation des marchés et les taux de change flottants. Cette pensée néo-libérale allait à l'encontre de la tradition économique européenne qui, depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, cherchait à penser ensemble la vie économique et la vie sociale des citoyens.

L'économiste hongrois Karl Polanyi, dans *La grande transformation*<sup>97</sup> a critiqué vigoureusement en 1944 la pensée libérale. Celle-ci a dissocié selon lui l'économie de la vie sociale. L'économie a toujours été encadrée dans les relations sociales. Dans les sociétés précédant la révolution industrielle les relations que les humains entretenaient entre eux étaient hiérarchiquement plus importantes que les relations qu'ils avaient avec les objets. Mais lorsque dans la pensée d'Adam Smith ou de Bernard de Mandeville l'échange

marchand prit la forme d'un système auto-régulateur des marchés il se mit à tout transformer en marchandises.

C'est la raison pour laquelle Marcel Grignard, président de Confrontations Europe et membre du séminaire des Bernardins, souhaite que l'Union européenne retrouve le fil associationniste de l'histoire économique européenne et invente une nouvelle économie sociale de marché. Il admet que le traité de Lisbonne, adopté en 2007, fait de «l'économie sociale de marché» une référence prétendant équilibrer compétitivité et progrès social, préservant l'environnement, combattant l'exclusion sociale et les discriminations. Mais, selon lui, la faille du système consiste en ce que l'Union veut construire le marché en laissant aux États-nations le soin de gérer la question sociale, ce qui est exactement l'un des piliers de l'école monétariste. Les États membres sont donc enclins à faire des conditions sociales du marché un paramètre de la concurrence avec leurs voisins.

Ce déséquilibre structurel est d'autant plus problématique qu'au fil du temps, les idées de Friedman et ses disciples ont réussi à imposer une vision de l'entreprise conçue d'abord comme moyen de maximiser les profits dans une vision de court terme. Elles aboutissent en pratique à reléguer,

### ➤ **Marcel Grignard a plaidé pour placer les entreprises au centre de la réflexion économique.**

voire occulter, les enjeux sociaux et culturels dans les décisions stratégiques qui s'imposent aux managers et aux salariés. Le fait que les décideurs sont éloignés et difficilement identifiables contribue au sentiment d'être dépossédé de son propre devenir et qu'il y a des territoires inutiles dans la tournure que prend la mondialisation des

échanges. Il n'y a finalement rien de surprenant dans la montée des replis et dans la contestation de la mondialisation quand elle se traduit par des décisions où les critères économiques et financiers dominent alors que le «vivre ensemble» ne peut ignorer les dimensions sociétales et culturelles. Avec Olivier Favereau et Jean-Louis Laville, intervenants au séminaire des Bernardins sur le passé et l'avenir de la civilisation européenne, Marcel Grignard a plaidé en somme pour placer les entreprises et non plus les marchés au centre de la réflexion économique et au cœur des préoccupations des pouvoirs publics.

Ils rejoignent les préoccupations de deux économistes italiens contemporains, Luigino Bruni et Stefano Zamagni, promoteurs de «l'économie

civile»<sup>98</sup>. Ces deux inspirateurs de l'encyclique du pape Benoît XVI en 2009 *Caritas in veritate* réhabilitent les principes personnalistes de réciprocité, de responsabilité et de redistribution en faveur de ce que le pape appelle après Chiara Lubich, une économie de communion<sup>99</sup>. Les deux économistes ont retrouvé la pensée économique de A. Genovesi, pour qui «aucun être humain ne peut apprécier des plaisirs auxquels aucune autre personne ne participe» et Giambattista Vico, pour qui une bonne ligne économique «doit tenir compte d'un mélange complexe d'intérêt personnel et de souci du bien-être d'autrui». Forts de cette anthropologie personnaliste, Bruni et Zamagni ont proposé une nouvelle économie civile centrée sur l'association du renouvellement culturel et de la fierté civique avec la reprise économique. Le but de l'économie civile peut être défini comme suit :

«Il lie étroitement le profit au but éthique et social, et s'efforce de rendre éthique l'échange économique. Dans le même esprit il remplace la séparation du risque et des bénéfices par des modèles de partage de risque et de bénéfices. À ces deux égards il exige publiquement la recherche en économie d'une pratique honorable et d'avantages véritables plutôt que simplement de la richesse abstraite et de la domination d'autrui. Il suppose que la quête du vrai et du bien est en fait naturellement conforme aux aspects bénéfiques de l'épanouissement concret (travail, logement, nourriture, santé) et d'un accomplissement plus élevé (satisfaction par rapport au travail, bonne cuisine, bel environnement, développement éducatif) que recherchent partout les humains. Pour cette raison il estime que le rôle fondamental de l'économie est la coordination partagée de tous ces efforts pour le bien commun<sup>100</sup>. »

Pour Marcel Grignard, «faire de l'implication et de la coopération des acteurs de l'entreprise les éléments clés de sa performance est une évidence à l'heure de l'économie 4.0. Encore faut-il réduire les contradictions que nous venons d'évoquer. L'entreprise est le lieu où s'organise et se traite la question du travail et s'élabore le compromis "capital/travail". L'entreprise est une forme de communauté humaine plurielle. Elle n'ignore pas les conflits, mais est dans l'obligation de les dépasser d'autant mieux qu'elle prend les moyens de forger un projet partagé. Il faut la considérer bien au-delà de son périmètre juridique, avec ses parties prenantes amont et aval, sa responsabilité vis-à-vis de son territoire et de la société, ses diversités en Europe<sup>101</sup>».

Elle est aussi une réalité politique selon Olivier Favereau, ni vraiment privée ni entièrement publique. Olivier Favereau, économiste et directeur de recherche au Collège des Bernardins, contredit par cette thèse l'idée de Milton Friedman selon laquelle l'entreprise est une propriété privée sans dimension politique. O. Favereau a montré que Milton Friedman se trompait en confondant le statut de l'entreprise, comme organisation économique, avec celui de la société, comme personne morale. Comme société l'entreprise ne peut être possédée par personne et elle dispose de règles qui ne peuvent être ignorées par les actionnaires. Si les actionnaires ne sont pas propriétaires de l'entreprise, il n'y a pas de raison pour qu'ils aient le monopole de la désignation des représentants au Conseil d'administration. Les salariés doivent y participer. En Europe, on constate que dix-huit pays sur vingt-huit ont un système de codétermination sous une forme ou sous une autre. Il y a deux schémas : le Conseil d'Administration est soit composé à moitié de salariés avec un seuil de 2000 salariés (c'est le cas en Allemagne) soit son tiers est formé de salariés avec un seuil de 25 salariés (certains pays scandinaves). Ainsi, la codétermination est le mode normal de gouvernement des entreprises en Europe.

C'est la raison pour laquelle O. Favereau propose que l'Union européenne généralise la gouvernance des entreprises fondée sur deux principes : celui de la codétermination comme norme de constitution et un autre, principe de mission, comme norme de gestion. La codétermination assure aux salariés non seulement un droit sur les résultats mais aussi un pouvoir de gouvernement. Le principe de mission pose que l'entreprise est d'autant plus efficace et légitime qu'elle explicite en quoi l'action qu'elle mène vise des progrès collectifs. Avec plusieurs collègues convaincus qu'un « nouveau modèle européen héritier d'un humanisme doit devenir une force dans la mondialisation », Olivier Favereau a lancé en mai 2018 un « appel européen ». Les signataires considèrent comme vital que les cinq réformes suivantes soient soutenues par l'Union européenne :

« Choisir l'économie réelle. Des limites strictes doivent être imposées aux sociétés boîtes aux lettres et au transfert des sièges sociaux : une entreprise ne devrait être autorisée à s'enregistrer que dans un pays où elle exerce de réelles activités. Des règles devraient également être prévues pour empêcher les entreprises de contourner le paiement des impôts là où est produite la vraie valeur ajoutée, notamment par un système de

déclaration publique pays par pays, une base fiscale harmonisée et une politique de tolérance zéro pour les paradis fiscaux.

Créer une autorité indépendante régissant la mobilité des salariés. Elle doit être dotée des effectifs et des financements appropriés ainsi que de pouvoirs effectifs pour proposer et appliquer des règles protégeant les salariés de l'UE lorsque la coordination de l'UE est requise.

Renforcer la participation des salariés dans les entreprises. Les salariés devraient avoir le droit de choisir des représentants des travailleurs au conseil, comme c'est déjà le cas dans dix-huit des vingt-huit États membres et dans 44 % des plus grandes entreprises de l'UE. Pour les pays où ce droit serait nouveau, cela devrait être fait conformément à leurs traditions et pratiques en matière de relations professionnelles. D'une manière générale, les droits des syndicats et des comités d'entreprise devraient aussi être accrus.

Créer un devoir de vigilance à l'égard des sous-traitants. Des règles nouvelles doivent conduire les grandes entreprises à s'occuper de l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement pour prévenir la violation des droits humains et sociaux fondamentaux par leurs sous-traitants.

Créer un cadre d'information contraignant adapté aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle. Les règles comptables des entreprises ne devraient pas être laissées à un organisme privé (*l'International Accounting Standard Board*) principalement intéressé par la valeur actionnariale ; elles doivent prendre en compte la durabilité. Le *reporting* extra-financier doit aussi continuer à être développé afin de fournir plus de transparence sur les questions sociales et environnementales, et notamment les questions d'égalité entre les sexes, qui devront être traitées avec beaucoup plus de vigueur. »

Ainsi, le travail du séminaire de recherche mené au Collège des Bernardins a mis en lumière qu'il était possible de repenser à frais nouveaux le droit, la politique, l'économie, et d'en tirer des conséquences concrètes permettant de mettre en œuvre des politiques publiques et des réformes institutionnelles qui témoignent d'un humanisme personnaliste.

## **c. Les chemins d'humanité et la mission de civiliser la globalisation**

**L'**économiste personnaliste Michel Camdessus, gouverneur honoraire de la Banque de France et ancien président des Semaines sociales de France, a nommé « cinq chemins d'humanité » pour préparer l'Europe et le monde à 2050 :

« Éradiquer la grande pauvreté qui, aggravée par la croissance des inégalités, est le risque systémique ultime ; amener la finance dans ses divers métiers à se comporter en servante de l'économie, au lieu de chercher surtout à servir ses propres intérêts ; mettre en place la gouvernance globale nécessaire à un monde multipolaire ; convaincre la communauté mondiale d'adopter les modes de vie radicalement nouveaux qu'exige la préservation de la planète ; et, pour que ces tâches puissent être menées à terme, susciter un changement en profondeur de cultures incompatibles avec l'avenir que nous cherchons à construire<sup>102</sup>. »

On le voit, ces priorités n'ont rien à première vue de spécifiquement européen. Et pourtant Michel Camdessus considère, comme Pascal Lamy, que la mission essentielle de l'Europe est de « civiliser la globalisation »<sup>103</sup>. On s'efforcera également de creuser cinq chemins d'humanité en insistant sur le fait que l'Europe doit en premier lieu se civiliser elle-même à la lumière du paradigme personnaliste.

Cette visée d'humanisation de soi et des autres doit être favorisée par une politique culturelle ambitieuse soutenant tous les chemins de réconciliation entre le bien, le beau et le vrai ; par une politique numérique volontaire mise au service de l'humanité et non de nouvelles gnosés inhumaines ; par l'affirmation d'une souveraineté partagée en matière de défense et de sécurité ; par une action extérieure œuvrant au multilatéralisme initiant des relations amicales entre les nations et un juste développement des pays les plus démunis ; par une politique économique, financière et budgétaire cohérente avec les principes personnalistes des Européens et capable de mettre en œuvre la transition énergétique.

## **i. Pour une politique culturelle ambitieuse**

**O**n commencera par la politique culturelle car elle a été au cœur de la visée initiale des pères fondateurs de l'Union européenne et elle est justement remise au-devant de la scène par le président Emmanuel Macron à l'occasion de son discours du 7 septembre 2017 à l'Acropole d'Athènes. On reconnaît le disciple de Paul Ricœur en ce qu'il définit l'esprit européen comme celui de «la reconnaissance et de la connaissance mutuelle».

« Cette Europe de la littérature, des cafés, de la discussion publique, d'une convivialité et d'une civilité qui n'existe nulle part ailleurs, c'est celle dont le ciment profond est la culture, notre culture. Nous ne nous battons jamais assez pour que les Européens prennent conscience au plus vif d'eux-mêmes de ce socle commun qui depuis des siècles trouve à s'exprimer de mille manières, l'Europe des cénacles, des revues, des voyageurs, des bibliothèques et des idées, l'Europe des capitales lumineuses et des marges fascinantes, cette Europe qui a existé par tant et tant de voies qui ne nous disait même pas parfois son nom, qui n'a pas attendu nos institutions, nos traités, nos refondations, nos controverses. L'Europe de madame de Staël et de Benjamin Constant parlait presque toutes les langues, elle était là, cette Europe depuis tant de siècles qui nous unit, c'est celle de la culture. Et pour que vive cet esprit de reconnaissance et de connaissance mutuelle, pour que nous refondions enfin la confiance européenne, c'est bien par la culture que nous devons repartir<sup>104</sup> ! »

L'Union européenne, depuis le traité de Maastricht en 1992, a mis en place une politique culturelle et audiovisuelle<sup>105</sup>. Celle-ci s'est limitée à défendre l'industrie culturelle européenne au moyen du concept d'exception culturelle, à défendre la diversité culturelle européenne, et à promouvoir des co-productions européennes, notamment dans le domaine cinématographique<sup>106</sup>. Pour la période 2014-2020, l'Union européenne investit 1,4 milliard d'euros dans les secteurs de la culture et de l'audiovisuel par le biais du programme Europe Créative. C'est à la fois plus que dans la décennie précédente et très peu par rapport au budget global de l'UE. Cette somme ne représente en effet que 0,001 % du budget total de l'UE au cours de cette période, soit 960 milliards d'euros (un budget qui lui-même ne représente que 1 % du revenu national brut de l'UE)<sup>107</sup>. On est loin ici de la vision des pères fondateurs de l'Europe réunis à La Haye en mai 1948 et de Robert



Schuman en particulier pour qui « l'Europe avant d'être une alliance militaire ou une entité économique doit être une communauté culturelle dans le sens le plus élevé de ce terme »<sup>108</sup>.

Ce décalage est lié à la fois à l'histoire progressive de la construction politique européenne et à la résistance des États européens à déléguer leurs compétences sur un sujet aussi stratégique que la culture. L'histoire de l'Europe de la culture est relativement connue. Elle a fait l'objet de plusieurs mémoires de recherche, notes et brochures disponibles sur Internet<sup>109</sup>. La politique culturelle commune ne tend pas à l'harmonisation des identités culturelles des États membres, mais au contraire à la conservation de leur diversité. L'article 3 du traité sur l'Union européenne et l'article 167 du traité sur le fonctionnement de l'UE encouragent la coopération entre États membres et permettent de compléter leur action dans les domaines suivants : l'amélioration de la connaissance et de la diffusion de la culture et de l'histoire des peuples européens ; la conservation et la sauvegarde du patrimoine culturel d'importance européenne ; les échanges culturels non commerciaux ; et la création artistique et littéraire, y compris dans le secteur de l'audiovisuel<sup>110</sup>.

Relativement transparent, coopératif et ouvert vers les acteurs de la création culturelle, cette politique culturelle aboutit à l'attribution de nombreux prix (de la littérature au cinéma et à l'architecture), au soutien à la création culturelle, à la constitution de réseaux et de plateformes transnationales et à la traduction et à la promotion du patrimoine culturel européen (à travers les Journées européennes du patrimoine, les capitales européennes de la culture, l'attribution de labels du patrimoine européen et 2018 a été déclarée année du patrimoine culturel)<sup>111</sup>.

La limite est que ces objectifs, même lorsqu'ils sont exécutés dans l'esprit de la devise de l'UE, « l'unité dans la diversité », ne sont pas accompagnés d'objectifs politiques clairs fondés sur un paradigme partagé comme pourrait l'être celui d'un humanisme personnaliste. Le personnalisme en effet a le mérite de pouvoir prendre acte de la réalité de plusieurs niveaux de conscience culturelle (classique, moderne, post-moderne et spirituel) et de viser à les faire dialoguer en vue de l'enrichissement personnel de chacun et du bien commun de tous. Pour ne prendre que le seul exemple de la musique, on ne peut mettre sur le même plan l'Italien Antonio Vivaldi, le Français Gabriel Fauré, l'Autrichien Arnold Schoenberg et l'Estonien Arvo Pärt. Et pourtant il s'agit de quatre grands compositeurs européens qui ont

chacun illustré quatre grands moments de la conscience musicale européenne, celle de la polyphonie, celle du retour aux sources de la musique modale, celle de l'atonalisme, enfin celle de la musique épiphanique. Une politique culturelle européenne personnaliste devrait pouvoir à la fois rendre accessible les fondements anthropologiques de ces quatre niveaux de conscience et permettre à chacun d'approfondir ses connaissances de l'un ou l'autre en toute liberté. La protection du patrimoine promue par les instances européennes et par Europa Nostra est bien entendue nécessaire. Le développement des échanges entre jeunes européens, y compris dans le cadre d'un plan de formation professionnelle, paraît de bon sens<sup>112</sup>. La politique commune de soutien à la traduction de Françoise Nyssen, ancienne ministre française de la Culture, est essentielle aussi<sup>113</sup>. Et la création, proposée par Emmanuel Macron, de programmes européens d'œuvres prioritaires et même d'universités européennes est indispensable. Mais sans une définition préalable commune, à un niveau européen, des fondements de la culture européenne et des niveaux de conscience anthropologiques où se produit leur cristallisation, cette politique sera contestée et ses effets pourront même être contraires à ses intentions.

Il y a en effet aujourd'hui un courant post-humaniste puissant qui cherche à dissocier les universaux du bien, du beau et du vrai. Les artistes qui s'en réclament, de l'Allemand Anselm Kiefer au Britannique Damien Hirst et au Flamand Jan Fabre, ont bien évidemment le droit de s'exprimer. Mais il n'est pas sûr, comme l'a dénoncé Régis Debray<sup>114</sup>, que l'attente d'Europe des Européens puisse être comblée par la nécrophilie assumée de ces artistes largement subventionnés<sup>115</sup>. Aude de Kerros pour sa part considère comme essentiel de soutenir tous les artistes, y compris ceux qui cherchent à retrouver l'harmonie mystérieuse du bien, du beau et du vrai<sup>116</sup>. Si les dirigeants européens veulent réellement se prémunir de la colère des peuples qui gronde, ils feraient bien d'être attentifs aussi au nouvel art épiphanique, promu, parmi d'autres, par le conservateur Jean-Pierre de Rycke. Contre les promoteurs d'un « post-pop art nihiliste », ce dernier met en valeur un nouvel art radicalement humaniste, fait de lyrisme et de sublimation.

« Ils prônent la désillusion et la démythification, en fait la démythification du monde, qui passe à leurs yeux embués d'aveuglement idéologique, par la laideur ou le dégoût, le relativisme de l'absurde et le négativisme du minimalisme, autre nom du nihilisme. Nous leur opposons un humanisme radical, défini par l'exaltation — ni dégradante ni dégradée — de l'homme

et de la vie, car l'art doit élever la condition humaine et non la dénigrer ou la présenter simplement sous ses aspects les plus triviaux et « déjectifs », dernière manifestation du stade anal [...] Le lyrisme et la sublimation vaincraient l'avalissement et l'abrutissement. Le philosophe Malebranche voulut prouver que l'âme habitait également la matière ou, si l'on préfère, les choses inertes de l'existence. Quelle preuve plus éclatante existe-t-il de ce postulat que la contemplation d'une œuvre magistrale d'un passé pas si lointain ? Les velours surnaturels d'un Vermeer, les corps livides et désarticulés du maître de Flémalle, les troncs torturés des oliviers de Van Gogh, les cieus écrasants de menace et les forêts obscures de Caspar David Friedrich en quête de foi et d'espérance parmi les tempêtes de la vie, ou la beauté sublime d'une pietà de Michel-Ange reflet du paradis des anges, sont l'expression matérielle même de cette transcendance qui peut, qui doit se transmettre de l'artiste à l'objet qu'il façonne avec amour et spiritualité. L'art a perdu son âme. Il faut le réanimer par l'enchantement de l'imaginaire, de la beauté, de la splendeur et du mythe sacré<sup>117</sup>. »

Limités par le faible niveau de réflexion sur la culture européenne les fonctionnaires européens ne peuvent pas proposer des priorités tangibles dans le domaine de la construction de la production culturelle et audiovisuelle mais aussi de la construction de la paix, de la justice, de l'écologie humaine et de la construction d'une Europe libre, démocratique et fraternelle. À défaut d'une telle politique commune, certaines priorités sont évacuées (comme celui de l'enseignement partagé de l'histoire de la conscience européenne)<sup>118</sup>. D'autres programmes sont détournés au profit d'une vision du monde multi-culturaliste assez éloignée du projet politique européen. Celui-ci en effet ne vise pas la fin des nations mais plutôt la mise en valeur des différents niveaux d'appartenance des personnes. Enfin de nombreuses réalisations intéressantes de l'UE sont largement ignorées du grand public. Qui connaît le nom du dernier lauréat du prix européen de littérature<sup>119</sup> ? Qui peut désigner les capitales européennes de la culture en 2017 ? Les citoyens sont-ils informés qu'ils peuvent voter chaque année pour décerner le prix du meilleur film européen de l'année<sup>120</sup> ? Savent-ils que l'UE soutient financièrement un grand nombre de films présentés à Cannes ? De plus certains programmes, non coordonnés par l'Union européenne, tel que le concours de l'Eurovision de la chanson par exemple, qui est organisé depuis 1956 par l'Union européenne de Radio-Télévision (UER), tendent à être confondus avec ceux de l'UE, ce qui brouille largement la politique culturelle de cette dernière. Alors que l'UE vise à promouvoir dans ses différents programmes

la diversité linguistique, l'UER tend pour sa part à favoriser largement l'anglais lors du concours annuel de l'Eurovision...

Le seul paradigme séculier de la «diversité culturelle» n'est pas en mesure de répondre aux attentes des hommes et des femmes du XXI<sup>e</sup> siècle. C'est ce que révèle l'attraction chez une part croissante d'Européens pour certaines nouvelles idéologies holistes telles que le post-humanisme ou le dataïsme. Pour ne prendre l'exemple que du dataïsme promu dans *Homo Deus* par l'universitaire israélien Yuval Noah Harari, il affirme que l'idée même de culture visant à synthétiser le bien, le beau et le vrai est un mythe. Pour Harari, l'homme n'est que le résultat d'algorithmes biochimiques et ces algorithmes doivent eux-mêmes être saisis en continuité avec les algorithmes électroniques. L'universitaire israélien invite les Européens à abandonner leur humanisme et à se soumettre à une nouvelle religion mondiale qui aura comme valeur suprême le flux continu d'informations. Pour lui l'Internet des objets va enfin mettre fin à l'homo sapiens. Il rejoint l'intuition transhumaniste de Ray Kurzweil selon laquelle le royaume de la singularité, c'est-à-dire de la conjonction des données, est proche.

➤ **Qui peut désigner les capitales européennes de la culture en 2017 ?**

D'un point de vue personnaliste, il n'est pas possible d'affirmer que les algorithmes non conscients peuvent nous connaître mieux que nous-mêmes. Ils sont capables d'épier les hommes sur les réseaux sociaux, les traquer dans les nouvelles dictatures fondées sur la propagande mais ne sont pas en mesure de s'introduire dans leur for intérieur. L'histoire de la dissidence européenne, celle qui va de Nicolas Berdiaev à Jan Patocka et Czeslaw Milosz a montré au contraire que la conscience humaine, à commencer par le refus de mentir, était invincible. Philippe Herzog, fondateur de Confrontations Europe, a lancé une initiative Europe 21, avec l'objectif de mettre l'enjeu culturel européen au cœur de l'espace public, en faisant appel à différentes sources de spiritualités et d'engagement. Pour lui, «le ciment culturel de la civilisation européenne est un humanisme à portée universelle où chaque personne est appelée à prendre soin d'elle-même, des autres et de l'humanité»<sup>121</sup>. Il rejoint ainsi la définition de la culture de la ministre lettonne des Affaires étrangères Sandra Kalniete : «La culture est à un peuple ce que le visage est à une personne : c'est ce qui lui permet de se reconnaître et d'être reconnue»<sup>122</sup>. »

## ii. La politique numérique de l'Union européenne

**L**a visée personnaliste doit conduire selon Philippe Herzog à la définition d'un humanisme numérique (dans le domaine des soins comme dans celui de la justice ou des médias): «L'Europe doit inventer un mode de croissance qui vise un nouveau plein-emploi des capacités humaines et non leur réduction. Les infrastructures du numérique sont au cœur du renouvellement de l'espace technique, mais elles sont monopolisées par des groupes géants, elles devront être conçues pour des biens communs. Une révolution schumpétérienne et sociétale est en cours, au lieu de la subir à l'aveugle, il faut lui insuffler un nouveau concept de développement<sup>123</sup>.»

Pour Jean-Claude Juncker, président de la Commission européenne, cette nouvelle politique de développement numérique commence par la protection des personnes. La priorité de la Commission est de protéger les droits de propriété intellectuelle et les données à caractère personnel des citoyens européens. Il propose également, pour faire face aux 4 000 attaques en 2017 par rançongiciel, de renforcer l'Agence européenne de cybersécurité<sup>124</sup>.

À l'invitation des Semaines sociales de France, Bruno Racine, écrivain et ancien président de la Bibliothèque nationale de France, Hubert Tardieu, conseiller du président d'Atos, Henri Verdier, directeur interministériel du numérique et du système d'information de l'État français sont intervenus au séminaire des Bernardins dédié à cette question de la politique numérique de l'Europe<sup>125</sup>. Trois idées principales se sont dégagées de leurs interventions.

Tout d'abord, une culture détachée d'un milieu de production et de distribution est une culture vouée à disparaître. Cela a toujours été vrai, mais cela l'est plus que jamais à l'heure de la civilisation numérique. Les Européens pourront longuement discuter sur les fruits de leur civilisation, tels que l'idée d'université par exemple comme cela fut rappelé par Emmanuel Macron à la Sorbonne, s'ils ne sont pas capables de vivifier cette idée de l'*universitas* au travers de la logique nouvelle de la plateforme, et notamment avec l'outil des formations en ligne ouvertes à tous (*Massive Open Online Course*), alors il y a fort à parier que soit marginalisée l'idée même d'université, comme synthèse des savoirs mais aussi comme lieu de production de l'intelligence entre maîtres et élèves.

Deuxièmement, pour que la culture soit en mesure de relever le défi de la pensée strictement calculatrice et utilitariste, les élites européennes doivent commencer par se défaire de l'humanisme mièvre. Conscient du conflit existant entre les droits du citoyen (de protéger ses données ou de protéger l'environnement) et les droits du consommateur (à avoir accès à toute une gamme nouvelle de produits et de services au-delà des frontières, et donc des législations fiscales), un humanisme nouveau, à la fois plus réaliste et plus ambitieux, doit pouvoir se constituer. Il faut bien sûr être en mesure de demander des comptes en matière de droit social aux plateformes, telles qu'Uber ou Airbnb pour ne citer que les plus connues. Mais il ne s'agit pas nécessairement de démanteler les GAFA (Google, Amazon, Apple, Facebook) sauf lorsque des services ayant trait à la vie privée sont reliés à des services commerciaux (comme entre Google Search et Gmail ; ou entre Samsung Electronics et Samsung Life Insurance). Il convient plutôt d'inventer un nouveau droit qui soit à la fois plus souple que le droit positif moderne (qui a perdu le génie médiéval, très présent en particulier chez saint Thomas d'Aquin, des différents modes possibles de la propriété) et plus centré sur la personne (les auteurs, les créateurs, mais aussi les enfants ou les personnes vulnérables). C'est du reste une évolution de la science juridique qui se produit dans d'autres domaines. Pour faciliter le retour à l'emploi on privilégie de plus en plus les aides aux personnes plutôt que les logiques d'aides territoriales.

Troisièmement, pour que l'Europe connaisse de plus en plus de capitales culturelles rayonnantes et ne se limite pas à une seule culture festive qui peut apparaître parfois comme superficielle, pour qu'elle soit capable de donner du sens et de l'espérance dans la durée, les élites européennes doivent non seulement dépasser leurs craintes viscérales de la technique mais aussi retrouver la liberté que procure l'intelligence symbolique et sapientielle tournée vers le bien commun. Il est bien évidemment nécessaire de prendre conscience des impacts aliénants de la logique numérique et des conséquences d'une certaine logique transhumaniste à l'œuvre par exemple chez les ingénieurs de Google. Mais la culture technologique n'est pas nécessairement hostile à l'épanouissement humain. Il y a des algorithmes qui peuvent rassembler des êtres qui ne se seraient jamais rencontrés autrement. Tous les jeux vidéo ne consistent pas à abattre des individus. Certains jeux offrent par exemple des formes ludiques d'apprentissage de construction de la paix. Il existe aussi quantité de plateformes qui permettent de rassembler des fonds pour lancer de nouvelles initiatives au service des plus démunis.

C'est donc par la prise à bras-le-corps des questions de la technique, du droit et de la sagesse que la culture pourra contribuer à faire germer en Europe et dans le monde un nouvel humanisme personnaliste et épanouissant. L'Union européenne peut jouer un rôle central pour promouvoir cette approche numérique personnaliste et pour favoriser une politique de financement volontaire des entreprises qui souhaitent s'impliquer dans l'industrie numérique avec le souci du respect des chartes éthiques de l'économie circulaire. Comme le notent Édouard Simon et Morgane Goret-Le Guen, de Confrontations Europe, l'UE doit favoriser un assouplissement des réglementations des vingt-huit États membres afin de rendre possible l'émergence d'un marché européen homogène et mettre en œuvre des financements ciblés.

« Le marché européen doit pouvoir s'appuyer sur une Union de financement permettant l'approvisionnement de nos start-up en fonds propre et sur la mise en œuvre d'une capacité européenne de filtrage des investissements pour éviter que nos PME innovantes aient pour seul horizon d'être rachetées par des non-Européens. Les besoins d'investissements dans les technologies (intelligence artificielle, cybersécurité, voitures autonomes, big data, ordinateur quantique, stockage d'énergie...) et les infrastructures (réseaux de très haut débit, par exemple) sont massifs et les apports sont encore très insuffisants. Des impulsions publiques européennes sont nécessaires mais restent largement à construire. Il faudra également veiller à ne pas concentrer nos efforts uniquement sur les start-up et leur développement (*scale-up*) au détriment de notre base industrielle. Le risque d'un effondrement de nos industries traditionnelles est réel et ses conséquences en termes de croissance et d'emploi seraient irrémédiables<sup>126</sup>. »

### **d. La politique de sécurité et de défense**

**L**es crises que l'Union européenne doit affronter depuis 2013 sont de plus en plus nombreuses : multiplication des attentats terroristes djihadistes sur son territoire ; contestation du modèle démocratique européen par la Russie et tentatives multiples de déstabilisation au travers des partis extrémistes installés au sein de l'Union ou au moyen d'instruments de propagande ; remise en cause par les États-Unis de l'automatisme, du soutien de l'Otan aux pays membres victimes d'une agression extérieure, prévu dans l'article 5 de sa charte ; autoritarisme croissant de la Turquie qui bafoue les droits de l'homme et les règles démocratiques ; etc.

Comme l'a écrit en 2016 dans son livre *L'Europe, une grande puissance désarmée*, le général Maurice de Langlois, membre d'EuroDéfense, l'Union européenne dispose d'une identité commune et de valeurs partagées qui pourraient lui permettre de faire corps face à toutes ces menaces. Intervenant aux côtés du général d'armées Jean-Paul Paloméros et de Patrick Bellouard, président d'EuroDéfense, au séminaire des Bernardins, il a insisté sur l'importance du préambule du traité de Lisbonne de 2007 : « S'inspirant des héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe, à partir desquels se sont développées les valeurs universelles que constituent les droits inviolables et inaliénables de la personne humaine, ainsi que la liberté, la démocratie, l'égalité et l'État de droit... » Car fort de cette identité commune, le même traité stipule que « l'Union contribue à la paix, à la sécurité, au développement durable de la planète, à la solidarité et au respect mutuel entre les peuples, au commerce libre et équitable, à l'élimination de la pauvreté et à la protection des droits de l'homme, en particulier ceux de l'enfant, ainsi qu'au strict respect et au développement du droit international, notamment au respect des principes de la Charte des Nations unies »<sup>127</sup>.

Ces principes ont permis de mettre à jour le concept nouveau de souveraineté partagée au niveau des domaines de la défense et de la sécurité respectueux des autonomies stratégiques des nations membres de l'UE. Jean Bodin avait défini la souveraineté de la République comme une réalité indivisible, intransférable et incommunicable à partir d'une vision unitaire de la divinité et du roi. La redéfinition de la souveraineté comme une réalité pouvant varier en fonction de l'échelle de puissance, comme étant communautaire et solidaire, et comme étant accueillante et non exclusive, représente une évolution majeure dans l'histoire de la science politique et des relations internationales. Le président Emmanuel Macron a pu dès lors se faire le promoteur d'une Europe souveraine qui ne se contente pas du *soft power*.

« Il y a une souveraineté européenne à construire, et il y a la nécessité de la construire. Pourquoi ? Parce que ce qui constitue, ce qui forge notre identité profonde, cet équilibre de valeur, ce rapport à la liberté, aux Droits de l'Homme, à la justice est inédit sur la Planète. Cet attachement à une économie de marché, mais aussi à la justice sociale l'est tout autant.<sup>128</sup> »

Cette redéfinition des niveaux de souveraineté, parallèles aux niveaux de puissance, a rendu possible la mise en place d'une Europe de la défense à partir de 1992. Tout en privilégiant une logique d'action intergouvernementale



dans le cadre de sa politique de sécurité et de défense commune (PSDC), le traité de Lisbonne en particulier a permis sept avancées majeures favorisant souplesse et réactivité :

- création du poste de haut représentant (HR) pour les affaires étrangères et la politique de la sécurité qui est aussi vice-président de la Commission européenne ;
- création du Service européen pour l'action extérieure qui est un service diplomatique à disposition du HR ;
- extension des missions au désarmement, à la prévention des conflits, à l'assistance et à la lutte contre le terrorisme ;
- mise en place de la décision à la majorité qualifiée ;
- lancement de la coopération structurée permanente ; celle-ci a été finalement lancée le 11 décembre 2017 avec vingt-cinq États membres (sans la Grande-Bretagne, Malte et le Danemark)<sup>129</sup> ;
- institution de la clause de solidarité et de la clause d'assistance mutuelle ;
- officialisation du rôle de l'Agence européenne de défense créée en 2005.

Dès 1948, avant même la création de l'Otan, les pays européens démocratiques s'étaient liés par une clause de défense mutuelle et par une clause de solidarité. L'article 44 du traité de Lisbonne permet désormais au Conseil européen de pouvoir agir dans l'urgence en s'appuyant sur un groupe d'États volontaires<sup>130</sup>. En outre, les États qui souhaitent intensifier ensemble leurs capacités de défense peuvent établir une coopération structurée permanente dans le cadre de l'Union. Ceci a permis à l'UE d'engager avec succès plusieurs milliers d'hommes pour des missions civiles et militaires, notamment en Somalie et au Kosovo à partir de 2008 ou en République centrafricaine en 2014.

Ces rapprochements sont plébiscités par les Européens qui sont favorables à 75% à une Europe de la défense (Eurobaromètre automne 2017). Ils ont permis de formuler une philosophie stratégique commune désignée « d'approche globale ». Fondée sur la défense de la personne humaine, cette approche implique : en matière de politique militaire, une unité et une cohérence des stratégies ; en matière de sécurité et de défense, une complémentarité et une continuité des actions ; en matière de gouvernance, un respect des métiers et des chaînes de responsabilité ; en matière budgétaire, une coordination et une complémentarité des instruments financiers ; et en matière de contrôle, l'atteinte des objectifs<sup>131</sup>.

Cette nouvelle stratégie globale facilite l'interaction entre l'Otan et la PSCD selon le général de Langlois puisque, depuis 2010, l'Otan a adopté ce concept stratégique qui associe l'action politique, civile et militaire. La complémentarité affirmée dans l'accord de « Berlin plus », qui donnait à l'Union un accès aux moyens de commandement de l'Otan, doit cependant être approfondie. Mais la PSCD doit disposer désormais d'un centre de commandement civilo-militaire. Elle doit également pouvoir s'appuyer sur une base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE). L'Europe doit pouvoir être dotée d'une force commune de protection civile. Elle doit également intégrer ses capacités militaires et de sécurité dans ses représentations diplomatiques. « Il est de même étonnant, écrit le général de Langlois, que les quelque 140 délégations de l'UE, qui sont devenues de vraies ambassades avec le traité de Lisbonne, ne possèdent toujours pas d'attaché de défense ou de conseiller militaire<sup>132</sup>. »

Le président Macron à la Sorbonne a fait encore d'autres propositions qui visent à mettre en œuvre sa vision renouvelée du concept de souveraineté :

« Au début de la prochaine décennie, l'Europe devra ainsi être dotée d'une force commune d'intervention, d'un budget de défense commun et d'une doctrine commune pour agir. Je veux que cette culture commune s'étende, dans la lutte contre le terrorisme, à nos services de renseignement. Je souhaite ainsi la création d'une académie européenne du renseignement pour renforcer les liens entre nos pays, par des actions de formation et d'échanges. Face à l'internationale du terrorisme, l'Europe de la sécurité doit être notre bouclier. Ils s'infiltrent partout en Europe, leurs ramifications sont là ; c'est donc ensemble que nous nous devons d'agir. De la prévention à la répression. C'est pourquoi nous devons instituer un parquet européen contre la criminalité organisée et le terrorisme, au-delà des compétences actuelles qui viennent d'être établies<sup>133</sup>. »

Enfin, s'il est nécessaire de développer la politique de sécurité et de défense stratégique de l'Union européenne, il est impératif également de penser à une politique européenne de construction de la paix. Comme l'a affirmé au Collège des Bernardins Nicole Gnesotto, présidente du Conseil d'administration de l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN), il apparaît de plus en plus que l'échelle nationale est impuissante à elle seule de régler un certain nombre de conflits telle que celui qui oppose la Russie à

l'Ukraine. Or la valeur ajoutée de l'Union pour les phases de prévention des conflits, pour les périodes de conflit armé et pour le temps de la stabilisation post-crisis est sans équivalent. Pour elle, « aucun État seul en effet ne peut mobiliser des dizaines de milliards d'euros pour la consolidation de la paix, comme le peut le budget européen ».

Or il est frappant de constater que l'Union européenne n'a pas été en mesure jusqu'à présent de financer des plans « vérité, justice et réconciliation » pour des nations membres du Conseil de l'Europe en situation conflictuelle, comme entre la Grèce et la Turquie ou entre l'Ukraine et la Russie. Il existe pourtant une puissante expérience européenne, avec notamment la réconciliation franco-allemande, mais aussi germano-polonaise ou entre les deux Irlandes. Face à l'absence totale aujourd'hui d'alternatives aux négociations de Minsk entre la Russie et l'Ukraine, le séminaire de recherche du Collège des Bernardins a mis au point avec des partenaires universitaires et associatifs ukrainiens et russes un plan de dialogues informels portant sur des sujets conflictuels tels que le rapport à la démocratie ou aux récits du passé. Il serait bienvenu que les instances européennes puissent soutenir ce type d'initiative. En effet, comme l'écrit Denis Badré, vice-président du Mouvement européen, l'Europe est avant tout un projet de civilisation qui s'élargit en se réunifiant et s'unit en s'élargissant<sup>134</sup>.

En définitive pour Fabienne Keller, sénatrice du Bas-Rhin, la nouvelle politique de défense et de sécurité de l'Union européenne doit permettre de protéger efficacement les citoyens européens.

« L'enjeu pour les vingt-sept États qui resteront dans l'Union est dans le même temps de construire des politiques européennes fortes sur les sujets qui préoccupent nos concitoyens : renforcement des contrôles aux frontières par une consolidation du dispositif Frontex, lutte contre les passeurs, et création de corps de gardes-côtes et gardes-frontières pour épauler les États membres soumis à de fortes pressions migratoires. Le projet de défense européenne permettra d'apporter une réponse renforcée pour la lutte contre le terrorisme, tant en France, en Europe, que dans le monde. Il nous faut construire une vision partagée des "biens communs européens"<sup>135</sup>. »

## **i. L'action extérieure, la politique migratoire et la politique de développement**

**D**ominique Quinio, présidente des Semaines sociales de France, dans son message de conclusion à la session consacrée à l'avenir de l'Europe, appelait les dirigeants européens à combler le fossé qui se creuse entre les institutions européennes et les peuples :

«L'Europe doit avoir à cœur de préserver la dignité des personnes, de toutes les personnes, notamment les plus fragiles, de les "envisager", nous rappelait Mgr Grallet. "La plus grande contribution que les chrétiens puissent offrir à l'Europe d'aujourd'hui", a dit le pape François, "c'est de lui rappeler qu'elle n'est pas un ensemble de nombres ou d'institutions, mais qu'elle est faite de personnes". Dans le même élan, l'Europe doit avoir pour objectif le bien commun, la conscience de notre appartenance à une "communauté". Les Semaines sociales de France attendent que cette double attention guide les décisions et les arbitrages de l'Union européenne, tant dans les domaines économiques et sociaux, qu'en matière de politique internationale, environnementale, ou devant les évolutions scientifiques, biomédicales et technologiques majeures que connaît notre humanité<sup>136</sup>. »

Cette politique personnaliste est capable de faire face à la montée croissante des migrations vers l'Europe. Car elle suggère, dans l'esprit du droit personnaliste défini par Mireille Delmas-Marty, que l'Union européenne tienne ensemble deux responsabilités souvent contradictoires à savoir l'exigence de protection de la cohésion sociale des peuples européens et le souci d'accueillir toute personne en situation de persécution dans son pays d'origine.

«Elle doit envisager une immigration raisonnée comme une réalité positive. Elle doit organiser une coopération solide pour la surveillance des frontières ; elle doit assurer l'accueil des personnes ayant droit à une protection internationale, en assurant la convergence des processus d'octroi de l'asile, d'intégration et de retour dans les pays de départ. Elle doit aider les migrants à comprendre et respecter les valeurs des pays d'accueil. La répartition des personnes entre les États membres doit, outre les critères économiques des pays, tenir compte des capacités et des souhaits des migrants. Et de l'histoire et de la culture de chaque pays. L'Europe ne doit pas mettre de frein au regroupement familial<sup>137</sup>. »

Cette politique raisonnable de maîtrise des flux migratoires et d'attention aux réfugiés doit s'accompagner d'un engagement plus important de l'UE en matière de coopération et de développement avec les pays de départ. L'UE est le premier pays pourvoyeur d'aide au monde ce qui représente un motif de fierté pour les Européens<sup>138</sup>. Rappelons qu'environ 767 millions de personnes dans le monde en 2013 vivent dans l'extrême pauvreté. En 2016, environ 155 millions d'enfants de moins de cinq ans étaient rachitiques. Entre 2000 et 2015, 303 000 femmes sont mortes pendant leur grossesse ou leur accouchement et 5,9 millions d'enfants de moins de cinq ans sont décédés dans le monde en 2015. En 2016 a été créé le Corps européen de solidarité qui permet aux jeunes Européens de rendre plus tangible la solidarité européenne<sup>139</sup>. Il est important également que l'UE mette en place des traités d'association stimulant une politique de coopération et de développement avec des pays limitrophes qui souhaitent partager les valeurs européennes sans être pour autant en mesure de partager toutes les dimensions de la souveraineté européenne tels que l'Ukraine aujourd'hui, mais également l'Albanie, la Macédoine ou la Bosnie-Herzégovine demain.

En septembre 2015, la communauté internationale s'est réunie aux Nations unies pour adopter une nouvelle vision du développement durable et de l'éradication de la pauvreté. Intitulée « Transformer notre monde : le programme de développement durable à l'horizon 2030 », cette stratégie contient une série de dix-sept nouveaux Objectifs de développement durable (ODD) qui remplacent les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) avec la volonté d'aller plus loin. Deux ans après, le 17 juillet 2017, le secrétaire général des Nations unies, António Guterres, a présenté un rapport selon lequel les progrès réalisés sont trop inégaux pour répondre pleinement à la mise en œuvre des ODD. L'UE a pris l'engagement ambitieux d'atteindre, sur la période couverte par le programme à l'horizon 2030, l'objectif fixé par les Nations unies de consacrer 0,7% du revenu national brut (RNB) à l'Aide publique au développement (APD).

Mais les modalités de soutien devraient être mieux employées afin de susciter de vraies dynamiques de croissance humaniste dans les pays qui reçoivent cet appui. Nombreux sont les cas en effet d'aide au développement qui profitent surtout aux pays européens comme l'a montré Jean Ziegler<sup>140</sup>. Stephen Smith, l'auteur de *La ruée vers l'Europe* (Grasset, 2018), considère que « les pays riches se tirent une balle dans le pied. En effet,

du moins dans un premier temps, ils versent une prime à la migration en aidant des pays pauvres à atteindre le seuil de prospérité à partir duquel leurs habitants disposent des moyens pour partir et s'installer ailleurs. C'est l'aporie du "codéveloppement", qui vise à retenir les pauvres chez eux alors qu'il finance leur déracinement»<sup>141</sup>. De son côté Antoine Viard, consultant international en aide publique au développement, a montré que le volet économique des accords de Cotonou par lesquels l'UE accorde son aide à soixante-dix-neuf États d'Afrique des Caraïbes et du Pacifique était inspiré d'une logique néo-libérale contredisant l'intention initiale d'aide au développement.

«Selon les dernières analyses de l'OCDE (voir rapport 2015 sur les tendances de l'inégalité des revenus et son impact sur la croissance), les inégalités entre les riches et les pauvres (au niveau des pays comme des populations) n'ont cessé d'augmenter depuis les années 1990. On observe ainsi dans de nombreux pays une croissance sans développement, où le revenu national brut augmente en même temps que l'accroissement des inégalités au sein de sa population. En toile de fond, une augmentation vertigineuse du revenu du capital au détriment de celui des salaires. Phénomène aboutissant à des situations extrêmes (et totalement scandaleuses) comme le fait que 80 individus<sup>142</sup> détiennent autant de richesses que la moitié de l'humanité et où les entreprises pourtant bénéficiaires licencient au profit des actionnaires<sup>143</sup> et aux dépens de l'investissement ou de l'augmentation des salaires<sup>144</sup>.»

Puisque l'accord de Cotonou prendra fin en 2020, il serait profitable que la direction générale de la coopération et du développement puisse avoir un total contrôle sur la politique de coopération et commerciale de l'Union européenne afin d'éviter que la direction générale du commerce ne sape les objectifs avant tout humanistes et coopératifs de l'aide au développement de l'Union européenne. Il paraît également naturel, comme le recommandent les Semaines sociales de France, que les entreprises européennes s'acquittent dans les pays ACP des contributions fiscales correspondant aux bénéfices qu'elles en retirent.

Bien plus qu'une augmentation de l'aide et qu'une amélioration de son efficacité, c'est à un rééquilibrage du système des relations internationales auquel aspirent les acteurs sociaux du Sud, pour lesquels l'annulation de la dette, la fin des subventions agricoles, l'arrêt des politiques de

libéralisation et le rapatriement des fonds illégalement déposés à l'étranger contribueraient certainement bien plus à briser le cercle vicieux du sous-développement et de la dépendance<sup>145</sup>. Laurent Delcourt conclut le rapport qu'il a rédigé sur l'aide européenne de la sorte :

« Plutôt que de s'évertuer à trouver une cohérence entre des politiques aux objectifs irrémédiablement incompatibles, l'UE devrait plutôt poser des choix. Les pressions politiques pour un rééquilibrage du système international et des politiques économiques axées sur le développement social auraient sans doute plus d'impact sur la lutte contre la pauvreté qu'une refonte du système de l'aide, bien que celle-ci soit importante et indispensable. L'Union européenne a parfaitement les moyens d'une telle ambition<sup>146</sup>. »

Il serait utile enfin que le Service européen d'action extérieure dispose de plus de marge de manœuvre pour mettre en œuvre une politique multilatérale qui civilise un monde de plus en plus apolaire. Pour Michel Camdessus en effet pour organiser les relations internationales au XXI<sup>e</sup> siècle vers plus de fraternité il n'y a pas d'autre voie que le multilatéralisme. Le haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité préside le Conseil des ministres européens des Affaires étrangères. Il remplace le haut représentant pour la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et assure le rôle de vice-président de la Commission européenne en charge des relations extérieures. Il a donc un rôle central dans l'action extérieure de l'UE. Il serait utile que le Conseil européen lui accorde plus de souplesse et de marge d'initiative. Il est frappant en effet de constater que, deux ans après les résolutions de 2016 du Parlement européen pour lutter contre la propagande au sein de l'UE, Federica Mogherini n'a pas disposé de moyens supplémentaires.

Le président Juncker a souhaité que le Conseil européen prenne plus de décisions à la majorité qualifiée comme le traité de Lisbonne le permet afin d'être plus rapide et efficace concernant la politique étrangère.

## ii. La promotion d'une politique économique, agricole, environnementale et sociale harmonieuse

**H**erman van Rompuy, ancien président du Conseil européen et économiste personnaliste, a averti que la réforme de la politique économique, sociale et environnementale était capitale pour l'avenir du projet européen.

« Sommes-nous prêts à faire face à la future crise financière bien que nous sachions qu'elle est inéluctable ? Non. Sommes-nous prêts à répondre à l'actuelle crise lybienne ou aux autres futures crises africaines ? Non. Sommes-nous conscients que la croissance économique n'est plus suffisante pour promouvoir la cohésion sociale ? Non. Avons-nous réalisé que le taux de croissance actuel de 2 % n'est plus suffisant pour permettre à nos systèmes sociaux de perdurer ? Non. Tirons-nous les bonnes leçons de l'implosion sociale aux USA ? Non<sup>147</sup>. »

La solution personnaliste que propose H. van Rompuy pour sortir de la crise est de comprendre de façon globale les priorités divergentes des acteurs majeurs de la construction européenne et de proposer aux uns et aux autres un pacte global permettant à tous de trouver satisfaction à l'essentiel de leur requête. Sa méthode consiste à se tourner vers les besoins les plus profonds des individus et de croire avec confiance en la capacité de chacun à s'accorder par de multiples compromis. Il propose en particulier un compromis entre le camp des pays qui soutiennent la solidarité et l'entraide et le camp de ceux qui défendent la responsabilité et la compétitivité en proposant aux premiers une série de mesures telles que l'achèvement de l'union bancaire via l'introduction progressive d'un système européen de garantie des dépôts et aux seconds une série de mesures telles que l'établissement d'un lien entre le financement de l'UE et les réformes nationales<sup>148</sup>. Il ne craint pas l'Europe à plusieurs vitesses, qui est déjà une réalité si on prend l'exemple de Schengen ou de l'euro, si les coopérations sectorielles bénéficient à l'ensemble de l'Union européenne.

En matière de gouvernance économique de la zone euro, la Commission a publié un texte qui propose un certain nombre de voies à suivre<sup>149</sup>. Elle propose de procéder à une réforme en deux étapes, avec une première phase



jusqu'en 2019 qui consiste à mettre en place un dispositif de soutien du Fonds de résolution unique, des mesures de réduction des risques dans le secteur financier et du système européen d'assurance des dépôts. Plusieurs instruments nouveaux pourraient également être testés, comme de meilleures normes de convergence économique et sociale. Pour la seconde étape, s'étalant sur la période 2020-2025, Pierre Moscovici, commissaire pour les affaires économiques et financières, et Valdis Dombrovskis, vice-président pour l'euro et le dialogue social, suggèrent de la consacrer à l'achèvement de l'architecture de l'Union économique monétaire (UEM). Elle comprendrait des mesures de plus grande envergure destinées à compléter l'union financière, éventuellement par la création d'un actif européen sans risque et une modification du traitement réglementaire des obligations souveraines. En outre, l'instauration d'un mécanisme de stabilisation budgétaire pourrait être envisagée<sup>150</sup>.

Des économistes français et allemands ont réagi à ces propositions<sup>151</sup>. Ils ont signé le 16 janvier 2018 un appel envisageant de séparer les rôles de décision et de surveillance, le premier revenant à la Commission européenne (avec différentes variantes possibles) et le second au Mécanisme européen de stabilité (MES). « Cette proposition, selon Thierry Philipponnat, directeur de l'Institut Friedland, est certes moins ambitieuse que la solution qui consisterait à avoir un ministre des finances de la zone euro responsable devant les représentants du Parlement européen émanant de la zone euro, mais probablement plus réaliste à court terme. Ce serait une étape dans la direction d'une cohérence accrue de la zone<sup>152</sup>. » Il est trop tôt pour se prononcer sur les négociations en cours entre la France et l'Allemagne sur les voies possibles de réforme de la politique économique de la zone euro et de la création d'un Fonds monétaire européen sur la base du MES<sup>153</sup>. Il semble cependant que Français et Allemands se retrouvent pour favoriser une convergence entre les politiques sociales et fiscales de l'UE :

« Nous devons encourager, a expliqué Emmanuel Macron à la Sorbonne, la convergence au sein de toute l'Union en fixant des critères qui rapprochent progressivement nos modèles sociaux et fiscaux. Le respect de ces critères doit conditionner l'accès aux fonds de solidarité européens. Sur le plan fiscal, il convient de définir un corridor de taux d'impôt sur les sociétés ; sur le plan social, il faut garantir à tous un salaire minimum, adapté à la réalité économique de chaque pays, et encadrer la concurrence par les niveaux de cotisations sociales<sup>154</sup>. »

Nul doute également que la plupart des pays européens sont conscients des enjeux économiques de la transition énergétique. Au même titre qu'elle vise à réencaster l'économie avec le social, l'approche personnaliste ne comprend pas l'être humain comme « maître et possesseur de la nature » mais comme gardien de la création appelé à nommer toute créature. Le pape François a établi le lien qui existe entre la protection de l'environnement et la définition de l'homme comme sujet de droit et être en relation. Il a affirmé que le « défi urgent de sauvegarder notre maison commune inclut la préoccupation d'unir toute la famille humaine dans la recherche d'un développement durable et intégral<sup>155</sup> ». Il a cité également le patriarche Bartholomée de Constantinople pour montrer que cette vision spirituelle de la nature était commune aux chrétiens d'Orient et d'Occident :

« Bartholomée a attiré l'attention sur les racines éthiques et spirituelles des problèmes environnementaux qui demandent que nous trouvions des solutions non seulement grâce à la technique mais encore à travers un changement de la part de l'être humain, parce qu'autrement nous affronterions uniquement les symptômes. Il nous a proposé de passer de la consommation au sacrifice, de l'avidité à la générosité, du gaspillage à la capacité de partager, dans une ascèse qui "signifie apprendre à donner, et non simplement à renoncer. C'est une manière d'aimer, de passer progressivement de ce que je veux à ce dont le monde de Dieu a besoin. C'est la libération de la peur, de l'avidité, de la dépendance"<sup>156</sup>. »

Depuis la COP 21, les pays membres des Nations unies se sont fixés comme objectif de réduire le réchauffement climatique à 1,5 degré à l'horizon 2100 en libérant les économies de leur dépendance aux énergies fossiles. L'Institut Jacques Delors sous la responsabilité de Thomas Pellerin-Carlin, Jean-Arnold Vinois, Eulalia Rubio et Sofia Fernandes a publié un rapport important en septembre 2017 intitulé « Faire de la transition énergétique une réussite européenne ». La politique énergétique européenne commune doit être fondée sur la solidarité et l'efficacité énergétique et sur la décarbonisation. Dans leur préface Jacques Delors et Enrico Letta dégagent quatre objectifs majeurs du rapport qui consonnent avec la « devise trinitaire » du président de la Commission européenne, à savoir « la coopération qui stimule, la coopération qui renforce, la solidarité qui unit ».

« Premièrement la démocratie doit être au cœur de la gouvernance de l'Union de l'énergie. Cela passe par des mécanismes permettant une

participation plus directe des citoyens, des élus locaux et de la société civile aux grands choix qui structurent les stratégies énergétiques nationales et européennes. Deuxièmement l'Europe doit mettre en place une véritable politique industrielle fondée sur l'innovation pour faire de nos entreprises les leaders mondiaux de l'énergie propre. Troisièmement les arbitrages d'investissement public et privé doivent intégrer pleinement les objectifs de la transition énergétique. Quatrièmement l'Union de l'énergie doit être au service d'une transition énergétique juste qui passe par un "Pacte social pour la transition énergétique" qui veille à créer des emplois pour nos jeunes et éradiquer la pauvreté énergétique<sup>157</sup>. »

L'économiste Gaël Giraud, chef économiste de l'Agence française de développement, membre du conseil scientifique de la Fondation Nicolas Hulot, a rapporté des résolutions du Conseil national du débat sur la transition écologique, à savoir une réduction de la consommation d'énergie de l'ordre de 2 % par an, avec une priorité massive accordée à la sobriété des bâtiments et du transport ; une diversification du mix énergétique avec une montée en puissance des énergies décarbonées ; une plus grande implication des territoires dans la définition et la mise en œuvre de projets locaux ; enfin des dispositifs innovants de financements pour des opérations à rentabilité positive sur le long terme. Ceci implique de donner un juste prix au carbone par des taxes aux frontières de l'UE, l'établissement d'un prix minimum du carbone et par la mise en place d'un programme européen de soutien aux véhicules propres. Ceci implique également, comme l'a proposé aussi le président Macron, de réformer la politique agricole commune et de créer une force commune de contrôle qui assure la sécurité alimentaire des Européens.

Thierry Libaert, conseiller au Comité économique et social européen, est venu au séminaire de recherche des Bernardins pour défendre un autre type de développement économique à la fois intégral et personnaliste. Selon lui, la consommation durable pourrait devenir un véritable levier de croissance pour l'Europe. En juillet 2017, le Parlement européen a voté une résolution capitale en faveur d'une politique européenne de lutte contre l'obsolescence programmée.

« La récente reconnaissance par Apple<sup>158</sup> de ses pratiques de vieillissement anticipé, la recevabilité d'une plainte contre le groupe Epson<sup>159</sup>, tout ceci prouve, s'il en était encore besoin, la réalité des pratiques non conformes.

Celles-ci sont en conflit avec l'idéal d'une Europe initiant une transition économique plus juste et plus responsable. La lutte contre ces dérives, qui concernent chaque consommateur, pourrait faire réémerger le sentiment d'une Europe proche des préoccupations de chacun, une Europe de proximité<sup>160</sup>. »

Il convient également d'assurer à l'UE et à ses voisins associés, tels que l'Ukraine, son indépendance énergétique. Vincent Aussilloux et Alain Trannoy plaident pour un réel partage de souveraineté dans le domaine de l'énergie, capable de dépasser les stratégies nationales à courte vue :

« Il faut enfin mener une véritable politique extérieure commune en matière d'énergie, en s'appuyant sur la taille du marché intérieur pour négocier en position de force nos accords d'approvisionnement avec les pays tiers ; pour mieux lutter contre les pratiques anticoncurrentielles d'acteurs comme Gazprom ; pour développer la production d'énergie renouvelable dans les pays tiers pour approvisionner l'Europe<sup>161</sup>. »

Le programme d'investissement pour favoriser la transition énergétique est chiffré à 2 ou 3% du PIB par an pendant dix ans. Ceci représente une somme colossale de 3000 milliards d'euros sur une décennie. Mais cette somme est inférieure aux 4000 milliards d'euros que les États ont mis à la disposition des banques depuis 2008. Et il existe des mécanismes de financement intéressants au niveau européen :

« Rien que pour le secteur énergétique, la Banque européenne d'investissement (BEI) estime que ces investissements annuels nécessaires s'élèvent en Europe à 230 milliards par an, soit 100 milliards au-dessus des niveaux actuels d'investissement. Cela représenterait 80 milliards supplémentaires pour le financement des infrastructures nécessaires aux véhicules propres. Les obligations vertes, les certificats carbone, les obligations de mise en conformité des portefeuilles financiers avec les objectifs de la transition sont autant d'instruments expérimentés par certains États membres qu'il s'agit de développer de manière coordonnée et volontariste au niveau européen. La politique d'assouplissement quantitatif de la Banque centrale va s'arrêter sans doute en 2018. Au lieu d'une politique non ciblée, on pourrait imaginer que la BCE accepte par la suite d'acheter des obligations vertes remboursables à 100 ans à 1%, visant à entreprendre les travaux, par exemple de rénovation énergétique, qui n'ont

qu'un rendement faible au prix du carbone actuel et qui ne sont rentables qu'avec une trajectoire de prix résolument croissante<sup>162</sup>. »

La nouvelle politique économique de l'Union doit pouvoir intégrer de façon harmonieuse celui de la politique agricole commune. Dans le cadre financier pluriannuel actuel, la Politique agricole commune (PAC) représente 400 milliards d'euros soit **37 % du budget de l'UE. La France en est la première bénéficiaire**. Les prévisions budgétaires pour la période 2021-2027 prévoient une baisse de 5 %<sup>163</sup>. Il est en effet de plus en plus reproché à la PAC d'avoir poussé au productivisme des agriculteurs au point de fausser les règles du commerce international et d'avoir violé les règles élémentaires de protection de l'environnement par l'utilisation massive de fertilisants et d'engrais polluants. Pour une meilleure utilisation des pesticides, pour défendre les agriculteurs européens, tout en permettant aux Européens de satisfaire à leurs besoins alimentaires, il paraît nécessaire de proposer de nouveaux objectifs qualitatifs à l'agriculture européenne. Une même logique contractuelle, conditionnée au respect de l'État de droit mais aussi plus largement à la promotion des valeurs humaines et familiales<sup>164</sup>, doit pouvoir s'appliquer dans la politique d'aide aux régions<sup>165</sup>.

Une telle vision politique humaniste devra se traduire par une évolution institutionnelle que le séminaire des Bernardins nous permet d'envisager dans trois directions.

## ■ e. Les évolutions institutionnelles possibles et souhaitables

### ■ i. Vers une fédération d'États-nations

**L**a question institutionnelle semble aujourd'hui posée en termes d'opposition entre la perspective d'un État fédéral européen, pour les partisans d'un fédéralisme plus poussé, et le projet d'une confédération dans laquelle les États gardent leurs distances. Intervenant dans le séminaire du Collège des Bernardins, Gaëtane Ricard-Nihoul souligne ce point et propose pour l'Europe une fédération d'États-nations. Ce projet suppose que la création d'une Europe plus unie et plus efficace ne signifie pas l'abandon des identités nationales. Il s'agit au contraire de respecter et

protéger la singularité et la diversité des nations et des peuples, et même de les promouvoir dans un monde globalisé qui risque de les uniformiser ou de les effacer.

Trois questions institutionnelles importantes sont à prendre en compte et à réfléchir pour avancer dans la perspective de cette fédération d'États-nations. Premièrement, il est nécessaire de préciser la répartition des compétences (exclusives, partagées, complémentaires) entre les institutions européennes et les États membres, et pour cela de mieux honorer le principe de subsidiarité. Deuxièmement, la forme du gouvernement européen, de la manière de gouverner, devra être précisée également à travers quelques questions clés : qui exerce le gouvernement européen, avec quelle légitimité, quelle efficacité, quel budget ? Troisièmement, il convient de préciser le fonctionnement démocratique de l'Union européenne et son lien avec les expressions démocratiques nationales en se demandant notamment comment prendre en compte la participation des citoyens au débat et à la décision démocratique, comment affronter au niveau européen la crise et l'affaiblissement des partis politiques et le jeu des alternances. L'enjeu, souligne Thierry Chopin, directeur des études à la Fondation Schuman, est de sortir d'un mode de gouvernement dicté uniquement par des circonstances exceptionnelles, paradoxalement impuissant et inefficace dans ces situations dramatiques. Les institutions sont toujours au service d'un projet politique qu'elles expriment, réalisent et développent. Pour être démocratique, ce projet politique doit pouvoir être défini par les citoyens, mis en œuvre par des gouvernants désignés pour atteindre ces objectifs pendant un temps défini et ensuite confirmés ou remplacés à la fin de leur mandat. La question doit être aujourd'hui clairement posée de savoir si le système politique européen peut être conservé dans sa logique actuelle qui repose plus sur une séparation des intérêts (intérêt général européen face aux intérêts nationaux) que sur une séparation classique des pouvoirs (législatif, exécutif, judiciaire). Il est sans doute nécessaire de mieux concilier ces deux logiques.

## **ii. Vers une communauté de personnes**

**D**ans le cadre des consultations citoyennes sur l'Europe qui se sont tenues entre avril et octobre 2018<sup>166</sup>, le Collège des Bernardins et les Semaines sociales de France ont organisé une soirée sur

le thème : « L'Europe se construit-elle avec ou contre les peuples ? » La méthodologie de cette rencontre favorisait un exercice démocratique rassemblant des personnes de générations, d'opinions et de sensibilités différentes sur l'Europe. Le besoin est grand d'affermir la connaissance mutuelle, la communication et l'information (notamment par les langues, l'histoire, les médias, des rites communs), de renforcer la pratique démocratique et l'identité politique de l'Europe, afin de redonner du sens à cette « maison commune » qu'est l'Europe. Face à la défiance actuelle souvent largement répandue envers les institutions européennes, exprimée notamment par Philippe Bénéton, par quel langage et quelle symbolique susciter confiance et engagement dans le projet européen. La contribution spécifique de l'Église et des chrétiens dans ce débat a été rappelée par le frère Olivier Poquillon, secrétaire général de la Commission des évêques de l'Union européenne (Comece)<sup>167</sup>, invitant à reconnaître l'Europe comme un don de Dieu, à transmettre, et comme une communauté de personnes, le terme « communauté » ayant d'ailleurs été remplacé par celui d' « union » dans le processus de construction européenne. L'Europe est avant tout une communauté de personnes et de nations. Dans une récente interview, le cardinal André Vingt-Trois, archevêque émérite de Paris, formule ainsi cette contribution des chrétiens : « L'Église catholique est en situation de donner un signal fort pour deux raisons : elle est impliquée dans la vie nationale de chaque pays, mais elle expérimente depuis toujours une dimension internationale. On ne peut pas soupçonner que les chrétiens de France, d'Allemagne ou d'Italie soient moins français, allemands ou italiens que leurs compatriotes, mais, en même temps, ils génèrent et ils vivent une fraternité universelle. La grande ressource de l'Église dans ce contexte est de faire apparaître que la communauté supra-nationale n'est possible qu'avec une identité nationale forte. Et qu'il ne peut pas y avoir d'identité nationale forte contre les autres nations — ce serait l'isolement — mais qu'il ne peut pas y avoir de communauté internationale forte sans identité nationale réelle<sup>168</sup>. » La réalité de la personne et de son appartenance à une communauté, à une nation en lien avec d'autres nations apparaît comme un élément décisif pour réfléchir au processus de construction européenne.

### **iii. Vers une politique personnaliste**

**C**ertes, il est nécessaire d'être conscient de toutes les ambiguïtés du terme «personnalisme», rappelées dans le séminaire des Bernardins par Giulio De Ligio. Cependant c'est précisément cette lucidité qui permet de ne pas faire du personnalisme une simple catégorie de l'esprit humain ou un critère sociologique, mais la reconnaissance du mystère à la fois transcendant et immanent de la personne humaine, réalité la plus spirituelle et la plus concrète, référence fondatrice et ultime, dont on ne peut se passer pour habiter les délibérations démocratiques et affronter les défis sociaux. La personne résiste à toute systématisation en «-isme». C'est dans la crise et dans l'engagement que la personne se révèle rappelle Giulio De Ligio à la suite de Paul Ricœur. Ces deux critères, la crise et l'engagement, éclairent de manière opérante la situation présente du projet européen et de la nécessité de le réancrer dans le mystère de la personne. C'est ce qui permet de comprendre Berdiaev qui, face à la diversité des personnalismes, propose de partir de la personne comme d'une énigme, irréductible, unique, inspirant pour le processus européen aujourd'hui dans son objet comme dans sa méthode : d'une part, il est impossible et bon de ne pas parvenir à définir totalement ou à maîtriser intégralement la réalité largement insaisissable qu'est l'Europe, ni de pouvoir l'enfermer ou la réduire dans un fonctionnement institutionnel ; d'autre part, la construction européenne ne peut se limiter à un rapprochement fondé sur des critères techniques chiffrés ou objectivables, mais elle doit aussi s'appuyer sur une mémoire et des relations qui prennent en compte les symboles, les affects, les émotions, l'imagination.

Cette démocratie personnaliste comme source et avenir du processus européen devra intégrer plusieurs éléments constitutifs de la vie de la cité et d'une civilisation, éléments sans doute plus cruciaux et délicats aujourd'hui qu'hier, à la fois concrets et porteurs d'enjeux anthropologiques et spirituels majeurs, qu'il convient de mentionner sous forme de questions et pour ouvrir la réflexion.

→ Tout d'abord l'éducation : comment l'école, dans son lien avec les familles, mais aussi avec d'autres corps intermédiaires, permet-elle de développer ce sens de la personne humaine, du lien social, de l'attention aux plus vulnérables. Et en quoi l'anthropologie tripartite corps-âme-esprit pourrait-elle être reconnue comme le bien propre et commun des Européens ?



- Ensuite, le marché du travail et la formation professionnelle : que signifie travailler ? En quoi le travail est-il facteur de dignité humaine et d'intégration, de liens sociaux, de communion et de singularité assumée ? Dans quelle mesure les politiques de lutte contre le chômage et la recherche du plein-emploi sont-elles au service des personnes ? La solution se trouve-t-elle dans la création d'une Autorité européenne du travail qui collaborerait étroitement également avec le Bureau international du travail ?
- À cela s'ajoute une nécessaire réflexion sur les enjeux d'une monnaie commune : quels fruits et quelles limites peut-on recueillir depuis bientôt vingt ans, sur les échanges, le tourisme, la symbolique ? Et comment faire en sorte que les évolutions institutionnelles ne soient pas limitées à une union monétaire ou à en tirer les conséquences, tout en intégrant cet élément essentiel de souveraineté ?
- Enfin, les choix politiques vis-à-vis des migrants : quel accueil, avec quelle audace et quelles limites est-il possible d'envisager ? Quelle coopération entre les pays européens peut-elle être mise en place ? Quelles implications et quelles responsabilités sont-elles aussi engagées dans la politique extérieure de l'Union européenne ?

Ces quatre chantiers seront abordés dans la suite du séminaire des Bernardins et devront être constitutifs du débat et du discernement conduisant aux élections du Parlement européen en mai 2019.

## Notes

---

87. Europa Nova, « Code européen des affaires, des entreprises et du commerce ». <http://www.europanova.eu/groupe-de-travail/code-europeen-des-affaires-des-entreprises-et-du-commerce>
88. Assemblée nationale, proposition de loi visant à créer un droit voisin au profit des éditeurs de services de presse en ligne, 4 avril 2018. <http://www.assemblee-nationale.fr/15/propositions/pion0849.asp>
89. Communication stratégique de l'Union visant à contrer la propagande dirigée contre elle par des tiers. <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+TA+P8-TA-2016-0441+0+DOC+PDF+V0//FR>
90. Assemblée nationale, proposition de loi organique relative à la lutte contre les fausses informations, 16 mars 2018. <http://www.assemblee-nationale.fr/15/propositions/pion0772.asp>
91. Communiqué de presse du Parlement européen, « L'UE doit résister davantage à la propagande russe, affirment les députés », 17 janvier 2018. <http://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20180117IPR91901/l-ue-doit-resister-davantage-a-la-propagande-russe-affirment-les-deputes>
92. Pierre Buhler, « La puissance au XXI<sup>e</sup> siècle, Paris », CNRS éditions, 2011. <https://www.diploweb.com/La-puissance-au-XXIeme-siecle.html>
93. Bertrand Badie, *Puissant ou solidaire. Principes d'humanisme international*, Paris, DDB, 2009.
94. Julien Barroche, « La subsidiarité. Le principe et l'application », *Études* 2008/6, Tome 408, p. 777-788.
95. Deux citations utiles : "Our political traditions are different. Unlike other European countries, we have no written constitution, but the principle of Parliamentary Sovereignty is the basis of our unwritten constitutional settlement. We have only a recent history of devolved governance — though it has rapidly embedded itself — and we have little history of coalition government... to build a stronger Britain... means taking control of our own affairs, as those who voted in their millions to leave the European Union demanded we must. So we will take back control of our laws and bring an end to the jurisdiction of the European Court of Justice in Britain. Leaving the European Union will mean that our laws will be made in Westminster, Edinburgh, Cardiff and Belfast. And those laws will be interpreted by judges not in Luxembourg but in courts across this country. Because we will not have truly left the European Union if we are not in control of our own laws. The public expect to be able to hold their governments to account very directly, and as a result supranational institutions as strong as those created by the European Union sit very uneasily in relation to our political history and way of life." Theresa May, The government's negotiating objectives for exiting the EU: PM speech, 17 janvier 2017.

## Retrouver le goût de l'aventure européenne

« Je veux rapidement partager avec vous l'idée de la nécessaire souveraineté européenne. Défendre l'idée européenne, ce n'est pas défendre une idée abstraite, la dilution en quelque sorte de nos propres souverainetés, non, c'est acter du fait que face à ces grands bouleversements du monde, ces grandes transformations, ce moment que nous vivons, nous avons besoin d'une souveraineté plus forte que la nôtre, complémentaire et pas de substitution, qui seule permettra face aux grandes migrations, à l'insécurité planétaire, aux transformations économiques, sociales et environnementales d'apporter les bonnes réponses. C'est cela cette souveraineté européenne à laquelle je crois. » Emmanuel Macron, Discours du président de la République au Parlement européen, 17 avril 2018.

96. Rappelons avec Gaël Giraud que ce n'est qu'à partir de novembre 2012 qu'ont été interdites au sein de la zone euro les positions à nu sur les Credit Default Swap, instrument majeur de la finance libérale contemporaine. Cf. G. Giraud, *Illusion financière*, Paris, Éditions de l'atelier, 2012, p. 35.
97. K. Polanyi, *La Grande Transformation, aux origines politiques et économiques de notre temps* (1944), trad. fr., Paris, Gallimard, 1983.
98. Luigino Bruni and Stefano Zamagni, *Civil Economy, Another Idea of the Market*, New York, Columbia, 2017.
99. Mouvement des Focolari, rubrique société. <http://www.focolari.fr/societe/economie-de-communion>
100. John Milbank, Adrian Pabst, *La Politique de la vertu*, Paris, Desclée de Brouwer, 2018, p. 261.
101. Collège des Bernardins, « L'économie sociale de marché, horizon d'une refondation de l'Union européenne », *Les Échos*, 31 octobre 2017. <https://www.lesechos.fr/idees-debats/cercle/cercle-175470-leconomie-sociale-de-marche-horizon-dune-refondation-de-lunion-europeenne-2126577.php>
102. Michel Camdessus, *Vers le monde de 2050*, Paris, Fayard, 2017, p. 89.
103. Pascal Lamy, Nicole Gnesotto, *Où va le monde ?*, Paris, Odile Jacob, 2017.
104. Discours du président de la République, Emmanuel Macron, à la Pnyx, Athènes, le jeudi 7 septembre 2017. <http://www.elysee.fr/declarations/article/discours-du-president-de-la-republique-emmanuel-macron-a-la-pnyx-athenes-le-jeudi-7-septembre-2017>
105. Union européenne, description des directives européennes concernant l'audiovisuel et les médias. [https://europa.eu/european-union/topics/audiovisual-media\\_fr](https://europa.eu/european-union/topics/audiovisual-media_fr)
106. Union européenne, « Culture et audiovisuel, Célébrer la diversité culturelle de l'Europe », 2014. [https://europa.eu/european-union/file/841/download\\_fr?token=mqolfKFc](https://europa.eu/european-union/file/841/download_fr?token=mqolfKFc)
107. Toute l'Europe, « Budget européen : le cadre financier pluriannuel 2014-2020 », *Toute l'Europe*, 29 juillet 2014.

- <http://www.touteurope.eu/l-union-europeenne/le-cadre-financier-pluriannuel/synthese/le-cadre-financier-pluriannuel-2014-2020.html>
108. Robert Schuman, *Pour l'Europe*, Paris, Nagel, 1964, p. 35.
109. Cf. bibliographie à la fin de ce document : <http://www.culturemedias2030.culture.gouv.fr/annexe/13-fiches-culture2030-13-.pdf> ; Jean-Miguel Pire, *Pour une politique culturelle européenne*, Paris, Fondation Schuman, 1999.
110. Europedia, « Cultural policy of the EU », *Europedia*. [http://www.europedia.moussis.eu/books/Book\\_2/4/10/03/?all=1](http://www.europedia.moussis.eu/books/Book_2/4/10/03/?all=1)
111. Commission européenne, programme Europe Créative Culture. [http://www.europecreativefrance.eu/doc/Brochure\\_Culture\\_Web.pdf](http://www.europecreativefrance.eu/doc/Brochure_Culture_Web.pdf)
112. François Villeroy de Galhau, *L'Espérance d'un Européen*, Odile Jacob, Paris, 2014.
113. Françoise Nyssen, « Faire de l'Europe de la culture une réalité », *Le Figaro*, 11 octobre 2017, p. 16.
114. Régis Debray, *Sur le pont d'Avignon*, Paris, Café Voltaire, 2005.
115. Natacha Polony, « La scatologie gratuite règne à Avignon », *Marianne*, 9 juillet 2005. <https://www.marianne.net/archive/la-scatologie-gratuite-regne-avignon>
116. Aude de Kerros, *L'Art caché. Les dissidents de l'art contemporain*, Paris, Eyrolles, 2007.
117. Jean-Pierre De Rycke, « Contre-manifeste de l'art contemporain : pour un ré-enchantement de la création », *Le Figaro*, 23 juin 2017 <http://www.lefigaro.fr/vox/culture/2017/06/23/31006-20170623ARTFIG00366-contre-manifeste-de-l-art-contemporain-pour-un-re-enchantement-de-la-creation.php>
118. Antoine Arjakovsky (dir.), *Histoire de la conscience européenne*, Paris, Salvator, 2016.
119. Commission européenne, *EU Prize for Literature 2017 winners announced*, 2016. [https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/news/20170421-eu-literature-prize-winners-announced\\_en](https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/news/20170421-eu-literature-prize-winners-announced_en)
120. Le prix du meilleur film européen de l'année est décerné par The European Film Academy. <http://www.europeanfilmacademy.org>
121. Philippe Herzog, « Pour une identité européenne : l'initiative Europe 21 », *Confrontations Europe*, 18 avril 2018. <http://confrontations.org/la-revue/pour-une-identite-europeenne-linitiative-europe-21>
122. Citée par Denis Badré, *L'attente d'Europe*, op. cit., p. 144.
123. Phillippe Herzog, *L'identité de l'Europe*, Londres, King's College, 2016. <http://www.philippeherzog.org/livre/livreextrait.pdf>

124. Jean-Claude Juncker, *Discours sur l'état de l'Union*, 13 septembre 2017, devant le Parlement européen à Stasbourg.  
[https://ec.europa.eu/commission/news/president-juncker-delivers-state-union-address-2017-2017-sep-13\\_fr](https://ec.europa.eu/commission/news/president-juncker-delivers-state-union-address-2017-2017-sep-13_fr)
125. Antoine Arjakovsky, « La capitale européenne de la culture est-elle à la Silicon Valley ? », *La tribune des semaines sociales*, 11 octobre 2017  
<http://latribunedessemaines.fr/la-capitale-europeenne-de-la-culture-est-elle-a-la-silicon-valley/#more-2365>
126. Morgane Goret-Le Guen, « L'Europe, puissance numérique en devenir ? », *Confrontations Europe*, 18 avril 2018. <http://confrontations.org/la-revue/europe-puissance-numerique-en-devenir>
127. Traité de Lisbonne, article 4.
128. Emmanuel Macron, *Discours à la Sorbonne*, septembre 2017.
129. Les États signataires s'engagent en particulier à « l'augmentation régulière, en valeur réelle, des budgets de la défense afin d'atteindre les objectifs convenus » à hauteur de 2 % du PIB et un niveau de 20 % d'investissements dans la défense. <http://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2017/12/11/defence-cooperation-pesco-25-member-states-participating>
130. Dans le cadre des décisions adoptées conformément à l'article 43, le Conseil peut confier la mise en œuvre d'une mission à un groupe d'États membres qui le souhaitent et disposent des capacités nécessaires pour une telle mission. Ces États membres, en association avec le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, conviennent entre eux de la gestion de la mission.  
Les États membres qui participent à la réalisation de la mission informent régulièrement le Conseil de l'avancée de la mission de leur propre initiative ou à la demande d'un autre État membre. Les États membres participants saisissent immédiatement le Conseil si la réalisation de la mission entraîne des conséquences majeures ou requiert une modification de l'objectif, de la portée ou des modalités de la mission fixés par les décisions visées au paragraphe 1. Dans ces cas, le Conseil adopte les décisions nécessaires.
131. Général Maurice de Langlois, *L'Europe, une grande puissance désarmée*, Paris, Economica, 2016, p. 90.
132. Ibid., p. 123.
133. Initiative pour l'Europe, discours d'Emmanuel Macron pour une Europe souveraine, unie, démocratique. <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/01/09/initiative-pour-l-europe-discours-d-emmanuel-macron-pour-une-europe-souveraine-unie-democratique>
134. Denis Badré, *L'Attente d'Europe*, Paris, Albin Michel, Fondation R. Schuman, 2004, p. 134.
135. Intervention au séminaire des bernardins le 14 février 2018.

136. Les Semaines sociales de France ont poursuivi leur travail par la création d'un site internet recueillant les contributions de ses membres et par la publication d'un manifeste : « Nos propositions pour l'Europe de demain ». <http://ssf-lasession.org/propositions-pour-europe-de-demain>
137. Ibid.
138. Union européenne, « Développement et coopération ». [https://europa.eu/european-union/topics/development-cooperation\\_fr](https://europa.eu/european-union/topics/development-cooperation_fr)
139. Portail européen de la jeunesse, « Corps européen de solidarité ». [https://europa.eu/youth/SOLidARity\\_fr](https://europa.eu/youth/SOLidARity_fr)
140. Jean Ziegler, *Chemins d'espérance*, Paris, Seuil, 2016
141. Édouard de Mareschal, « Immigration : les thèses à rebours de Stephen Smith, l'africaniste cité par Macron », *Le Figaro*, 17 avril 2018. <http://www.lefigaro.fr/international/2018/04/16/01003-20180416ARTFIG00263-immigration-les-theses-a-rebours-de-stephen-smith-l-africaniste-cite-par-macron.php>
142. Rapport Oxfam International, « En finir avec les inégalités extrêmes, confiscation politique et inégalités économiques », Londres, 2014.
143. 1 000 milliards de dollars de dividendes versés aux actionnaires en 2013 par les multinationales. Le calcul d'Henderson Global Investors rapporté par Jean Ziegler dans son dernier ouvrage *Chemins d'espérance* est édifiant : ces 1 000 milliards auraient permis d'investir un million de dollars par jour dans des projets sociaux pendant 3 000 ans.
144. Antoine Viart, « Les étranges paradoxes de l'Aide publique de l'Union européenne », Le blog d'Antoine Viart, *Médiapart*, 7 décembre 2017. <https://blogs.mediapart.fr/viartantoinegmailcom/blog/071217/les-etranges-paradoxes-de-l-aide-publique-de-l-union-europeenne>
145. Dembele Moussa Demba, « L'Afrique prise au piège », *Relations*, n° 712, octobre-novembre 2006, 15-18.
146. Laurent Delcourt, « Aide au développement de l'Union européenne : perspective critique », *Centre tricontinental (Cetri)*. <https://www.cetri.be/Aide-au-developpement-de-l-Union>
147. Herman van Rompuy, *New Pact*, op. cit., préface.
148. <http://www.epc.eu>
149. Commission européenne, *Document de réflexion sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire*, 2017. [https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/reflection-paper-emu\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/reflection-paper-emu_fr.pdf)
150. Ibid.
151. Commission européenne, *Document de réflexion sur l'approfondissement de l'Union économique et monétaire*, 2017. [https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/reflection-paper-emu\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/commission/sites/beta-political/files/reflection-paper-emu_fr.pdf)

## Retrouver le goût de l'aventure européenne

152. Thierry Philipponnat, « Retour sur l'appel des 14 économistes français et allemands », *Confrontations Europe*, 18 avril 2018.  
<http://confrontations.org/la-revue/retour-sur-lappel-des-14-economistes-francais-et-allemands>
153. Charles Grant, « Macron's plans for the euro », Centre pour la réforme européenne, 23 février 2018. <https://www.cer.eu/insights/macrons-plans-euro>
154. Initiative pour l'Europe, discours d'Emmanuel Macron pour une Europe souveraine, unie, démocratique.  
<https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2018/01/09/initiative-pour-l-europe-discours-d-emmanuel-macron-pour-une-europe-souveraine-unie-democratique>
155. *Laudato Si'* 13 : [http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco\\_20150524\\_enciclica-laudato-si.html](http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco_20150524_enciclica-laudato-si.html)
156. *Laudato Si'* 9 : [http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco\\_20150524\\_enciclica-laudato-si.html](http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/encyclicals/documents/papa-francesco_20150524_enciclica-laudato-si.html)
157. Thomas Pellerin-Carlin, Jean-Arnold Vinois, Eulalia Rubio, Sofia Fernandes, « Faire de la transition énergétique une réussite européenne démocratie, innovation, financement, social : relever les défis de l'union de l'énergie », *Institut Jacques Delors*, Études & rapports, septembre 2017.  
<https://institutdelors.eu/wp-content/uploads/2018/01/transitionnergtique-etude-pellerincarlinrubiofernandes-2017-bd.pdf>
158. Jérôme Marin, « Apple s'excuse et réduit le coût de remplacement de ses batteries », *Le Monde*, 29 décembre 2017.  
[http://www.lemonde.fr/entreprises/article/2017/12/29/apple-s-excuse-et-reduit-le-cout-de-remplacement-de-ses-batteries\\_5235580\\_1656994.html](http://www.lemonde.fr/entreprises/article/2017/12/29/apple-s-excuse-et-reduit-le-cout-de-remplacement-de-ses-batteries_5235580_1656994.html)
159. L'Express avec AFP, « Obsolescence programmée : enquête ouverte sur le fabricant d'imprimantes Epson », *L'Expansion*, 28 décembre 2017.  
[https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/obsolescence-programmee-enquete-ouverte-sur-le-fabricant-d-imprimantes-epson\\_1972203.html](https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/obsolescence-programmee-enquete-ouverte-sur-le-fabricant-d-imprimantes-epson_1972203.html)
160. Thierry Libaert, « La consommation durable, un levier pour l'Europe », *The Conversation*, 1<sup>er</sup> février 2018  
<https://theconversation.com/la-consommation-durable-un-levier-pour-leurope-90788>
161. Vincent Aussilloux et Alain Trannoy, « Pour une Europe leader du défi climatique et de la transition énergétique », *Toute l'Europe*, 7 mars 2018.  
<https://www.touteleurope.eu/actualite/pour-une-europe-leader-du-defi-climatique-et-de-la-transition-energetique.html>
162. Vincent Aussilloux et Alain Trannoy, « Pour une Europe leader de la transition énergétique », Points de vue, *France Stratégie*, 28 juillet 2017  
<http://www.strategie.gouv.fr/point-de-vue/une-europe-leader-de-transition-energetique>

163. Jules Lastennet, « Budget européen : ce que contiennent les propositions de la Commission européenne », *Toute l'Europe*, 3 mai 2018.  
<https://www.touteleurope.eu/actualite/budget-europeen-ce-que-contiennent-les-propositions-de-la-commission-europeenne.html>
164. Jean-Baptiste François, « Budget de l'Union européenne, 1 279 milliards et beaucoup de polémiques », *La Croix*, 3 mai 2018.  
<https://www.la-croix.com/Journal/Budget-lUnion-europeenne-1-279-milliards-beaucoup-polemiques-2018-05-03-1100936096>
165. Stéphane Saurel, « Quel budget pour l'Union européenne après 2020 ? », *Pages Europe*, La Documentation française, 24 mars 2018.  
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/pages-europe/pe000084-quel-budget-pour-l-union-europeenne-apres-2020-par-stephane-saurel>
166. <https://www.quelleestvotreeurope.fr>
167. <http://www.comece.eu>
168. Jean-Marie Guénois, « Cardinal Vingt-Trois : "L'Église peut retrouver sa crédibilité" », *Le Figaro*, 12 septembre 2018, p. 12.



Retrouver le goût de l'aventure européenne



## **Conclusion**

**Au-delà de l'horizon  
d'un intérêt immédiat**

Retrouver le goût de l'aventure européenne

## 6. Conclusion

### Au-delà de l'horizon d'un intérêt immédiat

**B**ien qu'un consensus nouveau et fondamental se soit constitué au fil des décennies depuis les années 1930 autour de la nécessaire redéfinition de l'humanisme, il reste cependant plusieurs points sérieux de dissensus. Les sociétés européennes restent divisées entre elles sur certains aspects de la notion de personne. Ainsi à partir de quel moment l'enfant peut être considéré comme une personne ? À partir de quel moment l'individu cesse-t-il d'être reconnu comme personne ? Quels droits doivent être accordés aux machines intelligentes ou aux animaux ? La Cour de justice de l'Union européenne a promulgué un arrêt le 18 octobre 2011 qui définit l'embryon humain comme une « cellule-souche capable de se développer en individu complet (cellule totipotente), obtenue par fécondation ou par clonage ». Cet arrêt exclut également la brevetabilité de toute invention issue de recherches impliquant l'utilisation d'embryons<sup>169</sup>.

Ou encore, qu'est-ce qui définit une famille ou une nation d'un point de vue personnaliste ? Comme l'a montré Frédéric Louzeau, le père Gaston Fessard liait intimement dans *Pax Nostra* en 1936 sa conception anthropologique de sa définition des communautés que forment la famille et la nation<sup>170</sup>. Véronique Auzépy-Chavagnac, docteur en science politique, dans un essai éclairant *L'Europe au risque de la démocratie*, s'est inquiétée de certains silences de la charte : « Le droit de se marier et de fonder une famille est garanti (Art II-69) mais il n'est précisé nulle part que le couple parental est formé d'un homme et d'une femme, ce qui, rapproché de l'interdiction de toute discrimination fondée sur l'orientation sexuelle (Art II-81), permet le mariage homosexuel et ouvre la porte à l'homoparentalité<sup>171</sup>. » La question qui nous occupe ici n'est pas de trancher sur le fond de la question que pose l'universitaire française mais plutôt de savoir à quel point le niveau européen est la bonne échelle pour se prononcer sur de tels sujets.

L'une des raisons pour lesquelles David Cameron a initié le Brexit fut le pouvoir qu'il jugeait abusif de la Cour européenne des droits de l'homme dans la réponse à ces questions fondamentales qui devrait relever selon

lui de l'échelon national voire local dans certains cas (comme le fait la loi Leonetti en France sur les questions éthiques)<sup>172</sup>. Le 1<sup>er</sup> juin 2015 le chef du parti conservateur britannique a remis en cause en particulier que la Cour de Strasbourg dispose du droit de jugement en dernière instance ce qui contredit selon lui le principe de subsidiarité<sup>173</sup>. Il n'est pas certain que les réponses apportées par Jean-Paul Costa, ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme, sur la qualité des juges des quarante-sept États membres de la Cour aient été en mesure de répondre aux inquiétudes des Britanniques<sup>174</sup>. Une réflexion dépassionnée doit être aujourd'hui proposée, qui permette de montrer toutes les implications des différentes philosophies et anthropologies existantes.

Se distinguant de la conception cartésienne binaire et dualiste de l'âme et du corps, la conception chrétienne de la personne est tripartite. Elle fait de l'âme humaine le lieu de la rencontre entre l'esprit et le corps. Elle permet ainsi de dépasser les tendances manichéennes hostiles à la corporéité et aux émotions. Mais cette conception de la personne n'est pas enseignée dans la plupart des écoles publiques européennes. Elle a été remplacée par l'*homo individualis*. Pour Dany-Robert Dufour, un homme nouveau est même en train d'apparaître, qui n'a plus rien de l'individu sujet de droit. Un homme égoïste et grégaire, frustré par la société de consommation, qui se considère comme une victime, en perpétuel ressentiment à l'égard des autorités<sup>175</sup>.

Conscient pour sa part de l'importance du projet politique européen, Bertrand Vergely plaide pour une redécouverte de la laïcité, au sens chrétien du terme, à savoir du régime de gouvernement qui sépare le pouvoir de César de l'autorité divine, qui permet la coopération entre les différentes communautés religieuses et non convictionnelles en faveur du bien commun, et qui permet à chaque individu de participer, ou pas s'il ne la reconnaît pas, à la créativité divine. Pour Vergely, en effet, une vision strictement séculière de l'humanisme ne peut que conduire l'Europe à sa perte.

« Quand ce n'est plus l'aventure spirituelle qui guide les peuples, c'est le chacun pour soi. L'Europe craint aujourd'hui le retour des nationalismes. C'est la mort du spirituel qu'il faut craindre. Le nationalisme n'en est qu'une conséquence. Le remède à tout cela ? Tant que notre monde sera dominé par le culte de l'argent, de la toute-puissance et de la liberté individuelle, il n'y aura pas de remède<sup>176</sup>. »

Rémi Brague plaide donc pour un retour à une métaphysique forte capable de donner des fondements solides à l'Europe. Car selon le mot de Rivarol : « Tout État [...] est un vaisseau mystérieux dont les ancres sont dans le ciel<sup>177</sup>. » C'est en allant puiser dans toutes les ressources du ciel et de l'imagination humaine que pourra apparaître ce modèle original de gouvernement conçu par les pères de l'Europe et défendu aujourd'hui avec force par Gaëtane Ricard-Nihoul<sup>178</sup>, la Fédération européenne des États-nations. Vaclav Havel, le 26 septembre 2000, a prononcé un discours puissant devant les financiers de la planète réunis à Prague. Lui qui se disait agnostique, il considérait que la civilisation européenne n'avait pu se construire sans une tension constante vers des valeurs dépassant l'horizon d'un intérêt immédiat, sans l'élan puissant de la spiritualité humaine. C'est ce dont témoigne pour lui la présence des grandes cathédrales dans chaque capitale européenne.

« Il fut un temps où le gain matériel immédiat ne représentait pas la valeur suprême dans la vie de l'homme et que l'homme savait qu'il y avait des mystères incompréhensibles devant lesquels il devait s'incliner avec étonnement et humilité. L'étonnement se manifestait par l'édification de ces monuments, dont les tours s'élançant vers le ciel. Vers le ciel pour être vues de loin et pour montrer à tout un chacun ce dont il est bon de se réclamer. Vers le ciel, à travers les frontières des âges. Vers le ciel, vers l'infini. Cet infini qui, par le biais de sa silencieuse existence, éliminerait le droit de l'homme de traiter ce monde comme une source illimitée de profit immédiat, tout en l'invitant à être solidaire de tous ceux qui vivent sous sa mystérieuse voûte céleste<sup>179</sup>. »

À l'écoute des grands bâtisseurs de la civilisation européenne, conscients des risques et des opportunités qui jalonnent notre route, les regards tournés vers de nouveaux horizons, nous sommes prêts à retrouver le goût de l'aventure européenne.

## Notes

---

169. Jean-François Mattéi, « Les défis bioéthiques et la science », *Une crise chrétienne de l'Europe. L'urgence européenne*, colloque de l'Académie catholique, sous la dir. de Jean-Dominique Durand, Paris, Parole et Silence, 2013, p. 187.
170. Frédéric Louzeau, « Réflexions sur les conditions de possibilité d'une théologie chrétienne du politique à partir d'une lecture de *Pax Nostra* (1936) du Père Gaston Fessard », *Société, droit et religion*, vol. numéro 6, n° 1, 2016, pp. 121-138.
171. Véronique Auzépy-Chavagnac, *L'Europe au risque de la démocratie*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 234.
172. Nicholas Watt et Rowena Mason, « Cameron "committed to breaking link with European court of human rights" », *The Guardian*, 1<sup>er</sup> juin 2015. <https://www.theguardian.com/law/2015/jun/01/david-cameron-european-court-of-human-rights>
173. Florentin Collomp, « Cameron s'attaque à la Cour des droits de l'homme », *Le Figaro*, 25 janvier 2012. <http://www.lefigaro.fr/international/2012/01/25/01003-20120125ARTFIG00658-cameron-s-attaque-a-la-cour-des-droits-de-l-homme.php>
174. Intervention de Jean-Paul Costa, *Rapport d'information de l'APCE n° 4050* de René Rouquet sur le colloque du 12 septembre 2016, pp. 51-56.
175. Dany-Robert Dufour, *L'individu qui vient :... après le libéralisme*, Paris, Folio, 2015.
176. Bertrand Vergely, *Qu'est-ce qui arrive à... l'Europe ?*, sous la direction de Marc Halévy, Le Thor, Laurence Massaro, 2016, p. 46.
177. Rivarol, *Discours préliminaire de son Nouveau Dictionnaire de la langue française*; cité par Rémi Brague, *Les Ancres dans le ciel*, Paris, Seuil, 2011, p. 131.
178. Marianne Meunier, « Pour une fédération européenne d'États-nations de Gaëtane Ricard-Nihoul », *La Croix*, 19 juin 2012. [https://www.la-croix.com/Archives/2012-06-19/POUR-UNE-FEDERATION-EUROPEENNE-D-ÉTATS-NATIONS-de-Gaetane-Ricard-Nihoul-\\_NP\\_-2012-06-19-820824](https://www.la-croix.com/Archives/2012-06-19/POUR-UNE-FEDERATION-EUROPEENNE-D-ÉTATS-NATIONS-de-Gaetane-Ricard-Nihoul-_NP_-2012-06-19-820824)
179. Discours du président de la République tchèque Vaclav Havel à l'Assemblée annuelle des Conseils des gouvernements du Fonds monétaire international et du groupe de la Banque mondiale, à Prague en République tchèque, en 2000. <https://www.imf.org/external/am/2000/speeches/PR01F.pdf>

## **Ten proposals for Europe**

- 1.** Teach European history at the primary school level and up, throughout Europe
- 2.** Create European universities whose courses heavily base themselves on trans-disciplinary teaching
- 3.** Invent a new legislative personalism
- 4.** Promote a personalist right in the media
- 5.** Deepen the European model of the social market economy by building on a redefinition of corporate structures
- 6.** Set awareness levels in order to set up and foster a genuine European cultural policy
- 7.** Develop a digital humanism able to protect people
- 8.** Build a European construction policy of peace and shared sovereignty
- 9.** Establish a migration policy associating the requirement of cooperation with that of hospitality
- 10.** Imagine an ecological energy policy based on a European social pact

**[https://www.collegedesbernardins.fr/  
passe-et-avenir-de-la-civilisation-europeenne](https://www.collegedesbernardins.fr/passe-et-avenir-de-la-civilisation-europeenne)**



Retrouver le goût de l'aventure européenne

# Retrouver le goût de l'aventure européenne

## Dix propositions pour un avenir personnaliste de la civilisation européenne

Initié en 2017, le séminaire de recherche « Passé et avenir de la civilisation européenne » du Collège des Bernardins s'est donné comme double objectif d'une part de **redéfinir le fondement du projet politique de l'Union européenne**, à savoir son humanisme personnaliste et son désir de construire la paix, et d'autre part de **proposer des voies de mise en œuvre du projet européen** au niveau de l'Union européenne mais aussi de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

La **philosophie personnaliste** a été élaborée pour comprendre l'homme comme individu, sujet de droit mais aussi comme être en relation, ne pouvant s'épanouir qu'avec et par autrui en tenant compte du bien commun. Cette philosophie plaide pour une réhabilitation du sens de la vertu, une nécessaire réconciliation entre les droits et les devoirs, et un droit international tourné vers l'horizon de la fraternité. Ces trois axes doivent pouvoir aujourd'hui nourrir une refondation du projet politique de l'Union européenne.

Les différentes institutions partenaires de la recherche ont également répondu aux demandes du Parlement européen de formuler « **un nouveau récit pour l'Europe** » et aux initiatives de la Commission européenne et du gouvernement français de **consultations citoyennes** sur l'avenir du projet européen.

Le séminaire a formulé dix propositions majeures très concrètes pour contribuer au débat sur l'avenir de l'Union européenne ainsi que sur celui de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Ces propositions visent à réconcilier les fondements du projet civilisationnel européen avec la tâche lente, ardue et complexe de la mise en œuvre d'une politique européenne personnaliste. Elles permettent à chaque citoyen de se réapproprier le projet européen en lui donnant les moyens d'y participer à sa propre échelle.

